

## COMPTES RENDUS

**Presses de Sciences Po** | *Revue française de science politique*

**2011/6 - Vol. 61**  
**pages 1157 à 1204**

**ISSN 0035-2950**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2011-6-page-1157.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
« Comptes rendus »,  
*Revue française de science politique*, 2011/6 Vol. 61, p. 1157-1204. DOI : 10.3917/rfsp.616.1157  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# COMPTES RENDUS

Rihoux (Benoît), Ragin (Charles C.), eds  
- *Configurational Comparative Methods.  
Qualitative Comparative Analysis (QCA)  
and Related Techniques-*

Londres, Sage Publications, 2009  
(Applied Social Research Methods Series. 51). 210 p.  
Glossaire. Bibliogr. Index.

En 1987, Charles C. Ragin publie *The Comparative Method* où il initie ses lecteurs à ce qu'il présente comme une troisième voie en matière de recherche comparative qui « rassemblerait les meilleurs atouts des approches [qualitatives] centrées sur les cas et les meilleurs atouts des approches [quantitatives] centrées sur les variables » (p. 84). Alors qu'à l'époque, la plupart des études comparatives se focalisent soit sur un ou deux cas (étude de cas), soit sur plus de 50 cas (c'est-à-dire assez pour utiliser les méthodes quantitatives classiques), il s'agit alors de proposer une méthode systématique qui permette de mener des comparaisons portant sur un nombre « intermédiaire » de cas et qui permette tout à la fois de conserver la capacité de généralisation des études quantitatives et la capacité de prendre en compte la complexité des études qualitatives.

Cette approche « comparative configurationnelle » (CCA pour *Configurational Comparative Analysis*), aussi appelée « analyse quali-quantitative comparée », qui vise à proposer une analyse comparative systématique de cas conçus comme des configurations (c'est-à-dire comme une combinaison complexe et dynamique de caractéristiques associée à un résultat donné), n'a émergé que progressivement. Mais, elle s'est institutionnalisée depuis une dizaine d'années, notamment sous l'action du groupe de recherche COMPASSS (*Comparative methods for the Advancement of Systematic cross-case analysis and Small-N Studies*), au point d'être à l'origine d'une véritable communauté de chercheurs, de logiciels spécifiques de plus en plus perfectionnés (FSQCA et TOSMANA), de formations, de centaines d'études publiées dans les revues les plus reconnues en science politique comme de plus en plus d'autres

disciplines, et finalement, de controverses méthodologiques et de manuels.

L'ouvrage collectif dirigé par Benoît Rihoux et Charles C. Ragin prend précisément sens dans cette perspective. Il s'agit, en effet, pour ces auteurs de présenter de manière très pédagogique et concrète l'état de la réflexion en matière de CCA, les trois principales techniques développées dans ce cadre, les possibilités qu'ouvre cette approche ainsi que ses forces et certaines de ses limites. Pour ce faire, ils rappellent la question centrale à laquelle souhaite répondre ce type d'études développées à l'origine à un niveau macro, mais qui tendent aujourd'hui à être appliquées à des phénomènes de plus en plus diversifiés, d'ordre méso ou même micro : quelles conditions (ou combinaisons de conditions) sont « nécessaires » ou « suffisantes » (ou même à la fois nécessaires et suffisantes) pour produire tel ou tel résultat ? (p. XIX).

Les auteurs présentent ensuite les principes qui sous-tendent la CCA et qui la différencient tant des études de cas que des études statistiques classiques : il s'agit de prendre en compte la complexité des relations de causalité et, notamment, le fait que des combinaisons différentes de conditions peuvent générer le même résultat, tout en respectant un principe de parcimonie (il faut exprimer les choses de la manière la plus simple possible sans tomber dans le simplisme) et de « généralisation modeste ». L'enjeu est alors pour le chercheur, en partant de la comparaison de configurations concrètes, de mettre en évidence la « formule minimale », l'ensemble le plus parcimonieux de conditions, qui est associé avec un résultat donné, la réussite ou l'échec de mobilisations par exemple (chapitre 1). Dans le deuxième chapitre, ils s'interrogent sur les bonnes pratiques à suivre pour sélectionner d'une part les cas comparés et d'autre part les variables explicatives (appelées « conditions »).

Les trois chapitres suivants présentent les trois principales techniques utilisées en CCA, à la fois dans leurs principes et dans la manière de les mettre en œuvre étape par étape. D'abord, l'analyse quali-quantitative comparée (AQQC) conventionnelle (*Crisp-sets Qualitative Comparative Analysis* ou csQCA), la plus utilisée, mais qui suppose que toutes les conditions prises en compte puissent être dichotomisées. Ensuite, l'AQQC à valeurs multiples (*Multi-value QCA* ou mvQCA), forme de généralisation de la csQCA,

qui permet d'intégrer des conditions qui ne soient pas dichotomisées. Enfin, l'AQQC des ensembles flous (*Fuzzy sets QCA* ou fsQCA) qui autorise l'usage de conditions qui prennent des valeurs continues.

Les trois derniers chapitres sont finalement l'occasion pour les auteurs de présenter succinctement différentes applications qui ont été faites de ces techniques dans différents champs et selon différentes modalités, de rappeler un ensemble de critiques qui ont pu être adressées aux AQQC et d'y répondre, avant de proposer en conclusion quelques pistes d'évolution et d'amélioration de la CCA, en insistant notamment sur la possibilité d'intégrer la dimension temporelle dans ces analyses et de mieux penser l'articulation entre ce type d'analyse et les autres techniques qualitatives et quantitatives.

Ce qui caractérise cet ouvrage, c'est d'abord un souci pédagogique tout particulier. Dans cette perspective, les auteurs proposent par exemple au début et à la fin de chaque chapitre une liste d'objectifs du chapitre et une liste des points les plus essentiels à retenir. Ils proposent aussi des tableaux qui résument les « bonnes pratiques » à suivre, un glossaire final ou des liens vers un site Internet qui procure au lecteur un accès aux logiciels utilisés ainsi que d'autres informations. Sur-tout, les auteurs usent de nombreux exemples tout au long de l'ouvrage, qui permettent de concrétiser les différentes étapes de l'analyse. Un même exemple – une interrogation sur les conditions de succès et d'échec des régimes démocratiques occidentaux dans l'entre-deux-guerres – permet ainsi, au fur et à mesure de la réflexion, de montrer les avantages et les inconvénients des différentes techniques existantes, ainsi que les difficultés auxquelles le chercheur est confronté au cours de sa recherche, tout en proposant des pistes pour les résoudre. En ce sens, cet ouvrage peut tout à la fois constituer un outil précieux pour ceux et celles qui souhaitent s'initier à ces techniques, pour ceux qui souhaitent se perfectionner dans leur usage et, même, pour ceux qui souhaiteraient seulement pouvoir comprendre les études qui y recourent et les critiquer.

La seconde caractéristique de cet opus réside précisément dans la grande prudence des auteurs qui ne cessent de rappeler que ces techniques ne doivent pas être utilisées de manière mécanique, qu'elles n'ont pas pour objet de procurer une « explication » à un résultat donné ou que ce n'est

pas parce qu'une opération est techniquement faisable qu'elle est utile ou désirable. À l'inverse, ils appellent à un usage à la fois modeste, rigoureux, réflexif et transparent de ces techniques, qui ne devraient être conçues que comme des aides à l'interprétation et ne prendraient sens que par un retour permanent et fondamental au terrain et à l'analyse de la complexité des cas. Ce faisant, ils répondent avec beaucoup de précision et de manière très convaincante à un ensemble d'objections que peut susciter l'usage de telles techniques : la violence de la dichotomisation et des effets de seuil ; l'usage de « cas logiques » (*logical remainders*), configurations qui n'ont pas été observées dans les données, pour parvenir à des « formules minimales » plus parcimonieuses ; la prise en compte et la résolution des « configurations contradictoires », c'est-à-dire des combinaisons de conditions identiques qui conduisent, selon les cas, à des résultats opposés.

On se prend toutefois parfois à se demander dans quelle mesure l'ensemble de ces « bonnes pratiques », si bien présentées, sont réellement appliquées dans les usages même de l'AQQC. On pourrait en effet montrer que certains des articles qui sont cités à l'appui de l'ouvrage semblent faire de ces techniques un instrument de démonstration, tendent à dichotomiser les conditions de manière très peu transparente, voire en viennent à justifier chacune des « configurations contradictoires » de manière *ad hoc* pour mieux préserver leur « formule minimale ». Preuves à la fois de l'utilité d'un tel ouvrage et des risques de la diffusion d'une technique dont les usages ne sont pas toujours totalement contrôlables.

Jean-Gabriel Contamin -  
Université Lille 2, CERAPS

Hay (Colin), ed. - *New Directions in Political Science. Responding to the Challenges of an Interdependent World*. - Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010. 318 p. Bibliogr. Index.

L'ouvrage dirigé par Colin Hay constitue un projet éditorial original, mêlant le format habituel des manuels de science politique à des considérations plus épistémologiques et prospectives sur les développements anticipés de la discipline. Il s'agit d'abord en effet d'un bilan de la science politique dans son rapport à des objets changeants, cette publication étant directement liée au 60<sup>e</sup> anniversaire de la *Political Studies*

Association (PSA). Et, de fait, l'ouvrage propose un panorama des travaux en cours sur certaines thématiques et/ou certains objets plus ou moins classiques, comme l'État, les questions de participation politique ou la dimension territoriale du politique. *New Directions in Political Science* est ainsi au premier regard une compilation, inégalement convaincante, des travaux en cours sur les dimensions retenues. C. Hay a réuni autour de lui pour ce faire des chercheurs britanniques ou en poste en Grande-Bretagne (un Australien et une Finlandaise contribuent également à l'ouvrage), dont plusieurs se sont déjà signalés par des travaux sur la globalisation, les perceptions qui lui sont attachées et les conséquences qu'elle pose pour les acteurs de la sphère politique comme pour les politistes (c'est le cas en particulier de C. Hay et David Held).

Loin d'être une forme modernisée de *Handbook of Political Science*, ce livre collectif repose cependant également sur une ambition plus vaste, une volonté de reformater la science politique pour qu'elle puisse mieux saisir et analyser les transformations des sociétés et systèmes politiques contemporains. La structure de l'ouvrage tend ainsi à mettre l'accent sur les objets et/ou les dynamiques qui interrogent la discipline : l'idée d'interdépendance (Michael Moran), le désenchantement à l'égard du politique (Gerry Stoker) ou la régulation de la crise économique dans un monde globalisé (John Ravenhill) en constituent certains des exemples principaux. De manière connexe, l'ouvrage tient à interroger de façon nouvelle des thématiques classiques (État, territoire, nationalisme) comme des évolutions plus contemporaines (rôle des nouvelles technologies dans les formes de mobilisation/politisation, justice « globale », montée en puissance des réflexions relatives au multiculturalisme, à l'égalité, à l'environnement, etc.).

Pour justifier ces perspectives communes, l'argument transversal parfois développé repose schématiquement sur l'idée que les transformations et la « crise » des formes traditionnelles de l'action politique déterminent à la fois les limites actuelles et les potentialités de développement d'une nouvelle analyse de science politique sur ces mêmes formes politiques. Pour prendre l'exemple du chapitre de Charlie Jeffery et Daniel Wincott,

plusieurs dynamiques contemporaines doivent ainsi nourrir chez les politistes l'idée que les dimensions territoriales et identitaires ne peuvent plus être pensées à partir du cadre national. D'où la nécessité d'un déplacement de perspective, qui doit servir non pas seulement à mieux appréhender ce qui se joue, mais qui doit également nous permettre de revisiter ce qui s'est joué auparavant, ces processus historiques de long terme qui ont conduit à la formation des nations, puis à leur mise sous tension.

Il en résulte un certain nombre d'orientations en apparence partagées par les différents contributeurs, qui reposent en premier lieu sur le dépassement de la division, sensible parfois chez les Anglo-Saxons entre relations internationales et science politique. Autre « décalage », qui peut paraître parfois surprenant avec une perspective plus « continentale », l'ouvrage se caractérise également par une articulation presque implicite entre la théorie politique (y compris dans une veine normative) et la science politique classique, plus directement inspirée des méthodes sociologiques. Enfin, plusieurs contributeurs appellent à une plus grande hybridation entre science politique « pure » et science politique « appliquée », comme Johanna Kantola et Judith Squires qui rappellent « *the need to pursue problem-driven research* » (p. 108). Sur ce dernier point, la position de Gerry Stoker dans son chapitre est particulièrement révélatrice de cette volonté d'engagement dans la cité : il s'agit pour lui en effet d'offrir non seulement des diagnostics scientifiquement fondés sur les facteurs et les formes du désenchantement, mais aussi de participer au développement de ce qu'il appelle « *a design science* », non pas tant une science appliquée qu'un ensemble de propositions et de solutions mobilisables par les citoyens et/ou les acteurs politiques.

Pour autant, l'ouvrage n'est pas de façon explicite un livre d'épistémologie, contrairement à d'autres ouvrages récents, qui peuvent partager de semblables diagnostics<sup>1</sup>. Les développements de certains chapitres sont toutefois supposés avoir des implications méthodologiques, voire même épistémologiques, en « signalant » aux politistes des pistes de recherche et des axes analytiques possibles. On en trouve la justification dans l'introduction de C. Hay, lorsqu'il écrit que « *ontological*

1. On peut citer ici en exemple l'excellent collectif dirigé par Donatella Della Porta et Michael Keating, *Approaches and Methodologies in the Social Sciences* (Cambridge, Cambridge University Press, 2008), qui plaide également pour un pluralisme disciplinaire et méthodologique.

*change (a change in nature of social, political and economic reality) needs to be acknowledged epistemologically and methodologically* » (p. 8). La conséquence logique de ces transformations, selon Hay, serait ainsi, entre autres directions souhaitables, de passer à une plus grande interdisciplinarité, voire à une « science sociale pleinement intégrée et post-disciplinaire ». C'est ce qui est par exemple requis de façon plus ponctuelle et spécifique par Helen Margetts à propos des transformations induites par Internet, l'analyse des réseaux sociaux portés par les nouvelles technologies d'information et de communication nécessitant par exemple à ses yeux la mise en place de nouveaux outils quantitatifs, inspirés même pour certains de la physique.

D'une certaine façon, la posture adoptée pourra parfois paraître banale et quelque peu naïve au regard de certains débats récurrents présents dans les sciences sociales, notamment en France, mais elle ne peut être tout à fait comprise sans référence aux débats et tensions qui animent la science politique dans d'autres contextes académiques. Et, de ce point de vue, les appels à l'interdisciplinarité ou à la remise en question des catégories d'analyse, pour autant qu'elles soient également des catégories pratiques socialement construites, ne sont pas anodins dans un tel ouvrage porté par de tels auteurs dans ce contexte académique « globalisé ».

L'introduction de C. Hay peine malgré tout à donner à cet ensemble de « points de focale » une réelle cohérence. La discussion sur les différentes formes d'interdépendance (entre dimensions d'analyse, entre niveaux d'analyse, entre disciplines) débouche ainsi par exemple à plusieurs reprises sur des propositions contradictoires : intégrer la complexité, mais rester parcimonieux ; dépasser les frontières des disciplines et/ou des concepts tout en veillant à « ne pas jeter le proverbial bébé avec l'eau du bain ». Pris globalement, comme c'est souvent le cas dans ce genre d'exercice, le livre est en outre très inégal, comportant tantôt des synthèses très générales et assez plates (par exemple, le chapitre décevant de M. Moran sur les nouvelles formes de *policy-making*), tantôt des revues de la littérature éclairantes et stimulantes (le chapitre de H. Margetts sur les effets d'Internet sur le politique et sur la science politique est à ranger dans cette catégorie). De façon surprenante, l'ouvrage n'est enfin pas toujours non plus très « soigné », comme l'atteste

la reprise de paragraphes identiques dans le chapitre de G. Stoker (aux pages 45 et 46).

Cet ouvrage, à l'ambition énorme affichée, n'apporte au final que des éléments de réponse épars et mitigés. Le livre hésite en effet constamment entre plusieurs perspectives inégalement présentes et abouties, pour l'essentiel entre une extension des objets de la discipline (Internet, les nouvelles formes identitaires, les nouveaux « territoires » du politique) et de nouvelles perspectives méthodologiques ou analytiques. Il veut refonder la discipline en la dissolvant dans une science sociale « globale », dans tous les sens du terme, tout en rappelant que certaines théories (le choix rationnel par exemple chez H. Margetts) ou certaines notions (l'État, le territoire) sont indépassables. Il entend enfin « durcir » certaines propositions théoriques, pour rétablir la scientificité de la discipline sur des bases nouvelles, tout en réinvestissant la cité et en affirmant une posture normative plus ou moins explicitement favorable à l'interdépendance, la gouvernance ou les nouvelles formes d'identité. En prenant un risque (avéré) de confusion, l'ouvrage ne manque pas de stimuler, souvent, de dérouter, parfois, ce qui est bien le moins que l'on puisse attendre de ces « nouvelles directions » qui paraissent parfois résonner comme autant de nouvelles directives.

**Yves Surel -**

Université Paris II-Panthéon Assas

**Newton (Kenneth), Van Deth (Jan W.) - *Foundations of Comparative Politics. Democracies of the Modern World.*** - Cambridge, Cambridge University Press, 2<sup>e</sup> éd.,

2010 (Cambridge Textbooks in Comparative Politics).

XXXII + 440 p. Glossaire. Index des noms et des sujets.

Cette seconde édition (mise à jour et augmentée) du titre qui avait inauguré en 2005 une nouvelle série de manuels en politique comparée *lato sensu* (les autres volumes de la collection ont en effet porté sur les systèmes politiques de l'Espagne, de l'Italie et de l'Union européenne) est l'œuvre des directeurs de la collection, chercheurs expérimentés enseignant respectivement au Royaume-Uni et en Allemagne. Ceux-ci font l'ambitieux pari de marier l'initiation du texte introductif à la spécialisation sous-disciplinaire dans un volume véritablement comparatif qui n'a pas d'équivalent exact sur le marché éditorial francophone. Les auteurs le présentent eux-mêmes comme une « introduction

*student-friendly* aux théories et concepts de la politique comparée » illustrés par des exemples variés.

La structure de ce livre épais suit un découpage thématique en quatre parties pour un total d'une quinzaine de chapitres organisés autour de l'exploration d'objets canoniques. La première partie traite des origines et du développement de l'État : enjeux conceptuels, simple évocation des théories, illustration de l'essor des États et connexion avec la démocratie sont successivement évoqués. Choix que l'on pourrait discuter, cette politique comparée du 21<sup>e</sup> siècle est exclusivement démocratique ; ce qui ne l'est point est rejeté aux marges de ce qui a été dépassé (les transitions démocratiques) ou de ce qui doit l'être (les démocraties « défectueuses ») : l'autoritarisme et le totalitarisme ne sont pas cités. La deuxième partie porte sur les structures et institutions de la communauté politique. On y retrouve les éléments classiques que, souvent, les manuels français délaissent ou survolent : Constitutions, principe et organisation institutionnelle de la séparation des pouvoirs et comparaison des régimes présidentiels et parlementaires. Cela est complété par l'exposition du « gouvernement multiniveaux » (du local à l'international), des grands traits comparatifs du *policy making* et du rôle corrélatif de la « bureaucratie » dans la mise en œuvre. La troisième partie traite des citoyens, des élites et de la médiation des intérêts : attitudes et comportements politiques, groupes d'intérêt et mouvements sociaux, *mass media*, électeurs et élections et *party government* sont au menu. La quatrième partie porte sur les politiques publiques et les *performances* des démocraties présentant les idéologies politiques, le *decision making*, les secteurs de la défense et du *welfare* et des réflexions sur le futur de l'État démocratique. Enfin, les principes de bases de la comparaison, dont les mérites sont présentés en introduction (de manière équilibrée sans nier les difficultés que celle-ci soulève), sont complétés par un *post-scriptum* ajouté dans cette édition sur les types de comparaison (s'interrogeant par exemple sur le choix du nombre de cas ou l'attention à donner aux similitudes et aux différences).

Cette exploration d'ensemble s'expose certes au risque d'erreurs sur des traits propres à un système politique donné. Ainsi, le résumé de la Constitution française (encadré p. 84) réussit, en quinze lignes, à oublier des révisions, introduire une ambiguïté sur la répartition des rôles entre

Premier ministre et président de la République, présenter le Sénat tel qu'il était organisé avant la réforme de 2003 et oublier l'Outre-mer dans sa présentation de l'organisation territoriale... C'est dire que le volume vaut avant tout pour ses lignes générales. Sur le fond, le choix des auteurs est bien de tenir les aspects théoriques et méthodologiques de la politique comparée à la portion congrue au profit d'un panorama général de synthèse du *mainstream* anglophone qui ne vise pas un trop haut degré d'abstraction.

Au final, ce manuel paraît atteindre son objectif pédagogique d'initiation. Tout a été fait pour rendre le texte accessible : rédaction très simple, chapitres relativement courts du fait des nombreux thèmes abordés, références bibliographiques limitées au minimum indispensable (exclusivement anglophones et sans place pour les Français : à l'index, une évocation chacun pour L. Althusser, J. Blondel et M. Duverger), encadrés nombreux s'efforçant de confronter les avantages et inconvénients ou de mettre en relief les points communs et différences entre des théories, des modèles ou des schémas d'organisation, illustrations fréquentes, abondance de courtes définitions chemin faisant et dans le glossaire final et indication systématique de sites Internet caractérisent le volume. Ces efforts didactiques se doublent de la mise en ligne, sur le site de l'éditeur<sup>1</sup> d'une série de ressources complémentaires (résumé, structure du livre, questions-réponses thématiques) dont profiteront les jeunes lecteurs les plus consciencieux. De ce point de vue, le souci de se mettre à la portée des étudiants (y compris financièrement, vu les tarifs souvent exorbitants des éditeurs britanniques) nous semble pleinement satisfait – un effort dont il ne serait pas inutile de, parfois, davantage s'inspirer.

**Christophe Roux -**

Université Montpellier I, CEPEL

**Guilhot (Nicolas), ed. - *The Invention of International Relations Theory. Realism, the Rockefeller Foundation, and the 1954 Conference on Theory.* -**

New York, Columbia University Press,

2011. 300 p. Index.

**C**et excellent ouvrage, qui propose une réinterprétation de l'émergence de la doctrine réaliste, s'impose d'emblée comme une

1. <<http://www.cambridge.org/uk/politics/newton>>.

pièce essentielle à verser au dossier de l'histoire de la discipline « relations internationales ». À partir de l'analyse de la réunion informelle ayant regroupé en mai 1954 à Washington, à l'initiative de la Fondation Rockefeller, les principaux représentants de ce qui allait devenir le courant dominant des RI (dont les débats sont reproduits en annexe de l'ouvrage), l'ouvrage se penche sur les modalités de constitution d'une théorie des relations internationales. Car si les relations internationales ne sont pas plus théoriques que d'autres sciences sociales, la théorie occupe dans l'identité de la discipline une place plus importante qu'ailleurs. À partir de ce constat, les différents contributeurs analysent l'émergence de la doctrine réaliste, qui est le résultat d'un double processus d'autonomisation : d'une part vis-à-vis du libéralisme rationaliste de l'entre-deux-guerres, que les réalistes vont affubler du qualificatif d'« idéaliste » pour mieux le marginaliser et légitimer leur démarche mettant au centre des relations internationales la quête du pouvoir et non plus le droit international ; d'autre part vis-à-vis du behaviorisme, qui domine alors le paysage des sciences sociales et par rapport auquel les réalistes se placent en situation d'« irrédentisme intellectuel » (p. 130).

Alors que les histoires classiques de la discipline envisagent ces face-à-face comme deux débats paradigmatiques se succédant chronologiquement, les auteurs les présentent au contraire comme concomitants. La description du processus d'autonomisation est par ailleurs l'occasion de souligner les paradoxes de la doctrine réaliste, dont le fondement intellectuel est pour partie antipositiviste et antisocialiste (à cet égard, on notera le chapitre 8, stimulant et un brin provocateur, qui met en avant la filiation entre le réalisme et le modernisme réactionnaire allemand de l'entre-deux-guerres), mais qui utilise le langage de la science pour s'affirmer sur la scène intellectuelle. Et l'on retrouve ici la question centrale de la théorie, car bien que, pour Hans Morgenthau, les relations internationales ne soient pas une science, le réalisme est à la recherche d'une théorie permettant de mettre à jour une certaine rationalité dans les régularités que l'on peut y repérer. Cette tension entre le postulat antisocialiste et la volonté de fonder une théorie témoigne des contradictions d'une discipline alors en pleine construction : loin de formuler un plan cohérent de légitimation et d'institutionnalisation des RI, la réunion de mai 1954 nous montre au contraire des discussions informelles pleines de malentendus,

d'impasses et de réflexions inabouties. Mais si on serait bien en peine d'y trouver une définition des RI, elle constitue un moment fondamental, car pour la première fois, les relations internationales y sont discutées en tant que projet théorique. La postérité de cette réunion est également à double sens : d'un côté, elle a largement contribué à l'autonomisation de la discipline et à faire du réalisme son noyau paradigmatique ; de l'autre, les réalistes ont perdu leur pari, n'ayant pas réussi à développer les relations internationales en dehors du champ des sciences sociales et de la science politique en particulier, ni à éviter la force d'attraction du behaviorisme qui se fera sentir tout au long des années 1950 et 1960.

On peut dès lors se demander comment, compte tenu de sa position relativement marginale et minoritaire sur l'échiquier académique ainsi que de la fragilité de son corpus théorique en ce début des années 1950, le réalisme a réussi à s'installer au centre de la scène. La réponse est qu'il a su mobiliser des ressources qui lui ont permis de prendre le pouvoir. C'est l'autre apport de l'ouvrage, qui se veut une contribution à une histoire des disciplines restituant la dynamique d'une construction intellectuelle où les producteurs de savoir et les textes sont mis en constante interaction avec des facteurs externes tels que les financements disponibles, le contexte institutionnel ou encore l'intervention d'autres acteurs. Ici c'est le rôle de la Fondation Rockefeller qui est mis en avant, celle-ci constituant le principal pourvoyeur de ressources impliqué dans la construction d'un espace académique permettant le développement des relations internationales, et du réalisme en particulier ; la montée en puissance de celui-ci apparaît pour partie comme une conséquence d'une entreprise volontariste d'institutionnalisation des relations internationales amorcée dès les années 1930 et surtout après 1945 par la Fondation Rockefeller, dont l'*officer* Kenneth Thompson devient l'« impresario » (p. 15) de son ancien professeur Hans Morgenthau. Le soutien de la grande philanthropie à la théorie réaliste permet ainsi aux États-Unis, propulsés au rang de superpuissance après 1945, de disposer d'une doctrine qui leur permet de rompre durablement avec l'universalisme wilsonien qui planait encore sur la présidence Roosevelt et de tenter de résoudre la contradiction fondamentale entre leur statut de démocratie libérale et leur position hégémonique sur le monde d'après-guerre : le réalisme comme instrument de légitimation et de pilotage de l'impérialisme démocratique, en somme.

C'est ici qu'apparaissent les limites de l'ouvrage, dont les envois vers l'amont et l'aval de l'histoire de la discipline ainsi que vers le contexte plus large de la guerre froide sont souvent trop brefs ou elliptiques pour emporter complètement l'adhésion. Du fait même de sa focalisation sur un moment précis, le livre peine à embrasser l'ensemble du devenir historique du réalisme, et si la perspective adoptée ne laisse aucun doute sur sa pertinence, on souhaiterait qu'elle porte sur le long terme et qu'elle analyse en détail le rôle des autres acteurs impliqués dans le processus (départements d'universités, *think tanks*, administration fédérale, milieux d'affaires, publicistes...). Autant dire qu'on attend la suite avec impatience.

Ludovic Tournès -

Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, ISP

**Kupchan (Charles A.) - *How Enemies Become Friends. The Sources of Stable Peace.*** - Princeton, Princeton University Press/Council of Foreign Relations, 2010. 442 p. Bibliogr. Index.

Charles Kupchan a écrit un livre américain : une synthèse d'ouvrages scientifiques, qui articule quelques théories, beaucoup d'exemples et des préconisations pratiques, à l'attention du prince (le président Obama, en l'occurrence). La thèse de cet expert engagé (« *foreign policy expert* », auprès du Council of Foreign Relations, ou du National Security Council sous le gouvernement Clinton, et professeur d'*international affairs*) est d'ailleurs à l'image de cette finalité pratique : le volontarisme politique seul permettrait une paix durable. Cette dernière est le résultat d'initiatives politiques plutôt que d'interdépendances économiques ou d'affinités entre régimes démocratiques. Des non-démocraties sont ainsi capables de « retenue » face à leurs populations comme dans leurs relations avec les États étrangers, ce qui rend possibles les relations d'accommodement réciproques et donc, parfois, la paix durable.

Les concessions stratégiques d'un État sont en effet les principaux ressorts d'une dynamique qui permet d'abord le « rapprochement » de pays belligérants, ensuite la « communauté de sécurité » et, dans le meilleur des cas, l'« union ». C. Kupchan modélise un processus séquentiel : un acte d'accommodement unilatéral et instrumental (d'un État soucieux de se concentrer sur d'autres menaces) peut appeler des concessions tout aussi

stratégiques de son adversaire. Intervient ensuite une « intégration sociétale », c'est-à-dire une intensification des interactions entre responsables gouvernementaux, élites (économiques surtout) et « citoyens ordinaires » des pays concernés. L'intégration autorise une « *ideational convergence* » : les discours tenus par les élites pour justifier une paix durable (sous la forme, par exemple, de campagnes de communication et de réformes de l'enseignement) produisent des identités et récits communs, ainsi qu'un sens de la solidarité. La guerre devient donc progressivement « impensable » (p. 29), ce qui permet l'installation d'une paix positive. Faute notamment de proposer une réflexion systématique sur les moments où une nouvelle divergence a lieu, l'auteur ne nous permet cependant pas de comprendre dans quelle mesure ces rapprochements tiennent aux seuls effets vertueux des discours (dans une logique constructiviste) ou à la logique même de la situation.

L'objectif de l'auteur est, à partir d'un relevé des « caractéristiques récurrentes » des vingt cas étudiés (dont huit échecs des processus de paix), de fournir « *a general account of all of the cases* ». C'est donc un très vaste panorama qui est proposé : les cas choisis (sans justification) sont empruntés à des conflits plus ou moins internes ou externes à des États constitués. Tous les siècles, depuis le 13<sup>e</sup>, et toutes les contrées, sont visités : les États-Unis, bien sûr, à différents moments de leur histoire, l'Europe (Suisse, Norvège/Suède, Italie, Allemagne et construction européenne), l'Asie (Grande-Bretagne/Japon, Chine/URSS, ASEAN, Singapour, Malaisie) et le Golfe persique (Émirats arabes unis et République arabe unie), ainsi que, secondairement, l'Amérique latine (Brésil/Argentine) et l'Afrique (la Confédération sénégalaise). Compte tenu du très grand nombre de cas comparés, l'ouvrage s'appuie bien sûr sur la littérature scientifique et non sur des données primaires : pour chaque cas, la lecture de quelques ouvrages historiques permet à l'auteur de repérer les principaux traits de chaque expérience, au travers surtout d'indicateurs économiques et de discours des élites. Toutes ces synthèses corroborent le modèle proposé : « *These historical studies follow closely the ideal-type sequential path presented* » (p. 277).

Le politiste français, aspirant à la proximité ethnographique, en concevra bien sûr une forte suspicion. Et rien n'interdit, en effet, de penser que la synthèse rapide, sur la base d'un petit



nombre de références, de dynamiques de paix, ne s'attarde pas sur d'éventuelles contradictions. L'ouvrage présente cependant quelques idées intéressantes, plus conciliables avec l'analyse sociologique des processus de paix qu'il n'y paraît. Si on laisse de côté quelques affirmations, ni claires ni convaincantes, sur l'importance décisive de variables culturelles ou de la « retenue » dans les affaires internes (plus ou moins dissociée des techniques démocratiques) pour ces dynamiques de paix, ou une tendance à l'anthropologisation des institutions, le propos est en effet plutôt sociologique. La variable déterminante est située du côté du volontarisme des élites intéressées et de leur capacité à entrer en collusion et à constituer des « coalitions transnationales » (« *The building of security community was primarily an elite phenomenon* », p. 278).

Le livre sera immanquablement rangé dans les rayons « Relations internationales ». Il relève pourtant d'une logique d'analyse très peu internationaliste. Davantage que beaucoup de propositions constructivistes auxquelles il fait référence (l'auteur s'inscrit dans la lignée de Karl Deutsch, qui déjà prenait en compte le rôle des perceptions et des identités d'acteurs étatiques et non étatiques), C. Kupchan souligne le rôle déterminant de groupes sociaux agissant en raison de motivations et depuis des arènes d'abord nationales. Le volontarisme des décideurs est certes supposé donner l'impulsion, mais ce volontarisme est moins la projection de l'intérêt unifié d'un État qu'un geste qui favorise la cristallisation d'un intérêt des élites socio-économiques du pays en faveur de la consolidation du rapprochement. Celui-ci est cependant conditionné par l'existence dans les deux pays d'« ordres sociaux » (principalement des formes de distribution du pouvoir entre les groupes sociaux et des politiques économiques) et de « cultures » suffisamment proches. Le recours à des notions qui, supposées rendre compte principalement de l'action de groupes sociaux précis, restent très générales et ambiguës est d'ailleurs l'une des faiblesses de l'ouvrage ; la culture est ainsi donnée à la fois pour malléable, construite, et objective (« *an interlinked network of practices and symbols based primarily on ethnicity, race, and religion* », p. 7-8). La sagesse des élites est tout à la fois vertueuse et intéressée ; elle s'arrache au contexte d'antagonisme, mais

demeure soumise à la durée – ces imprécisions émaillent l'audace revendiquée par l'auteur.

Finalement étranger à la discipline des relations internationales, l'ouvrage l'est aussi par défaut : le rôle des États-Unis (en tant que tiers entre deux pays évoluant vers la paix) est presque toujours donné pour déterminant, mais de manière allusive, extérieure à la réflexion engagée. Si une notion d'intérêt stratégique des États explique le premier geste pacificateur, ce qui est au cœur de l'étude des relations internationales (le jeu des puissances, le système des relations internationales) est donc tout simplement absent ici.

Sandrine Lefranc -

Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, ISP

**Autesserre (Séverine) - *The Trouble with the Congo.***

***Local Violence and the Failure of International Peacebuilding.*** - Cambridge, Cambridge University Press, 2010 (Cambridge Studies in International Relations). 312 p.

**P**ourquoi la stratégie des acteurs internationaux pour construire une « paix durable » en République démocratique du Congo a-t-elle échoué ? Pourquoi cette stratégie n'a-t-elle pas été modifiée quand la continuation des violences de masse dans les provinces de l'Est en a montré les limites ? Le livre de Séverine Autesserre propose une nouvelle approche théorique pour comprendre l'échec de la « construction internationale de la paix » au Congo.

L'étude menée par S. Autesserre s'inscrit dans la continuité de travaux en relations internationales et politique comparée<sup>1</sup> qui ont montré que les agendas locaux contribuent à la continuation des violences après la signature des accords de paix. L'auteure explique l'échec de l'intervention internationale de construction de la paix par l'absence de prise en compte des dynamiques locales des violences et par son corollaire, une focalisation sur leurs dimensions macro-sociales. Le principal apport du livre est d'expliquer cette focalisation par la culture dominante dans le champ de la construction internationale de la paix. Cette culture dominante, entendue comme un construit social, façonne les perceptions des causes de la

1. Par exemple, Stathis N. Kalyvas, « The Ontology of "Political Violence": Action and Identity in Civil Wars », *Perspectives on Politics*, 1(3), 2003, p. 475-494.

continuation des violences locales (chapitre 2) et des stratégies d'intervention appropriées pour y mettre fin (chapitre 3). Ainsi, les acteurs internationaux interprètent la continuation des violences dans les provinces de l'Est comme la conséquence des tensions nationales et régionales. Lorsque les violences locales ne peuvent pas être rattachées à des tensions au niveau macro, elles sont perçues comme un phénomène privé, dépolitisé et criminel, et comme la conséquence de la faiblesse de l'autorité de l'État. S. Autesserre montre que les acteurs internationaux partagent trois croyances qui façonnent leur perception de la stratégie d'intervention la plus efficace pour instaurer une « paix durable » : la croyance que de multiples et insurmontables contraintes au niveau local – par exemple, la souveraineté de l'État congolais – limitent les options de construction de la paix et imposent de choisir des priorités, associée à l'idée que la résolution des conflits locaux est une tâche difficile et illégitime ; la croyance, liée aux processus de socialisation professionnelle, que leur unique rôle légitime est d'intervenir au niveau macro ; et enfin, la croyance, liée à l'imposition du label « post-conflit » après la signature des accords de paix, qu'ils devaient adopter de nouvelles stratégies d'intervention, adaptées à la nouvelle définition du contexte congolais. L'organisation d'élections générales est alors devenue la principale stratégie de construction de la paix ; et l'aide humanitaire et l'aide au développement ont été perçues comme la stratégie idéale pour les tensions locales, en tant que « solution apolitique à un problème apolitique » (p. 114).

Le chapitre 5 décrit les tentatives de remise en cause de la culture dominante et explique pourquoi ces tentatives ont échoué. S. Autesserre montre comment des acteurs du champ ont, par exemple, tenté de faire évoluer la compréhension des causes de la continuation des violences locales dans le sens d'une prise en compte des dynamiques locales, ou contesté la catégorisation du Congo en tant que situation de « post-conflit ». L'auteure propose deux explications au fait que ces tentatives ne soient pas parvenues à modifier la culture dominante. La première explication, inspirée par la théorie des champs de Bourdieu, est que ces tentatives étaient le fait d'acteurs peu influents ou marginalisés au sein de leur organisation – par exemple, le

personnel des services de développement des ambassades – ou au sein du champ – principalement des ONG spécialisées dans la résolution des conflits « par le bas ». La seconde explication est que les acteurs dominants du champ – les diplomates et le personnel des Nations unies – se sont opposés à la stratégie alternative proposée parce qu'ils considéraient qu'elle était incompatible avec des normes de la culture dominante, telle la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État, et qu'elle menaçait leur identité.

Selon l'auteure, les ONG spécialisées et des acteurs marginalisés au sein de leur organisation ont pu proposer une alternative au discours dominant sur les causes de la poursuite des violences locales et le rôle des acteurs internationaux parce que leur culture organisationnelle est axée sur la construction de la paix « par le bas » (p. 209-213). L'auteure appelle à des études sur chacune des organisations concernées pour « comprendre comment leurs cultures internes ont pu se développer d'une manière si distincte du discours dominant sur le rôle des intervenants internationaux » (p. 212). On pourrait, toutefois, lui objecter que la compréhension qu'ont ces acteurs de leur rôle n'est pas si différente de la compréhension dominante de ce que doit être une intervention de construction de la paix au niveau local. Ainsi, les ONG spécialisées dans la résolution des conflits « par le bas », qui sont présentées par S. Autesserre comme les principaux acteurs de la construction de la paix « par le bas » dans les provinces de l'est du Congo, conçoivent leurs pratiques – à savoir l'organisation d'un dialogue en face-à-face entre « gens ordinaires », visant à transformer les représentations sociales mutuellement stigmatisantes et les relations interpersonnelles – comme étant dépolitisées<sup>1</sup>.

Selon l'auteure, la réussite des pratiques de construction de la paix de ces ONG spécialisées renforce son argument selon lequel les acteurs internationaux auraient dû adopter une stratégie de résolution des conflits « par le bas » dans toutes les provinces de l'est du Congo, en complément de l'intervention au niveau macro (p. 189). Or, l'efficacité de ces pratiques n'est pas évidente. La vaste littérature, scientifique et experte, consacrée à l'évaluation de ces pratiques reconnaît la difficulté d'une telle évaluation, en raison notamment de l'échelle micro de la résolution des conflits

1. Sur les pratiques des ONG spécialisées dans la construction de la paix « par le bas », voir notamment Sandrine Lefranc, « Former des pacificateurs. Les politiques internationales de réconciliation "par le bas" », dans Sandrine Lefranc (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, Paris, Michel Houdiard, 2006, p. 293-312.

« par le bas ». Des travaux en psychologie sociale ont cependant démontré que « l'hypothèse du contact », proche de l'hypothèse qui sous-tend les programmes de résolution des conflits « par le bas », ne fonctionne que si des conditions très restrictives (par exemple, un statut égal pour les groupes participants ou l'appui officiel des autorités) sont réunies et avec des effets limités dans le temps<sup>1</sup>.

En dépit de quelques réserves, en particulier sur les solutions proposées, la démonstration de S. Autesserre est convaincante. Ses conclusions relatives aux causes de l'échec de l'intervention internationale de construction de la paix au Congo sont applicables à d'autres contextes de sortie de conflit et méritent l'attention des universitaires et des experts qui s'intéressent à ces problématiques.

**Sandrine Vinckel -**

Université Paris I-Panthéon Sorbonne, CEMAF

**Faget (Jacques) - Médiations.**

*Les ateliers silencieux de la démocratie.*

Toulouse, Érès, 2010 (Trajets). 304 p. Bibliogr.

**D**ialoguer pour apaiser le monde. Tel pourrait être le slogan des pratiques de médiation, qui se sont répandues de façon exponentielles en France, en Europe et sur les cinq continents depuis plus de 30 ans. Jacques Faget, faisant preuve d'une érudition remarquable, offre ici une synthèse de plusieurs décennies de recherches sur la médiation sous toutes ses formes. En ce sens, son ouvrage constitue une excellente introduction au champ foisonnant de la médiation. Par sa rigueur analytique et sa discussion d'une littérature considérable, l'ouvrage permet de cerner les frontières et les spécificités de la médiation. Celle-ci se définit par quelques principes simples, et notamment la nécessité d'instituer un tiers neutre et impartial pour régler des conflits autrement insolubles. J. Faget souligne également la diversité des champs d'application de la médiation : des conflits internationaux aux disputes de voisins, des pratiques de concertation environnementales à la médiation communautaire dans les quartiers d'habitat social, de la justice alternative aux tensions familiales. On peut d'ailleurs parfois s'interroger sur la pertinence d'employer un même terme pour qualifier des

relations de nature si différente : quoi de commun entre un « médiateur de quartier » dans un bus de la banlieue parisienne et celui qui cherche à faire dialoguer Israéliens et Palestiniens pour construire une paix durable ? S'il s'agit dans les deux cas de formes horizontales et alternatives à la coercition, au droit et à la justice dans la régulation des conflits, il nous semble qu'il s'agit néanmoins de pratiques très différentes. Ce foisonnement tient au fait que la médiation s'est insinuée dans tous les recoins des sociétés contemporaines, assurant un lubrifiant indispensable au social. Issue de certains courants religieux protestants, notamment des Quakers aux États-Unis, de mouvements non violents et critiques des pratiques pénales, la médiation a connu un développement important dans le champ des *peace studies* à partir des années 1970. Son expansion à d'autres champs tient ensuite au délitement des formes traditionnelles d'intégration et de régulation sociale, du fait de la crise de l'État providence et des institutions de contrôle et de régulation sociale. La médiation, en particulier la médiation interculturelle ou sociale qui vise à pacifier les relations entre classes populaires, viendrait compenser le déclin des institutions qui assuraient autrefois la civilisation des mœurs.

L'ouvrage de J. Faget ne constitue pas seulement une excellente introduction au champ de la médiation, il s'agit également d'un essai engagé voulant promouvoir une certaine conception de la médiation. Si certains auteurs vouent un culte immodéré au consensus et rejettent le conflit comme nécessairement destructeur, J. Faget défend à l'inverse une conception plus agonistique de la médiation, afin d'éviter que celle-ci ne se transforme en technique de dépolitisation des problèmes sociaux. Il met ainsi en avant les pratiques d'*empowerment*, inspirées du développement communautaire à la Saul Alinsky, le médiateur pouvant alors jouer un rôle d'accoucheur des groupes dominés, leur permettant de gagner en autonomie.

On peut néanmoins s'interroger sur le positionnement normatif de l'auteur. Si les types de médiation qu'il défend sont innovants, ils n'en sont pas moins minoritaires, les formes dominantes et institutionnalisées incarnant à l'inverse une forme de contrôle social avancé des classes populaires. Les objectifs politiques propres des pratiques de

1. S. Lefranc, *ibid.*, p. 309-310.

médiation peuvent ainsi être questionnés : si celles-ci ont pour objectif de pacifier les sociétés, de permettre aux groupes sociaux de mieux s'entendre par-delà les barrières de classe ou de race, une telle philosophie ne risque-t-elle pas de délégitimer toute forme de conflit social ? À l'image des critiques féministes à l'encontre du paradigme délibératif, l'accent mis sur le dialogue pour résoudre les conflits risque de se faire toujours au détriment des plus marginalisés. On peut ainsi s'interroger sur l'absence de réflexion, dans l'ouvrage, sur les conditions structurelles d'exercice et de légitimation de la médiation. Celle-ci est-elle aussi pertinente dans des cas de relative symétrie structurelle (entre des États de taille égale, des groupes disposant de ressources proches, etc.) et dans des situations où l'inégalité entre les groupes en conflit est structurelle ? Faut-il toujours se placer au milieu, comme le défend J. Faget, ou, dans certains cas, au plus prêt de ceux qui sont les moins propices à faire valoir leurs arguments ? Traiter ces questions normatives – et politiques – essentielles de façon plus systématique aurait pu renforcer le sous-bassement théorique de la défense de la médiation. Et ce, d'autant plus que le rapport à l'objet de l'auteur n'est que modestement interrogé. Si celui-ci reconnaît son rapport engagé à la médiation, son rôle de praticien et de militant étant rappelé à plusieurs reprises, il ne cherche pas à comprendre si le fait de vivre pour et de la médiation influe non seulement sur les conclusions de ses enquêtes – d'autant qu'il semble difficile de déceler les effets propres de la médiation sur la pacification des relations – mais aussi sur le cadrage même des problèmes qu'il soulève dans l'étude de ces pratiques. Si l'observation participante est une méthode extrêmement féconde, elle diffère de la recherche-action par les objectifs assignés, mais également par l'objectivation des relations du chercheur à l'objet. Une telle démarche réflexive aurait pu renforcer une argumentation autrement bien ficelée.

Au final, cet ouvrage constitue une excellente introduction pour tous ceux qui s'intéressent aux formes de régulations sociales émergentes dans les sociétés contemporaines, et à ceux pour qui le champ de la médiation apparaît encore comme une nébuleuse un peu vague.

**Julien Talpin** -

CNRS, Université Lille 2, Ceraps

**Butler (Judith P.) - Ce qui fait une vie. Essai sur la violence, la guerre et le deuil.** - Paris, Zones, 2010 (1<sup>re</sup> éd. anglaise : 2009). 178 p.

« Si certaines vies ne sont pas qualifiées comme étant des vies, elles ne sont jamais vécues, ni perdues en un sens plein et reconnaissable », écrit Judith Butler. C'est à partir de ce postulat que l'auteure pose la question de la reconnaissance. Quel est l'idéal normatif de la reconnaissance ? Comment certaines normes opèrent-elles de sorte à produire des personnes « reconnaissables » ? Comment définir les cadres des conflits culturels, les cadres de la tolérance, ordonner l'identité conformément à ses propres exigences en obstruant les réalités complexes des vies (gays, minorités, immigrés).

Cette réflexion centrale de l'ouvrage est nourrie par les guerres contemporaines, la torture, la violence, les politiques sexuelles, les questions de minorité et de citoyenneté. En passant en revue la représentation d'une série d'événements récents par les médias (le 11 septembre, les attentats suicide, Guantanamo, les tortures à Abou Ghraïb, la guerre contre le terrorisme de George Bush), ou la photographie ou encore les politiques qui les orientent (politiques sexuelles, d'immigration, de multiculturalisme), l'auteure critique les cadres de la reconnaissance imposés par les États et s'interroge sur les limites des schémas historiques de cette reconnaissance, sur le rôle déterminant des relations sociales et la dynamique dans la redéfinition des termes de la reconnaissance, ainsi que sur la légitimité de l'État non seulement dans l'usage de la violence mais aussi dans la définition des normes et des cadres de la reconnaissance. L'objectif, souligne J. Butler, est de « créer de nouvelles constellations permettant de penser la normativité si nous voulons continuer à saisir et évaluer notre monde de façon globale avec une certaine ouverture intellectuelle ».

À la base d'une critique des normes de la reconnaissance se trouve la précarité d'une vie et son appréhension. La question est posée de savoir comment passer de l'appréhension d'une vie à sa reconnaissance. L'auteure atteste que la précarité comme condition générale peut être elle-même reconnue, appréhendée et présupposée à la naissance. L'histoire est bien entendu à l'origine des représentations et des cadres de la reconnaissance

1. Voir par exemple Iris Marion Young, « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme », *Raisons politiques*, 42, mai 2011, p. 99-126.

mais l'appréhension de la vie à cause de sa précarité appelle à produire de nouveaux cadres et de nouveaux contenus aux termes de la reconnaissance. Ces nouveaux cadres devraient apparaître, d'après J. Butler, à partir d'une dynamique d'interactions, des relations sociales et d'identités. La guerre, par exemple, réduit la précarité de certains, augmente celle des autres. Dès lors, une vie précaire peut-elle acquérir le droit à la protection ? Et qui décide de ce droit ? À partir de quels critères ? Comment aller au-delà des inégalités dues à l'absence de capital social et à un accès limité aux réseaux sociaux qui affectent à leur tour la façon dont l'individu est exposé à la souffrance, à la blessure et à la mort. Le mort des victimes du 11 septembre 2001 est reconnue de toute évidence comme un deuil national, la question de savoir comment gérer la mort des terroristes qui ont plongé toute une nation dans le deuil conduit la philosophe à distinguer la condition de vies viables au cœur de la question de la précarité ; des vies qui ont de la valeur et des vies qui se prêtent au deuil ; la condition des vies qui sont dignes d'être sauvées et celles qui ne le sont pas. Dans son ouvrage *Precarious Life* publié en 2004, l'auteure allait plus loin et, à la lumière de la violence globale, se demandait qui, en fin de compte, est « normativement humain » ? Elle concluait alors que ce sont les cadres d'interprétation qui donnent la réponse morale à la vie qui a de la valeur.

Le travail de Susan Sontag sur la photographie (*Devant la douleur des autres*) sert ici de repère pour une analyse des normes (de ce qui est humain) et des cadres (de la reconnaissance) à laquelle elle ajoute l'appréhension de la douleur. L'auteure se réfère aux photos de la torture à Abou Ghraïb qu'elle considère comme la preuve manifeste des crimes de guerre, comme « une mise en œuvre des normes de la guerre globale des États-Unis contre le terrorisme » et affirme, qu'à la fonction d'information de la photo s'ajoute aussi sa fonction normative qui consiste à accroître la honte. Elle rappelle ainsi l'objectif de S. Sontag : communiquer la douleur d'autrui à travers les photos, faire ainsi évoluer la vision de la guerre, sensibiliser l'individu à la souffrance et à sa représentation.

La précarité traverse les catégories identitaires – genre et minorités – affirme-t-elle, et établit un parallèle entre la torture et les politiques d'intégration des populations musulmanes en Europe pour une analyse des politiques sexuelles qui

reflètent les cadres culturels de la représentation de l'État et de ses minorités. L'idée est illustrée par l'interdiction du voile et de la burqa en France notamment, que l'auteure situe au cœur des débats sur la politique sexuelle contemporaine (comme la politique de genre et d'homosexualité). À ses yeux, il s'agit d'une pratique anti-islamique – raciste et discriminatoire – et cela au nom de la laïcité qui impose une intégration des musulmans dans une culture laïque. Si la laïcité, atteste J. Butler, est le résultat des Lumières qui incarnent la modernité et la liberté, elle serait en contradiction avec les politiques sexuelles vues comme une « adoption forcée de certaines normes culturelles devenant les conditions d'accès à la liberté ». Ainsi se trouve associée la laïcité, dont une des définitions est la neutralité de l'État vis-à-vis des religions, à une « valeur religieuse » imposée pour assurer l'intégration. Le paradoxe souligné par J. Butler demeure dans cette confusion entre intégration civique et religieuse lorsqu'elle affirme que « l'intégration civique revient à une intégration culturelle », à une « compréhension culturelle des normes religieuses ». La liberté devient, dès lors, « un instrument de coercition de l'État à l'homogénéité culturelle », tout comme la modernité, associée à une culture hégémonique appelée « la démocratie libérale ».

Au cœur de ce débat : la citoyenneté et l'État. Selon l'auteure, « la citoyenneté revient à déterminer les fondements culturels requis pour la liberté ». Il ne s'agit pas bien entendu des conditions juridiques d'accès à la citoyenneté qui elles-mêmes représentent des difficultés normatives, mais des termes de la citoyenneté. Il est clair que, dans sa pratique, la citoyenneté ne se limite pas au « statut juridique », même si cela est déterminant dans le domaine proprement politique. Une approche normative développée depuis les années 1990 considère son extension dans le domaine identitaire. Dans cette perspective, J. Butler suggère « un processus de dynamique sociale d'échange et d'interaction indispensable » pour redéfinir les termes de la citoyenneté. Une réflexion approfondie porte ici sur la catégorie de « minorité » qui sépare le citoyen du non-citoyen, le non-citoyen étant non reconnu par le cadre normatif de l'État. Le but de l'auteure est d'insister sur la fin des États hégémoniques, sur la fin des valeurs puisées dans les histoires religieuses ou laïques et leur définition normative de la liberté, pour tenir compte désormais de la globalisation

et de sa capacité à sensibiliser à d'autres cultures, à de nouvelles minorités et à de nouvelles vies.

Plus encore, ne plus mettre l'État, le pouvoir et sa violence légitime au cœur de la réflexion. À partir du débat engagé par Talal Asad, dans son livre *On Suicide Bombing*, avec Michael Walzer et sa conception de « guerre juste »<sup>1</sup>, J. Butler se pose la question de la légitimité de la violence : « quelle violence est légitime et laquelle est illégitime ? ». Ce débat rappelle la difficulté de définir le terrorisme – même pour les Nations unies – dont une approche met en avant son aspect descriptif et une autre son aspect normatif, à savoir le jugement de l'acte comme bien ou mal, ainsi que l'obligation des États à respecter les droits de l'Homme dans leur lutte contre le terrorisme. L'acte est considéré comme illégal, seuls les États ayant la légitimité de la violence. Mais d'après J. Butler, la conception de la violence, légitime ou illégitime, intègre les idées préconçues (culture et communauté), la façon dont est construit un État et les sujets reconnaissables (les citoyens), et les structures d'interprétation comparatives pour définir les cadres d'interprétation persistants devant le sentiment d'horreur et devant certaines formes de violence. Violence et non-violence constituent à ses yeux des terrains de combat permanent ; certaines formes de violence apparaissent pour contre-carrer d'autres violences.

*Ce qui fait une vie* pose ainsi des questions complexes sur les vies et les événements et leur imbrication. L'ouvrage, assez mal traduit, a le mérite toutefois de souligner les impasses normatives face à la réalité et de mettre en évidence les paradoxes engendrés par les politiques et le concept de légitimité. Paradoxes qui résident dans la subjectivité moderne qui oppose deux valeurs : le respect de la vie humaine et sa destruction légitime. Ces paradoxes se trouvent renforcés par la globalisation dont l'analyse impose une réflexion au-delà des cadres étatiques de la représentation et de la légitimité politique mais en même temps reconnaît les États comme cadre de reconnaissance de la citoyenneté. Ce sont ces mêmes paradoxes qui

rendent difficile, voire impossibles la définition des cadres normatifs de reconnaissance globale, dont le contenu reste vague et indéfini.

Riva Kastoryano -  
CNRS, Sciences Po Paris, CERI

Wiener (Antje) - *The Invisible Constitution of Politics. Contested Norms and International Encounters*. - New York, Cambridge University Press, 2008. 254 p. Bibliogr. Index.

Cet ouvrage est une étude sur les normes internationales, en particulier celles qui forment un véritable socle « constitutionnel » pour l'Union européenne, à savoir, selon l'auteure, la citoyenneté et les droits civiques, l'État de droit et la démocratie, les droits humains et les libertés fondamentales. Antje Wiener s'intéresse à la perception et à l'intériorisation de ces normes, donc à l'européanisation, principalement par les élites, en questionnant un échantillon d'Allemands et de Britanniques à Berlin, Bruxelles et Londres. Diplômée de l'Université libre de Berlin, ayant soutenu sa thèse à l'université Carleton (Canada), A. Wiener est professeure de science politique et de relations internationales à l'Université de Bath. Ayant travaillé sur la notion de citoyenneté européenne<sup>2</sup>, elle se rattache au courant constructiviste<sup>3</sup> et ses recherches actuelles portent sur les normes et la notion de citoyenneté dans une perspective globaliste.

Le présent ouvrage se fonde donc sur une étude de cas : une analyse du contenu de cinquante-trois entretiens (de quarante-cinq minutes chacun) portant sur la perception des normes de l'Union européenne par les « élites » allemandes et britanniques travaillant et résidant dans trois villes : Berlin, Bruxelles et Londres. Ces « élites » sont de « deux types » : « interne » et « transnational ». A. Wiener définit comme « élite » « des citoyens qui jouissent de l'accès à la contestation des normes, règles et procédures qui gouvernent une communauté » (p. 81-82). Pour avoir une idée précise des personnes incluses dans l'étude, il faut se reporter à l'annexe (p. 215-216). Une

1. Talal Asad, *On Suicide Bombing*, New York, Columbia University Press, 2007 ; Michael Walzer, *Just and Unjust Wars*, New York, Basic Books, 2<sup>e</sup> éd., 1992.

2. Antje Wiener, « European » *Citizenship Practice. Building Institutions of a Non-State*, Boulder, Westview Press, 1998.

3. Thomas Christiansen, Knud Erik Joergensen, Antje Wiener (eds), *The Social Construction of Europe*, Londres, Sage, 2001. Elle a également codirigé avec Thomas Diez l'ouvrage de référence *Theories of European Integration. Past, Present and Future*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

seule personne (de la Commission européenne) a requis l'anonymat alors même que le traitement des réponses est anonyme... Sur les cinquante-trois personnes interrogées, il y a notamment 3 eurodéputés (libéral-démocrate, en l'occurrence Nick Clegg aujourd'hui vice-Premier ministre, social-démocrate et vert), 5 députés allemands, 16 hauts fonctionnaires nationaux, 7 hauts fonctionnaires des institutions européennes, 7 universitaires, 3 journalistes (*The Independent*, *Die Zeit* et *Süddeutsche Zeitung*) et 9 membres de *think tanks* tels que la fondation Konrad-Adenauer ou le Centre for European Reform. Parmi les personnes interrogées, 24 ont un doctorat. Notons également un certain déséquilibre entre les Allemands (une trentaine) et les Britanniques (une vingtaine). L'échantillon est donc « limité », comme l'auteure le reconnaît elle-même (p. 120).

Les internationalistes s'interrogeront d'emblée sur l'usage de concepts « internationalisation » et surtout « transnationalisation », alors qu'il est avant tout question d'europanisation et d'intégration européenne – avec toutes les nuances qui peuvent exister entre ces deux notions. L'auteure explique immédiatement qu'elle n'utilise pas le concept de « transnationalisation » sous l'angle du « type d'acteur » (soit une relation entre des acteurs non étatiques par-delà les frontières, pour faire court), mais par « type d'activité ». A. Wiener entend donc par « transnationalisation » « une interaction internationale fréquente et répétée qui contribue à brouiller les frontières nationales » (p. 8). Cette définition peut paraître très floue au regard de l'accumulation des travaux sur le transnational depuis le livre de Keohane et Nye, il y a quarante ans... Les transnationalistes qui, ayant affiné leur approche, travaillent essentiellement sur les mobilisations sociales telles que l'altermondialisme, les ONGs de plaidoyer, sur les migrations, le crime organisé ou le mercenariat trouveront certainement quelque peu étrange cette définition concernant des acteurs majoritairement institutionnels nationaux. L'adjectif « supranational » n'est, lui, utilisé que trois fois dans l'ouvrage (contre 22 occurrences de « transnational » et 9 de « transnationalisation »). Passée la vague des ouvrages importants sur les relations transnationales (notamment ceux de James Rosenau dans les années 1990), force est de constater que l'adjectif est largement (sinon excessivement) employé, sans que le concept y gagne en clarté. Et on ne peut que souligner la pertinence de la

bifurcation croissante entre études européennes et internationales.

Les conclusions de la recherche exposée dans l'ouvrage sont intéressantes, sinon totalement novatrices, et A. Wiener a raison d'écrire que, malgré l'échantillon numériquement faible sur lequel elle a travaillé, les divergences de perception sur les différentes normes étudiées permettent de fonder une « hypothèse de recherche » (p. 183). Ainsi les convergences ou divergences de perception de ces normes sont-elles plus importantes en fonction des « pratiques sociales contextualisées » (p. 183) que de la nationalité. Il y a effectivement interprétation convergente des normes fondamentales au sein des élites travaillant sur une même scène politique (Bruxelles, Berlin ou Londres), mais elle est bien moins importante dès lors que les acteurs sont basés dans des capitales différentes, quand bien même ils travaillent ensemble (« *repeated interaction across community boundaries* », p. 190). Enfin, l'hypothèse de « l'harmonisation culturelle » (p. 190) des élites vivant dans différentes capitales, à la faveur de l'intégration européenne, n'est pas vérifiée. Pour l'auteure, il y a donc bien diffusion des normes au sein de l'Union européenne, mais elle met en doute le processus d'europanisation souvent donné comme allant de soi. Si l'on suit les conclusions de l'auteure, les normes européennes continueront donc encore longtemps de faire l'objet de divergences importantes d'un État (gouvernement, administration, « élites ») à l'autre.

Gilles Bertrand -

Sciences Po Bordeaux, Centre Émile Durkheim

Mérand (Frédéric), Weisbein (Julien) - *Introduction à l'Union européenne. Institutions, politique et société*. - Bruxelles, De Boeck, 2011 (Ouvertures politiques). 264 p. Encadrés. Bibliogr. Index.

Rédiger un manuel sur l'Union européenne (UE) peut s'avérer un exercice périlleux. En effet, il s'agit non seulement de faire preuve de clarté et de pédagogie dans l'analyse d'un objet politique complexe, mais également d'originalité dans un marché de publication compétitif. Ceci est d'autant plus le cas que la mise en œuvre du traité de Lisbonne semble avoir été l'occasion pour de nombreux politistes mais aussi juristes et historiens de publier ou mettre à jour divers ouvrages et guides sur l'UE. Les auteurs de

cette *Introduction à l'Union européenne. Institutions, politique et société* se sont fixés pour objectif de fournir aux étudiants, chercheurs et enseignants une introduction à l'Europe politique et ont choisi de se démarquer en s'inspirant d'une démarche sociologique, perceptible dans la structuration de l'ouvrage ainsi que dans la grande attention portée aux acteurs et aux pratiques informelles.

Cet ouvrage se divise en trois grandes parties. La première propose de se pencher sur le jeu politique, à travers la description de l'institutionnalisation progressive de l'UE, des principaux acteurs et des règles du jeu. Le premier chapitre est un habile mélange d'introduction à l'histoire de l'intégration et des théories classiques de cette intégration. Cela permet aux auteurs d'insister sur la non-linéarité de l'histoire de la construction européenne, rendant compte des tensions entre économique et politique et décrivant comment l'histoire du projet européen a été marquée par une oscillation entre phases d'euphorie et moments de tension ou de crise. Le deuxième chapitre présente non seulement les principaux acteurs du « jeu européen », à savoir les institutions européennes, mais aussi leurs interactions avec la société civile et expose l'état de la littérature scientifique sur ces questions. Le troisième chapitre de cette partie est consacré aux « règles du jeu », c'est-à-dire aux stratégies et pratiques des acteurs dans l'UE. Ce chapitre examine les instruments budgétaires et juridiques et les ressources idéelles à la disposition des institutions supranationales, ainsi que les procédures de décision. Il montre l'interdépendance des acteurs en présence ainsi que l'importance du consensus, de l'expertise et de la négociation pour la construction du compromis.

La deuxième partie de l'ouvrage se concentre sur la gouvernance européenne et la construction de l'agenda dans un système de gouvernance multiniveaux. Les auteurs examinent d'abord deux types de politiques européennes : régulatrices et redistributives. Ce faisant, ils montrent que ces différentes politiques obéissent à des logiques différentes et contribuent, à travers de nombreux exemples, à clarifier des controverses actuelles telles que la libéralisation des services publics, la question de la gouvernance économique européenne et la réponse européenne à la crise financière (chapitre 4). Le chapitre suivant examine comment et dans quelle mesure l'intégration européenne transforme les systèmes et

acteurs nationaux. Les auteurs font, en effet, le point sur la littérature sur les interactions entre gouvernance européenne et États membres, en examinant la problématique de l'eupéanisation des politiques publiques et des acteurs nationaux.

La dernière partie de cet ouvrage aborde la nature de l'UE en examinant le rôle de cette dernière dans le monde, ainsi que la question de l'émergence possible d'une société civile européenne. Dans le chapitre 6, les auteurs examinent les trois facettes des relations extérieures de l'UE : l'Europe puissance civile, l'Europe puissance normative, et enfin, le développement d'une Europe puissance diplomatique et militaire. Ils montrent ainsi comment l'UE, en institutionnalisant un système européen de relations extérieures, a progressivement empiété sur les compétences traditionnellement vues comme relevant de la souveraineté nationale et est devenue un acteur international, doté d'instruments économiques, diplomatiques, normatifs et militaires. Le dernier chapitre s'interroge sur l'impact de l'institutionnalisation de l'Europe sur les citoyens et les sociétés. Les auteurs entendent donc adopter une perspective sociologique pour examiner l'eupéanisation conçue alors comme « la création de liens horizontaux entre les sociétés nationales » (p. 200). Pour ce faire, ils examinent les efforts de communication et les politiques d'information des institutions européennes envers différents publics, la problématique de la citoyenneté et les politiques identitaires européennes à travers les symboles, la culture, les valeurs et l'éducation. Ils évaluent ensuite les effets de la mobilité intra-européenne, d'une part, à travers une description de l'« espace de liberté, sécurité et justice » établi pour gérer l'ouverture des frontières, et d'autre part, à travers une évaluation des travaux portant sur l'émergence potentielle d'une classe sociale européenne et de nouvelles inégalités liées à cette mobilité intra-européenne. Les auteurs clôturent ce chapitre par un état de la littérature scientifique sur la question de la démocratie à l'échelle européenne.

À défaut d'offrir une vision détaillée du fonctionnement des institutions et procédures décisionnelles européennes, cet ouvrage remplit l'objectif qu'il s'était fixé en fournissant une introduction claire et pédagogique à l'Europe politique. Il apporte également une perspective originale en s'inspirant d'une démarche sociologique, qui



semble en vogue au sein des études européennes françaises<sup>1</sup>. On aurait toutefois apprécié une réflexion plus poussée sur la nature de l'UE, notamment autour de l'articulation entre moments de tension et de crise de l'intégration et le développement institutionnel de l'UE. Enfin, si les auteurs se distinguent en prenant en considération certains aspects informels, on peut regretter qu'ils n'aient pas davantage présenté les interactions entre institutions, ainsi que le rôle des idées et des pratiques informelles tant dans la constitutionnalisation de l'UE que dans son fonctionnement quotidien<sup>2</sup>.

**Nathalie Brack -**

Université Libre de Bruxelles, CEVIPOL

**Rowell (Jay), Mangenot (Michel), eds -  
A Political Sociology of the European Union.  
Reassessing Constructivism.** - Manchester,  
Manchester University Press, 2010  
(European in Change). XV + 270 p. Index.

L'objectif de cet ouvrage collectif est de présenter des études de cas qui appliquent l'approche de sociologie critique à des aspects divers de l'intégration européenne. La question de départ est ambitieuse : s'interroger sur les raisons qui permettent à l'Union européenne (UE) de s'adapter perpétuellement à des situations de crise (p. 1). Selon les auteurs, deux éléments sont fondamentaux pour répondre à cette question. Il importe, d'une part, d'adopter un cadre conceptuel constructiviste élargi par la sociologie critique, une approche qui trancherait avec le « *mainstream* » des études européennes. Ce dernier est, de manière quelque peu rapide, considéré comme rationaliste et ne s'intéresserait qu'aux grandes questions institutionnelles (p. 2). En revanche, un cadre conceptuel constructiviste, fondé sur une méthode sociologique rigoureuse (qui reste, au demeurant, peu spécifiée dans l'ouvrage), permettrait de résoudre les problèmes du constructivisme, à savoir son imprécision aussi bien méthodologique qu'empirique. D'autre part, il importerait également de renouer avec de « nouveaux terrains empiriques » qui s'appuient pour une grande partie sur des bases de données étendues et rigoureusement construites. Ainsi, à

travers des analyses microsociologiques de terrains aussi variées que les haut fonctionnaires européens, le secrétariat du Conseil, les droits fondamentaux, les associations de propriétaires, les parlementaires européens ou encore le *benchmarking* – terrains qui ne sont pas véritablement nouveaux, à l'exception de la recherche novatrice sur les juristes de la Cour de justice – les auteurs de cet ouvrage cherchent à répondre à la question posée : pourquoi l'UE arrive-t-elle à surmonter des crises permanentes.

Si ces arguments sont prometteurs, les études de cas semblent trop disparates pour convaincre totalement. Deux raisons peuvent être avancées pour étayer cet argument. Premièrement, et contrairement à l'affirmation des directeurs selon laquelle des méta-théories de l'intégration européenne empêcheraient une compréhension approfondie des mécanismes et processus de la construction européenne et de son influence, aussi bien au niveau national que dans le monde, c'est justement l'absence d'un cadre de pensée cohérent qui fait défaut dans la recherche contemporaine sur l'UE. À l'inverse de ce qu'affirment les directeurs, peu de textes scientifiques s'interrogent aujourd'hui sur la nature supranationale, multiniveaux ou intergouvernementale de l'UE, un débat qui a été pourtant particulièrement vif dans les années 1990. Dans les travaux contemporains, au contraire, un consensus est en train de s'établir selon lequel le rejet de ce débat macrosociologique a mené à la prolifération de micro-études sur des acteurs, des processus et des politiques, ce qui donne parfois l'impression d'un éclatement impressionnant des analyses et d'un foisonnement sans fin de micro-analyses. Deuxièmement, et lié à ce premier argument, si la recherche s'appuie sur des micro-études, la seule manière de ne pas se perdre dans une description détaillée désincarnée de questions plus générales est de s'ancrer sur une problématique clairement définie qui permette la comparaison. Le présent ouvrage nous présente des détails impressionnants sur les cas très précis, mais le lecteur reste un peu sur sa faim en ce qui concerne la réponse à la question posée dans l'introduction sur les raisons permettant à l'UE de résoudre en permanence des crises. Une

1. Voir notamment les travaux d'Andy Smith (2004), de Virginie Guiraudon et Adrian Favell (2011) et le numéro spécial de *Politique européenne* dirigé par Sabine Saurugger (2008).

2. Voir entre autres les travaux récents de Henry Farrell, Adrienne Héritier, J. Stacey et B. Rittberger.

conclusion aurait sans doute aidé dans cette entreprise.

**Sabine Saurugger -**

Sciences Po Grenoble, PACTE, IUJF

**Bickerton (Christopher) - *EU Foreign Policy. From Effectiveness to Functionality.* -**

Basingstoke, Palgrave Macmillan,

2011 (Palgrave Studies in European Politics). 174 p.

Bibliogr. Index.

**A** quoi sert la politique étrangère de l'Union européenne (UE) ? Cette question, simple en apparence, pourrait résumer l'ouvrage de Christopher Bickerton, qui pose les bases d'un nouvel agenda de recherche dans l'étude de l'UE. Dans cet ouvrage à la fois succinct et extrêmement documenté, l'auteur plaide en effet pour un changement de perspective dans l'analyse de la politique étrangère de l'UE, qu'il est, selon lui, vain de chercher à comprendre en termes d'efficacité et/ou de résultats. D'après l'auteur, il conviendrait plutôt d'approcher cette dernière en termes de « fonctionnalité » ou, en d'autres mots, que nous disions les errements et l'apparente « inefficacité » de la politique étrangère européenne sur la construction et l'identité de l'UE ?

L'auteur distingue trois principales fonctions auxquelles serait subordonnée la politique étrangère de l'UE : servir les objectifs politiques de certains États membres, (ré)équilibrer le pouvoir politique entre les différentes institutions de l'UE, contribuer à la création d'une identité européenne. Sur fond de transition du « *warfare state* » au « *welfare state* », l'auteur montre ainsi comment l'élaboration d'un cadre européen de politique étrangère et de défense a permis aux chrétiens démocrates allemands de légitimer la normalisation de la puissance militaire allemande et de trouver un équilibre entre une stratégie d'évitement du statut de grande puissance (statut redouté par les autres États membres), d'une part, et les responsabilités incombant à l'Allemagne dans la construction d'une Europe de la défense, d'autre part. L'influence des facteurs internes est également patente dans le cas de la France où le projet de défense européen a été récupéré par les dirigeants français pour tenter de combler le vide laissé par l'abandon quasi forcé, à la fin des années 1970, de la politique de grandeur inspirée par le général de Gaulle. Dans les deux cas, le projet européen contribuerait à remédier aux

ambivalences nationales en structurant de nouvelles ambitions en matière de politique étrangère.

Analysant ensuite les errements et les incohérences de la politique européenne de sécurité et de défense, l'auteur démontre en quoi l'élaboration de cette dernière constitue, dès le départ, un véritable terrain de luttes institutionnelles, favorisées d'une part par l'éclatement de la gestion de la politique étrangère entre les gouvernements nationaux et les différentes instances compétentes de l'UE (Comité politique et de sécurité, Conseil, Commission, etc.) et, d'autre part, par l'absence de *leadership* au sein de l'Union. La façon dont le Parlement européen aborde les questions de politique étrangère crée par ailleurs une tension entre la fonction originelle du Parlement, qui réside dans la représentation des clivages politiques existant au sein de l'UE, et une fonction de promotion des droits de l'Homme à travers la politique étrangère de l'UE, fonction dont le Parlement s'est peu à peu saisi en vue d'affirmer une légitimité d'ordre institutionnel.

Cette analyse du rôle ambigu du Parlement permet une transition subtile avec la fonction de création d'identité analysée dans le chapitre suivant. Se démarquant des analyses d'Helen Sjurson sur l'UE comme « communauté cosmopolite », de celles de Zaki Laïdi sur la puissance normative et les préférences sociales de l'UE, et enfin de Kalypso Nicolaïdis sur la construction d'une politique étrangère fondée sur l'altérité, l'auteur montre en quoi l'idée même de puissance normative comme caractéristique principale de l'UE a en fait pour fonction de fournir à l'UE une base solide dans la création et l'affirmation de son identité politique. La tentative de fonder la politique étrangère de l'UE sur des normes doit néanmoins être considérée avec prudence, au regard notamment de l'absence de communauté politique européenne et d'une discussion démocratique sur le contenu de ces normes. Si les questions de politique étrangère ont pu apparaître pendant un temps comme une façon de capter l'intérêt des citoyens à l'UE, les conditions ne sont pas réunies pour que la politique étrangère puisse jouer un rôle de « réducteur » du déficit démocratique au sein de l'UE.

On sera reconnaissant à C. Bickerton de procéder lui-même à son autocritique dans la conclusion en soulignant les limites d'une approche exclusivement fonctionnelle de l'UE (déterminisme, survalorisation du rôle de l'agent au détriment de

la structure, négligence de la dimension normative). Il est vrai que si l'approche défendue par l'auteur dans cet ouvrage semble particulièrement appropriée pour analyser une politique étrangère européenne encore naissante, la question de savoir si cette approche est *la plus pertinente* pour comprendre d'autres domaines d'intervention de l'UE demeure ouverte. Ces limites ne devront toutefois pas dissuader les internationalistes de se lancer dans la lecture d'un ouvrage extrêmement stimulant et dont la portée théorique dépasse largement le cadre européen.

Marieke Louis -  
Sciences Po Paris, CERI

**Leconte (Cécile) - *Understanding Euroscepticism*.** -  
Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010  
(The European Union Series). 308 p. Bibliogr. Index.

Le premier mérite du livre de Cécile Leconte, *Understanding Euroscepticism*, est d'être à ce jour le seul ouvrage général sur un phénomène qui, depuis le milieu des années 1990, ne cesse de susciter une littérature abondante. Tandis que de nombreux ouvrages collectifs présentent des études de cas souvent éparses, *Understanding Euroscepticism* fait la synthèse des connaissances accumulées, dans un style pédagogique qui s'appuie sur de nombreux exemples. Ce faisant, le livre embrasse le sujet de manière large et aborde les multiples dimensions du phénomène eurosceptique, là où les chercheurs ne s'intéressent généralement qu'à une facette. Le cœur de l'ouvrage est constitué par les chapitres 3 à 8 qui, après avoir traité de la logique géographique de l'hostilité envers l'Union européenne (UE), se concentrent sur les différents acteurs et milieux où se cultive l'euroscepticisme : élites politiques, institutions nationales, opinions publiques, médias, société civile. C. Leconte offre ainsi un tableau complet des manifestations comme des logiques d'explication de l'euroscepticisme.

L'originalité du livre réside en ce qu'il aborde de manière relativement inédite les conséquences et implications de l'euroscepticisme. À cet égard, le premier chapitre constitue une entrée en matière énergique qui pose, sans ambage, la question le plus souvent oubliée par ceux qui se focalisent sur les causes de l'euroscepticisme : *why does it matter?* L'auteur souligne que la montée de l'euroscepticisme n'influe pas seulement sur l'orientation future de la construction européenne, comme en

témoignent la marginalisation de la méthode communautaire, le renforcement de l'intergouvernementalisme, voire la possible re-nationalisation de certaines politiques ; mais qu'elle a aussi un impact au niveau global dans la mesure où la critique de l'intégration européenne se double souvent d'une hostilité envers la gouvernance mondiale, l'idée d'une Europe élargie et la libéralisation du commerce international. Ainsi, C. Leconte échappe à l'eurocentrisme et resitue la politique européenne dans sa réalité empirique qui se caractérise par un enchevêtrement important avec le niveau global.

*Understanding Euroscepticism* se veut un ouvrage avant tout pédagogique, qui fait la somme des travaux existants en prenant ses distances avec les débats conceptuels sur lesquels se sont souvent focalisées les recherches. Il est donc clair que l'objectif de l'auteure n'est pas de présenter une thèse nouvelle ou personnelle quant à la nature de l'euroscepticisme. Cela a toutefois deux conséquences. Premièrement, à l'issue de la lecture de l'ouvrage, les multiples ramifications de l'euroscepticisme qui sont présentées laissent le lecteur dans une certaine perplexité quant à la définition du phénomène traité, voire l'existence d'un objet unifié. On constate une certaine contradiction entre, d'une part, la volonté de considérer l'euroscepticisme comme un ensemble de manifestations historiquement et politiquement contingentes mais sans lien évident entre elles, et d'autre part, un effort implicite pour définir une essence de l'euroscepticisme à travers ses variétés et la démarche typologique bien connue dans la littérature : l'euroscepticisme utilitariste, l'euroscepticisme politique, l'euroscepticisme fondé sur les valeurs, ou l'anti-européanisme culturel. La volonté de rendre compte de l'ensemble des hypothèses présentes dans la littérature sans prendre explicitement position dans les débats conceptuels a pour deuxième conséquence que les catégories utilisées témoignent d'un flottement gênant. Les quatre catégories évoquées ci-dessus et traitées dans le chapitre 2 laissent place, dans le chapitre 9, à trois catégories – euroscepticisme utilitariste, normatif et identitaire – sans qu'à aucun moment ne soit précisées ni la définition de ces catégories ni leur articulation entre elles, ou encore la différence entre euroscepticisme et anti-européanisme, entre scepticisme à l'égard de la démocratie européenne et scepticisme à l'égard des institutions de l'UE (p. 247), etc. On peut se demander si, au final, les différents aspects traités ne seraient pas réductibles à un schéma bidimensionnel économie/culture.

On peut enfin regretter la faiblesse de l'approche historique. Là où les logiques géographiques de l'euroscpticisme sont traitées dans un chapitre entier (chapitre 3), trois pages seulement sont consacrées à la dimension historique du phénomène, dans lesquelles l'auteur reprend essentiellement le poncif du consensus permissif qui aurait pris fin à l'issue des années 1980. Dans son ouvrage *A Certain Idea of Europe*, C. Parsons montre au contraire que l'idée d'une Europe communautaire (c'est-à-dire supranationale) était, à l'origine, soutenue par des acteurs politiques marginaux et rencontrait de fortes résistances. Ce n'est que progressivement que cette idée a suscité une adhésion plus large, notamment en France. C. Leconte, alors qu'elle traite des implications actuelles de l'euroscpticisme au regard de la politique internationale, aurait pu mettre davantage l'accent sur la manière dont le soutien ou l'hostilité des uns et des autres envers l'intégration européenne ont historiquement été surdéterminés par le contexte de la guerre froide. Enfin, l'auteure n'était sans doute pas en mesure, dans son ouvrage paru en 2010, de rendre compte de recherches (surtout francophones) actuelles qui mettent en lumière la profondeur historique de l'hostilité envers la construction européenne et discutent souvent la notion même d'euroscpticisme, qui désigne implicitement un phénomène contemporain de l'ère post-Maastricht. Malgré tout, *Understanding Euroscpticism* s'impose au final comme un ouvrage de référence qui rend compte de manière à la fois concise et complète des connaissances accumulées par la recherche internationale sur les phénomènes d'hostilité envers l'intégration européenne, tout en les replaçant dans le contexte actuel de la gouvernance globale.

**Amandine Crespy -**

Université Libre de Bruxelles, CEVIPOL

**Roberts (Andrew) - *The Quality of Democracy in Eastern Europe. Public Preference and Policy Reform.* - New York, Cambridge University Press, 2009. 252 p. Bibliogr. Index.**

**L**a fin de la deuxième décennie de l'après-1989 a vu paraître un nombre significatif d'ouvrages dédiés à l'espace postcommuniste

qui tirent un bilan de la période écoulée. Le livre d'Andrew Roberts en fait partie et s'attaque à un sujet polémique. Il se penche sur la question de la qualité de la démocratie dans les pays postcommunistes membres de l'Union européenne et en propose une vision étonnement positive, qui contraste fortement avec les interprétations existantes. La démarche de l'auteur développe trois objectifs principaux : proposer des critères pour évaluer la qualité de la démocratie dans un pays donné, appliquer ces critères à l'Europe centrale et orientale afin d'évaluer la qualité de la démocratie dans cette région, et enfin, identifier les facteurs causaux qui expliquent le niveau de qualité démocratique observé.

En passant en revue la littérature, A. Roberts montre la diversité des critères qui ont été retenus par différents chercheurs pour évaluer la qualité de la démocratie dans des contextes variés. Ces critères ont été définis en termes de procédures (par exemple, l'existence d'élections), de prérequis (État de droit), de résultats (la croissance économique, l'État providence, etc.) ou de liens (entre les gouvernants et les gouvernés). Les procédures et les prérequis étant les mieux conceptualisés comme conditions nécessaires pour la classification d'un régime comme démocratique – quelle que soit la qualité de sa démocratie – et les résultats étant trop imprégnés normativement, l'auteur a opté pour la dernière de ces conceptualisations, celle qui est la plus proche de l'origine étymologique du terme : pour lui, la mesure de l'intensité des liens entre les gouvernants et les gouvernés permet de déterminer à quel point le peuple (*demos*) est associé au gouvernement (*kratos*) et, en même temps, elle permet de minimiser le biais normatif car, comme le note l'auteur, des liens forts n'anticipent en rien sur la qualité des résultats (les politiques publiques).

S'inspirant de l'ouvrage d'Adam Przeworski, Susan C. Stokes et Bernard Manin<sup>1</sup> et partant des droits politiques fondamentaux dans les démocraties représentatives, l'auteur distingue trois liens démocratiques principaux. Il s'agit de la possibilité pour les citoyens de sélectionner les dirigeants, de leur adresser des pétitions et de les sanctionner pour leur manière d'exercer leur mandat. Ces liens sont forts quand les promesses électorales sont fiables (« *mandate responsiveness* »), quand

1. Adam Przeworski, Susan C. Stokes, Bernard Manin, *Democracy, Accountability and Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

les élus sont réceptifs à l'égard de l'opinion publique (« *policy responsiveness* ») et quand les citoyens arrivent à imputer les bonnes ou mauvaises performances aux hommes politiques sortants lors des élections (« *accountability* »). Il est évident que, dans certains cas, ces trois liens peuvent être mutuellement exclusifs – par exemple, quand un revirement de l'opinion publique oppose les promesses électorales qui ont fait gagner l'élection au gouvernement en place. C'est pourquoi A. Roberts affirme que la qualité démocratique supérieure peut être atteinte par plusieurs combinaisons de ces trois liens et qu'elle n'exige pas qu'ils soient tous aussi forts.

Afin de mesurer la qualité de la démocratie en Europe centrale, le présent ouvrage a recours, d'abord, à des analyses quantitatives évaluant les trois liens démocratiques fondamentaux un par un, et ensuite, à des études de cas de politiques publiques, plus qualitatives, qui étudient le lien entre l'opinion publique et les politiques mises en œuvre. Le premier des chapitres quantitatifs (chapitre 3) montre que, dans les pays étudiés, la quasi-totalité des gouvernements sortants a subi des pertes électorales importantes (15 % en moyenne). Cependant, des analyses de régression indiquent que la magnitude de la perte y a varié en fonction de la performance économique, en particulier le chômage. A. Roberts en déduit que le troisième lien – la capacité des gouvernés à sanctionner les gouvernants – était fort. Cela contraste avec les résultats pour le premier lien étudié dans le chapitre 4. Des analyses de l'impact des promesses électorales concernant le rythme des réformes économiques (données collectées par A. Roberts à partir de la littérature secondaire) sur les politiques publiques (index de la Banque mondiale relatif à l'avancement des réformes économiques) révèlent une faible fiabilité des promesses électorales. Enfin, le chapitre 5 se penche sur la façon dont les politiques publiques – de nouveau opérationnalisées comme un index de progrès des réformes économiques – suivent l'opinion publique et l'auteur obtient des effets substantiels et statistiquement significatifs. La force de ce lien démocratique est ensuite confirmée par des analyses qualitatives des politiques de retraite (chapitre 6) et de logement (chapitre 7) conduites en Hongrie, en Pologne et en République tchèque. Elles montrent que les politiques mises en place ont, dans une grande mesure, tenu compte de l'opinion publique.

À la lumière de ces analyses, l'auteur conclut que, dans la région étudiée, la qualité de la

démocratie est plutôt forte car les électeurs parviennent à rendre les dirigeants responsables de leurs politiques. Même si les promesses électorales ne sont pas souvent réalisées, les politiques adoptées suivent l'opinion publique et le gain électoral des gouvernements sortants dépend de leur performance économique. À travers une comparaison tirée de la littérature secondaire, A. Roberts soutient que la qualité de la démocratie en Europe centrale et orientale est presque aussi forte que dans les démocraties occidentales (où, selon la structure institutionnelle, deux ou trois liens sont forts) et plus forte que dans les nouvelles démocraties d'Amérique latine (où le seul moyen de contrôle populaire qui fonctionne est la sanction électorale). Cet état positif de la démocratie centre et est-européenne s'explique, selon lui, notamment par la modernisation socio-économique apportée par les régimes communistes. Contrairement aux pays d'Amérique latine, les sociétés dans les démocraties postcommunistes ne connaissent pas de grandes inégalités en termes d'instruction ou de revenus. Les électeurs postcommunistes s'intéressent à la vie politique – même plus que leurs homologues dans les démocraties établies, selon certains sondages (dont le World Values Survey) – et sont capables de décoder le jeu politique.

Sur la base de la conceptualisation adoptée – certes discutable –, cet ouvrage présente le mérite de transformer un débat profondément normatif en un sujet empirique, bien circonscrit, qui permet la comparaison, ce qui est central dans la science politique internationale contemporaine. Dans ses analyses, l'auteur utilise ingénieusement les données disponibles et combine habilement les méthodes quantitatives et des évaluations qualitatives. Enfin, l'ouvrage est extrêmement riche en références et A. Roberts s'est efforcé d'anticiper les éventuelles critiques. Néanmoins, la conclusion de l'ouvrage peut sembler optimiste et les fondements de l'analyse posent question. En effet, en vantant la qualité de la démocratie centre et est-européenne, l'auteur semble avoir oublié la relative fragilité de ses preuves empiriques. Par exemple, ses analyses quantitatives se fondent souvent sur un nombre très limité d'observations et elles se focalisent quasi exclusivement sur les premières années de transition (1990-1998) et sur le domaine des réformes économiques, domaine évidemment crucial mais pas unique dans la vie politique postcommuniste. De surcroît, elles reposent sur une mesure très approximative de

l'opinion publique à l'égard des réformes économiques, à savoir la question de savoir si les citoyens veulent plus ou moins de réformes, ce qui ne dit absolument rien sur le périmètre, le contenu et la mise en œuvre de ces réformes. La question de la saillance des différents enjeux reste, elle aussi, complètement écartée.

De plus, dans ses analyses qualitatives de la relation entre l'opinion publique et les politiques publiques adoptées, l'auteur considère l'évitement du blâme (« *blame avoidance* ») comme l'une des facettes d'un lien démocratique fort, ce qui est plutôt contradictoire avec sa conceptualisation de la qualité démocratique. Dans la même veine, A. Roberts considère que la corruption et les violations de l'État de droit, dénoncées par tous les observateurs des développements politiques en Europe centrale et orientale, n'invalident pas forcément ses résultats. Cependant, il ne se rend pas compte que la corruption, ou plus précisément son élimination, peut être considérée comme une politique publique à part entière où les préférences du public sont bien connues. Enfin, la force du troisième lien démocratique – la capacité à sanctionner les gouvernants – reste, dans les pays d'Europe centrale et orientale, biaisée par la forte volatilité électorale et la circulation interpartisane du personnel politique, aspects soulignés par de nombreuses analystes.

Avec ces réserves, le présent ouvrage d'A. Roberts reste un livre stimulant qui propose des pistes concrètes pour l'étude de la qualité démocratique et qui ne devrait pas échapper à l'attention des comparatistes.

**Filip Kostelka** -  
Sciences Po Paris, CEE

**Bornschieer (Simon) - *Cleavage Politics and the Populist Right. The New Cultural Conflict in Western Europe.*** - Philadelphia, Temple University Press, 2010.  
246 p. Bibliogr. Index.

**D**epuis le milieu des années 1980, l'installation durable de nouveaux partis de droite radicale dans le paysage politique

européen constitue une source continue d'interrogations. Souvent analysés comme le symptôme d'un désenchantement démocratique et d'un rejet du système politique, les succès électoraux du FPÖ en Autriche, du VB en Belgique, du FN en France ou encore de l'UDC en Suisse inquiètent. Le récent ouvrage de Simon Bornschieer jette un regard différent sur la percée de ces partis, en montrant qu'elle renvoie en fait à la cristallisation d'une nouvelle ligne de clivage à forte composante culturelle, qui a simultanément transformé l'espace de la compétition politique et modifié les logiques du vote des électeurs sur l'ensemble du continent.

Le travail de S. Bornschieer constitue un volet du projet « National Political Change in a Globalizing World » dirigé par H. Kriesi et E. Grande<sup>1</sup>, dont il se distingue essentiellement par son angle d'attaque, la « droite populiste »<sup>2</sup>. Pour le reste, il utilise les mêmes données et suit le même protocole de recherche (chapitre 4). Dans les six pays étudiés (Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse), quatre élections d'enjeu national sont analysées de manière systématique : une élection de référence dans les années 1970, trois élections dans les années 1990-2000. Du côté de la demande, les attitudes et comportements des électeurs sont mesurés à partir d'enquêtes postélectorales universitaires. Du côté de l'offre, la position des partis politiques est estimée à partir d'articles de presse parus au cours des deux derniers mois précédant chaque scrutin dans deux titres nationaux (un quotidien traditionnel et un *tabloïd*).

La thèse défendue par S. Bornschieer peut être résumée en six points. 1/ L'émergence de partis de droite radicale en Europe de l'Ouest à partir des années 1980 s'inscrit dans une dynamique générale de transformation de l'espace de la compétition politique qui concerne l'ensemble du continent, y compris les pays où l'extrême droite n'a pas percé durablement. 2/ Cette dynamique renvoie à la cristallisation d'un nouveau clivage à très forte dimension normative, qui oppose les libertaires-universalistes aux traditionalistes-

1. Pour une synthèse de la première phase du projet, voir Hanspeter Kriesi, Edgar Grande, Romain Lachat, Martin Dolezal, Simon Bornschieer, Timotheos Frey, *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008. Un compte rendu de cet ouvrage a déjà été publié dans la revue par Pierre Martin, « La politique européenne occidentale à l'heure de la mondialisation », *Revue française de science politique*, 60 (2), avril 2010, p. 359-366.

2. La définition de la notion proposée par l'auteur pose problème et sera discutée plus loin. De manière générale, les termes de droite radicale et d'extrême droite sont préférés ici.

communautaristes<sup>1</sup>. 3/ Ce clivage résulte de la révolution éducationnelle<sup>2</sup> des années 1960-1970, qui constitue un nouveau « moment critique » (*critical juncture*) dans le processus historique de modernisation des sociétés occidentales, après la révolution nationale et la révolution industrielle. 4/ Dans le sillage des nouveaux mouvements sociaux, cette modernisation sociétale a d'abord affecté la gauche, l'émergence des partis verts et le repositionnement des partis sociaux-démocrates entraînant la constitution d'un pôle libertaire. 5/ À partir des années 1980, la reconfiguration de l'espace de la compétition partisane s'est poursuivie à droite, la diffusion progressive des valeurs universalistes provoquant en réaction la constitution d'un pôle communautariste sur l'enjeu immigration. 6/ Dans cet espace transformé, deux éléments ont conditionné la percée d'un parti de droite radicale : l'affaiblissement des anciens clivages et la polarisation des partis traditionnels sur la nouvelle ligne de clivage.

Ce modèle explicatif, associant la dynamique des clivages aux choix stratégiques des partis établis, est validé dans les six pays étudiés : partout, entre les années 1970 et les années 1990, la dimension culturelle de la compétition politique, traditionnellement dominée par un clivage religieux, a été restructurée par un clivage opposant valeurs libertaires-universalistes et valeurs traditionalistes-communautaristes (chapitre 2). Trois études de cas, qui décrivent chacune un scénario différent, complètent le tableau en précisant les conditions d'émergence d'un parti de droite radicale. La France représente le cas idéal-typique d'une percée précoce d'un nouveau parti, le Front national (chapitre 5). Dans ce processus, la droite modérée joue un rôle moteur : déstabilisée par

l'affaiblissement progressif du clivage religieux, elle politise la question de l'immigration au début des années 1980, en prenant notamment des positions très dures contre la régularisation des sans-papiers, avant de revenir à des conceptions plus modérées à la fin des années 1980, libérant alors un espace pour le FN. La Suisse incarne un cas de reconversion d'un parti établi, l'Union démocratique du centre (chapitre 6). Une fois encore, l'affaiblissement d'un ancien clivage est à l'origine des transformations ; avec le recul continu du poids des agriculteurs, l'UDC, un parti agrarien, est contraint de se repositionner pour survivre. Au prix d'intenses luttes internes et après l'échec initial d'un positionnement centriste dans les années 1970, Christoph Blocher parvient à imposer une ligne mêlant rejet de l'intégration européenne et positions anti-immigration, qui permet à l'UDC de supplanter au début des années 1990 les petits partis d'extrême droite qui incarnaient la réaction aux valeurs universalistes. L'Allemagne, enfin, constitue un cas de non-émergence de la droite radicale (chapitre 7). L'explication est double : l'échec de l'extrême droite résulte de la persistance des clivages traditionnels (avec la réactivation des oppositions socio-économiques au moment de la réunification) et de la volonté des sociaux-démocrates de ne pas politiser la question de l'immigration<sup>3</sup>.

Le cas allemand est crucial dans la démonstration de S. Bornschier : il confirme le rôle central de la stratégie des partis traditionnels dans la dynamique des partis de droite radicale et démontre que leurs succès électoraux dépendent autant de la stratégie des partis de gauche que de la stratégie des partis de droite modérée. L'argument est séduisant, dans la mesure où il inscrit l'Allemagne dans un

1. Ce clivage recouvre essentiellement des valeurs et des styles de vie. Les libertaires-universalistes (*libertarian-universalistic*) sont attachés à la protection de l'environnement, au droit des minorités, etc. En réaction, les traditionalistes-communautaristes (*traditionalist-communautarian*) défendent les valeurs traditionnelles menacées par le multiculturalisme, l'identité nationale, etc. Les deux labels peuvent laisser dubitatif, notamment du côté « communautariste ».

2. Le terme est emprunté à Erik Allardt, mais il ne recoupe pas exactement le même contenu. Pour S. Bornschier, la révolution « éducationnelle » fait référence à la massification de l'enseignement universitaire et conduit à la diffusion de valeurs universalistes. Pour E. Allardt, elle renvoie à la hausse du niveau d'instruction et à la progression du niveau des connaissances politiques, et se traduit essentiellement par une demande de démocratie participative et une exigence d'égalité. Voir Erik Allardt, « Past and Emerging Political Cleavages », dans Otto Stammer (ed.), *Party Systems, Party Organizations, and the Politics of New Masses*, Berlin, Institut für politische Wissenschaft an der Freien Universität, 1968, p. 66-76.

3. Dans un premier temps, le SPD a adopté une stratégie d'indifférence (*dismissive strategy*, au sens de Bonnie M. Meguid). Dans un second temps, il a refusé l'affrontement avec la CDU, en ne s'opposant pas au durcissement du droit d'asile imposé par le gouvernement Kohl au début des années 1990. Ce positionnement a de fait empêché toute polarisation sur l'immigration, mais il a aussi contraint le SPD à laisser le champ libre aux Grünen sur le pôle libertaire-universaliste.

modèle général sans en faire un cas exceptionnel. Toutefois, l'explication n'est pas pleinement convaincante : dans tous les cas, on ne peut pas comprendre la situation des partis d'extrême droite en Allemagne sans faire référence au passé nazi<sup>1</sup>.

Selon l'auteur, les nouveaux partis d'extrême droite européens constituent une famille politique à part entière, la « droite populiste » (chapitre 2). Ils se distinguent par trois traits communs : une position extrême sur la nouvelle ligne de clivage culturelle, un discours anti-*establishment* et une structure interne hiérarchique. Indiscutablement, ces trois éléments sont caractéristiques des partis de droite radicale contemporains. Pour autant, ils ne sont pas suffisants pour les considérer comme des partis populistes. Au contraire : dans la mesure où il implique une croyance dans le bon sens des citoyens ordinaires, un rejet des institutions médiatrices de la volonté du peuple et une méfiance à l'égard des élites, le populisme suppose des organisations faiblement structurées, soit l'exact inverse du FN, du FPÖ ou de l'UDC.

D'un point de vue théorique, le travail de S. Bornschier ouvre des pistes intéressantes pour le développement de la théorie des clivages (chapitre 3). S'agissant de la cristallisation de nouveaux clivages, il met en avant deux éléments essentiels : l'affaiblissement des anciens clivages et la réactivité du système politique (*responsiveness*) face aux nouvelles aspirations des citoyens. S'agissant de la résistance des clivages établis, il insiste sur le rôle clé du conflit politique et sur la nécessité du maintien d'une polarisation entre les partis. Toutefois, toutes les propositions ne sont pas aussi convaincantes. Ainsi, il n'est pas certain que la « révolution éducative » suffise à expliquer la formation du nouveau clivage culturel analysé dans le livre : après tout, les deux macro-processus historiques à l'origine des quatre grands clivages identifiés par S. M. Lipset et S. Rokkan – la construction des États nations et le développement du capitalisme industriel – ont engendré des mutations structurelles sans aucune mesure avec l'extension de l'enseignement universitaire et la diffusion des valeurs universalistes. De ce point de vue, le processus de dénationalisation mis en avant dans *West European Politics in the Age of Globalization* offre des perspectives plus stimulantes, dans la mesure où il engage très clairement de profondes transformations dans les

réalités sociales (globalisation, construction européenne, accélération des flux migratoires en provenance du tiers monde, etc.).

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de S. Bornschier est un travail important, qui permet de penser les succès électoraux des partis de droite radicale dans le cadre d'une transformation générale des structures de la compétition politique en Europe de l'Ouest. Évidemment, il ne rend pas compte de tous les détails historiques dans ce processus. Parfois, il donne même le sentiment de manquer certaines étapes décisives, notamment entre la fin des années 1970 et le début des années 1990. Mais il démontre, de manière convaincante, que la droite radicale incarne aujourd'hui un pôle à part entière dans le jeu politique des démocraties européennes et qu'elle dispose d'un noyau électoral solide en raison de la prégnance des nouveaux enjeux culturels. Deux éléments qui ne préjugent pas de son futur, mais qui rappellent que sa percée n'a rien de conjoncturel.

Florent Gougou -  
Sciences Po Paris, CEE

**Parent (Christophe) - *Le concept d'État fédéral multinational. Essai sur l'union des peuples.* -**

Bruxelles, PIE Peter Lang, 2011 (Diversitas).  
296 p. Bibliogr. Index.

La question posée par Christophe Parent dans *Le concept d'État fédéral multinational* est a priori très simple : « [comment] faire cohabiter des peuples destinés par la géographie et l'histoire à vivre ensemble dans un seul et même État ? ». Il s'agit là d'un thème actuel puisque, depuis quelques années, des auteurs s'inspirant des cas gallois, écossais, québécois ou catalan affirment que la solution permettant ce pacte entre communautés à travers une unité politique commune est l'État fédéral multinational. Malgré tout, cette solution pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Ainsi, comment identifier une nation ? Comment accommoder la notion de souveraineté entre plusieurs communautés ? Comment inclure ces groupes au sein d'un même État ? Comment maintenir la solidarité nationale ? Que faire en cas de velléités sécessionnistes ? En d'autres termes, somme-nous capables de penser l'État au-delà de l'État nation ? Évidemment, des solutions existent, comme le consociationnalisme belge ou hollandais,

1. D'ailleurs, S. Bornschier ne néglige pas cet élément, mais il n'en fait pas l'explication prioritaire.



le fédéralisme suisse, ou encore le multiculturalisme britannique. Cependant, aucune de ces solutions ne correspond réellement à « [une] société politique composée de plusieurs communautés nationales, mais unies par la volonté de partager un destin commun », comme l'affirme cet ouvrage.

Sans concession, Ch. Parent analyse les diverses théories proposées depuis les années 1970 pour combiner différentes cultures au sein d'un même État. Remontant aux origines du débat entre théoriciens de la justice, Ch. Parent explique tout d'abord les propositions des libéraux fondées sur des droits individuels auxquelles il oppose les arguments des communautaristes pour qui la recherche de la « bonne vie » ne peut être réalisée qu'au sein d'un groupe culturel précis. Se greffent à ce raisonnement les apports des néorépublicains sur le concept de liberté positive – entendue comme exercice du gouvernement – à l'échelle des communautés constitutives d'un État. L'auteur ne se limite cependant pas à cette archéologie du savoir et tâche de confronter ces modèles à la réalité. Le constat est pour le moins déroutant puisque, selon l'auteur, il n'existe pas d'État fédéral multinational conforme à l'idéal type décrit dans la première partie de son ouvrage, tant celui-ci est complexe à organiser. À titre d'exemple, le fédéralisme multinational requiert des communautés nationales territorialisées au caractère autochtone ; il lui faut aussi fournir des droits collectifs culturels spécifiques à certaines communautés tout en reconnaissant les autres. L'Empire ottoman, l'Empire austro-hongrois ou les républiques socialistes ont tous fini par imposer sous l'effet conjugué des nationalismes et des inégalités socio-économiques. Ce ne serait donc pas le fédéralisme en soi qui empêcherait de conjuguer les cultures, mais bien la forme étatique en elle-même qui s'imposerait comme objectif indépassable à toutes les nations en puissance.

En définitive, l'auteur – enseignant en droit public et culture générale à Lille – nous livre ici une réflexion fort stimulante sur la théorie de l'État, prolongeant les efforts entrepris quelques années auparavant par Stéphane Pierré-Caps. L'ouvrage de Ch. Parent a l'immense mérite de resituer théoriquement et historiquement ce débat sur le dépassement de l'État nation à travers un ouvrage accessible à tous.

Jean-Baptiste Harguindeguy –  
Universidad Pablo de Olavide (Séville)

Miard-Delacroix (Hélène), Garner (Guillaume), Von Hirschhausen (Béatrice), dir. – *Espaces de pouvoir, espaces d'autonomie en Allemagne.* –

Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010 (Histoire et civilisations). 256 p.

À la suite des ouvrages portant d'une part sur les relations franco-allemandes (Guinaudeau *et al.*) et d'autre part sur les espaces de l'Allemagne au 19<sup>e</sup> siècle (Maurer)<sup>1</sup>, l'intérêt académique se porte de nouveau sur le voisin d'outre-Rhin dans une approche également « géopolitique » au sens premier du terme. Il nous est donné à lire ici une mise en commun de contributions prenant en grande partie appui sur un colloque éponyme organisé par le CIERA<sup>2</sup> fin 2005. Ce volume coordonne 12 auteurs dans un découpage thématique en quatre parties : « Les pouvoirs et la pluralité des territoires allemands » (p. 35-63), « Les territoires d'identification » (p. 67-145), « Est-Ouest, les différences en héritage » (p. 149-193) et « Les niveaux de la pratique démocratique : entre participation locale et construction européenne » (p. 197-256).

Ainsi que les auteurs l'indiquent avec pertinence dans leur article introductif (p. 9-32), « les sciences historiques et sociales sont affectées depuis une dizaine d'années par un net regain d'intérêt pour l'espace et pour la dimension spatiale des processus et phénomènes qu'elles étudient » (p. 9). Ceci est notamment à mettre sur le compte d'une « remise en cause de la pertinence de l'échelle de l'État nation comme cadre d'analyse » (p. 11). En effet, les conséquences sociopolitiques de la mondialisation des interactions économiques et culturelles ont conduit à redéfinir la légitimité et la validité des espaces tels qu'ils étaient encore définis à la sortie de la moitié du 20<sup>e</sup> siècle. La perte d'autonomie assumée ou subie des États européens dans un processus de redécoupage des niveaux de décision au binôme Europe-Région (p. 20) s'est alors accompagnée d'une sortie du paradigme national(iste) vers des approches différentielles renouvelées, notamment les politiques inspirées du *New Public Management* (*Neue Steuerung*). Le champ allemand fut quant à lui davantage concerné par ce « désamboitement » des échelles dès lors que la confrontation Est-Ouest fut bouleversée par la chute à la fois du bloc soviétique et du mur de Berlin. La

1. Voir le compte rendu de ces livres dans la *Revue française de science politique*, 61 (2), avril 2011, p. 322-323.

2. Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne.

réunification a produit une nouvelle cartographie sémantique qui, pour autant, ne pouvait d'un trait s'affranchir des nombreuses frontières symboliques qui demeur(ai)ent présentes dans les configurations germano-allemandes<sup>1</sup>.

L'accroche proposée par l'ouvrage est une mise en perspective historique : « Entre Wetterau, l'Empire et l'Europe : les espaces d'action et d'interaction de Francfort, ville d'Empire, à l'époque moderne »<sup>2</sup>. Cette entrée en matière prend sens lorsqu'on considère le poids à la fois local et global de l'actuelle Francfort-sur-le-Main où est basée la Banque centrale européenne. Déjà à l'époque, « l'échelle régionale et celle de l'Empire étaient étroitement imbriquées » (p. 51). Dans un même souci introductif, il est fait rappel de la construction, en Allemagne, de « "L'espace" comme catégorie de resubstantialisation. Deux conjonctures sémantiques »<sup>3</sup> où l'auteur décrit le cheminement vers le « *topographic turn* » (p. 62) – appelé également « *spatial turn* »<sup>4</sup> – en insistant sur le rôle et la compréhension de la notion d'espace en tant que « métaphore ».

Un chapitre illustrant pleinement la thématique et les enjeux de l'ouvrage est alors présenté par G. Lacquement sous le titre « Les politiques de développement local à l'épreuve de l'effet de frontière : jeux d'acteurs et de pouvoirs le long de l'ancienne frontière interallemande » (p. 179-193). L'intégration territoriale voulue par l'entité fédérale oblige à une mise en œuvre de mécanismes d'articulation collaboratifs entre deux « systèmes » très divergents tels que l'étaient la RFA et la RDA. Le processus de convergence des politiques interrégionales s'est fait tout d'abord en « défonctionnalisant la frontière politique et militaire » (p. 181), puis en la banalisant. Cette normalisation des espaces ainsi (re)créés passe alors par une « redistribution des prérogatives territoriales » sous la forme d'« autonomie et de coopération locales », en transformant le territoire en « ressource du développement local »

(p. 187). Ceci est *a posteriori* cohérent, parce que « ce mouvement de rééchelonnage de l'intervention publique trouve en Allemagne d'autant plus d'échos qu'il entre en résonance avec des pratiques décentralisées, historiquement bien installées, jusqu'à un niveau fin du maillage territorial » (p. 19).

Les auteurs soulignent également « le grand intérêt heuristique » de l'Allemagne qui offre « l'occasion de tester des hypothèses sur les logiques de transfert de modèles organisationnels et institutionnels » (p. 23). Le développement en France des intercommunalités (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, etc.) et les interrogations qui s'en suivent pourraient à ce titre s'inspirer des expériences allemandes que cet ouvrage rend intelligibles et en partie transposables.

Pascal Décarpes -  
UNDP-ESF (Bucarest)

**Heacock (Roger) - La Palestine. Un kaléidoscope disciplinaire.** - Paris, CNRS Éditions, 2011  
(Les conférences au Collège de France). 156 p.

L'ouvrage s'inscrit dans la continuité des travaux conduits sur la Palestine contemporaine analysant l'inextricable relation entre histoire, identité et territorialité<sup>5</sup>. L'auteur, Roger Heacock, est professeur d'histoire à l'université de Birzeit. Il vit dans les Territoires palestiniens depuis les années 1980 et a publié de nombreux travaux sur la société palestinienne. Il a notamment dirigé en 2008 la publication de *Temps et espaces en Palestine. Flux et résistances identitaires* (Beyrouth, Institut français du Proche-Orient). Les travaux de recherche rassemblés dans ce collectif visaient à repenser les liens entre temps, espaces et processus identitaires en s'éloignant de l'histoire événementielle pour « retrouver la société palestinienne dans sa plénitude, ses contradictions, ses déchirures et son évolution »<sup>6</sup>. Dans

1. Il est notamment toujours fait référence aux « anciens » (RFA) et aux « nouveaux » (RDA) *Länder* pour qualifier ou exprimer des différences en termes de revenus, chômage, démographie, etc.

2. M. Schnettger, p. 35-52.

3. W. Köster, p. 53-63.

4. F. Walter, « Allemagne – France. Des paysages nationaux improbables », p. 67.

5. Voir notamment l'ouvrage à paraître dirigé par Aude Signoles et Jalal Hussein, *Les Palestiniens entre État et diaspora*, Paris, Karthala/IISMM.

6. Roger Heacock, « Introduction », dans Roger Heacock (dir.), *Temps et espaces en Palestine*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient, 2008 (Études contemporaines, 25), p. 13-28.

*La Palestine. Un kaléidoscope disciplinaire* R. Heacock prolonge cette réflexion sur l'entrelacement entre les notions de temporalité et d'espace, en optant pour un ton à la fois personnel et scientifique, entre le témoignage et la recherche académique. Son regard lucide s'appuie sur une approche historique hétérologique qui fait se superposer quatre prismes d'analyse : « ceux du temps, de l'espace, de la société et du discours de la Palestine et sur les Palestiniens » (p. 130). À travers ce kaléidoscope, R. Heacock parcourt tout à la fois l'histoire, l'actualité et l'avenir de la Palestine et des Palestiniens.

Divisée en cinq chapitres, cette réflexion commence par un chapitre, « L'attente », au cœur du problème palestinien sous bien des aspects : l'attente aux barrages militaires, l'attente de papiers administratifs, l'attente de revoir un jour son village d'origine pour les réfugiés palestiniens du Proche-Orient, ou encore l'attente d'un État et l'endurance individuelle et collective dans le *sumoud*. Le chapitre 2 (« Palestine et histoire : le temps perdu ») revient sur le temps passé et celui qui va passer, autrement dit le temps qui « s'accumule ». La distinction entre passé et présent est ici floutée tant le passé a conditionné le temps présent, lui-même suspendu au futur comme éventuelle solution au traumatisme passé. Chaque mouvement politique a, par ailleurs, sa propre perception du temps : la longue durée chez les salafistes, le temps social des Frères musulmans, le temps événementiel du Jihad islamique, ou le temps immédiat de l'OLP et le futur proche de l'actuelle Autorité palestinienne. Le chapitre 3 (« Palestine et espace : le territoire éclaté ») porte sur la fragmentation des espaces et des perceptions de l'espace chez les Palestiniens. La notion d'intérieur/extérieur est soumise à interprétations, certains percevant les Palestiniens de l'intérieur comme ceux résidant dans ce qui fut la Palestine mandataire (par opposition à la diaspora), d'autres uniquement Israël d'avant 1967. Au sein des territoires occupés, la notion d'extérieur a pu s'appliquer aux *returnees* arrivés en Palestine avec Arafat à partir de 1994. Cependant, depuis la création de l'Autorité palestinienne, ce sont bien la Cisjordanie et Gaza (aujourd'hui plutôt la Cisjordanie en raison de la séparation depuis 2007) qui symbolisent la centralité et le centre de gravité de la question palestinienne. Mais alors, comment percevoir les colons israéliens juifs en Cisjordanie ? Cette toile d'araignée

expansionniste qui non seulement réduit chaque jour un peu plus le territoire palestinien en Cisjordanie mais révèle aussi une gestion du temps et de l'espace radicalement différente entre Israéliens et Palestiniens. Tous ces espaces et ces représentations spatiales sont profondément imbriqués, mais également tenus à distance et opposés les uns aux autres, amenant R. Heacock à définir cette relation comme « structurellement explosive » (p. 71). Le chapitre 4 (« Palestine et identité : la société résistante ») traite du temps social dans un espace sans frontières. La société palestinienne est transnationale, pluri-spatiale, notamment au regard de la question des réfugiés qui, à la différence de beaucoup d'autres populations, ne disposent pas de « lieu de souveraineté autochtone » (p. 87). Cet éclatement du peuple palestinien constitue donc bien un ensemble séparé par des frontières, tout en représentant un champ culturel spécifique caractérisé par un « faible niveau de stratification sociale » (p. 94). Les réseaux décentralisés et l'intercommunication restent ainsi prégnants, comme en témoigne l'autogestion au niveau paysan et villageois, mais aussi l'organisation sociale et populaire qui fonctionnait pendant la première Intifada (1987-1993). Enfin le dernier chapitre, « Palestine et discours : la perspective implosée », conclut sur l'éclatement discursif entre le discours élitaire et celui populaire de la résistance, sur le discours officiel de la dépendance lié aux politiques internationales, ou encore sur le débat sur le nombre d'État à envisager pour la Palestine (État unique ou deux États). Territorialité et temporalité se retrouvent finalement au niveau du discours qui « joue donc – et il jouera – le rôle primordial dans la capacité des Palestiniens de se frayer un chemin pour rejoindre les rangs de ceux qui ont su, à travers le temps et l'espace, venir à bout du colonialisme et rejoindre les rangs des peuples enfin libres » (p. 154).

L'analyse proposée par R. Heacock dans cet ouvrage est fondamentale dans la compréhension de la société palestinienne et de son organisation politique. Cet éclairage riche et novateur sur la Palestine offre également une réflexion théorique beaucoup plus large sur l'interdépendance entre approche historique et géographique.

Elisabeth Marteu -  
Université Paris I-Panthéon Sorbonne

Philippe Raynaud - *Trois Révolutions de la liberté. Angleterre, Amérique, France.* - Paris, PUF, 2009 (Léviathan). 384 p.

**T**rois révolutions de la liberté est un exercice exemplaire en culture politique comparée. Le problème d'interprétation sous-tendant l'historiographie « révisionniste » de la Révolution française (François Furet et son école) s'énonce ainsi : comment expliquer « l'exceptionnalisme français », le fait que la Révolution anglaise de 1688 et la Révolution américaine de 1776 permettent l'établissement d'une culture libérale durable, cependant que le cas de la France fut tout différent ? Évidemment, la Révolution « dérapa » avec la dictature jacobine de 1793-1794. Par la suite, la France fut forcée de subir les ignominies d'une dictature militaire, la Restauration, puis ce qu'on appela une « monarchie bourgeoise » et un retour au gouvernement impérial avant de réussir enfin à instaurer un gouvernement républicain durable dans les années 1870.

La ligne de force de l'exceptionnalisme français réside dans la persistance de l'héritage révolutionnaire de la France, immortalisé par les années légendaires d'insurrection politique, 1789, 1792, 1830, 1848, 1871 et 1968. Pendant près de deux siècles, jacobins et républicains radicaux ont célébré ce legs comme la contribution spécifique de la France à la culture politique moderne. La Révolution bolchévique de 1917 sembla lui donner une nouvelle jeunesse, mais cette fois, il appartenait à la révolution communiste de prétendre remplir la promesse que les révolutions « bourgeoises » de 1789 et 1848 avaient trahie.

Cependant, comme le note Philippe Raynaud (ce faisant modifiant implicitement le récit « révisionniste »), il serait trompeur de poser une disjonction trop abrupte entre les révolutions anglo-américaines et française.

Il est en effet impossible de comprendre les relations entre les deux révolutions (américaine et française) si l'on se contente simplement d'opposer la modération américaine au radicalisme français, que ce soit pour déplorer l'absence d'une tradition libérale en France ou au contraire pour arguer que seule l'expérience française mérite d'être appelée révolution. En fin de compte, quelles que soient les différences entre les deux mouvements, *leurs affinités sont plus importantes*, ainsi que l'ont montré des historiens comme R. R. Palmer en parlant de l'âge de la

révolution démocratique (*The Age of Democratic Revolution*, 1959).

Philippe Raynaud dresse ainsi la liste de ces affinités politiquement significatives :

1/ Bien qu'au cours de la Révolution américaine, il n'y ait eu ni *journal* ni terreur, elle n'en provoqua pas moins, comme son homologue française, une importante émigration.

2/ L'histoire de la Révolution américaine, tout comme celle de la Révolution française, peut être vue dans les termes de la primauté de l'antithèse politique classique formulée par Benjamin Constant : le combat de la liberté des Anciens (prééminence de l'idéal républicain et de la participation civique) contre la liberté des Modernes (individualisme et droit à la jouissance privée). Ph. Raynaud repère cette tension dans l'opposition entre les visions jeffersonienne et madisonienne de la démocratie.

3/ Comme la Révolution française, et à la différence du cas anglais, la Révolution américaine cherchait aussi à articuler un ensemble de principes universels, valides pour tous les humains, partout et dans toutes les périodes historiques.

De même, il serait tout autant historiquement et conceptuellement trompeur d'assimiler les deux conceptions révolutionnaires. L'article VI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen énonce que la loi est fondée sur la Volonté générale. La théorie politique à la base de la Révolution américaine est beaucoup moins rousseauiste. Insensible aux prétentions au « perfectionnisme » politique et aux considérations sur la « souveraineté », elle s'est davantage préoccupée des problèmes potentiels causés par le volontarisme politique, expression d'une volonté politique sans contrainte. De ce fait, une des différences majeures entre les deux séquences révolutionnaires tient à ce que les Américains percevaient les partis et la séparation des pouvoirs comme un « frein » salutaire aux excès d'un pouvoir politique illimité, tandis que les hommes et les femmes de 1789, suivant Rousseau (et Bodin, pourrait-on ajouter), craignaient les factions et tentèrent de les subordonner à la volonté générale.

Pour ces raisons, Ph. Raynaud perçoit à juste titre la préoccupation française de la « souveraineté » comme une source potentielle d'intense instabilité politique : « Une fois admis le droit pour une nation de changer ou d'abolir un gouvernement qui n'est plus à la hauteur de sa tâche

naturelle, il doit aussi être reconnu que le peuple est souverain en dernière analyse puisqu'il a le droit de juger quand un tel échec s'est produit ». À cet égard, le point de vue de Ph. Raynaud s'accorde avec les influentes critiques du zèle insurrectionnel français formulées par Edmund Burke dans ses *Réflexions sur la Révolution française* (1790).

Ce n'est pas un hasard si *Trois Révolutions de la liberté* débute par un long essai sur la philosophie de Burke, le critique le plus lucide et le plus influent de la Révolution française, dont les *Réflexions* peuvent être considérées comme le texte fondateur du conservatisme moderne. Un des paradoxes du réquisitoire de Burke contre le fanatisme révolutionnaire français tient à ce que Burke était constamment convaincu qu'il servait la cause de la liberté. Comme il le remarque, « en faisant de la nation la source de la souveraineté et en affirmant le droit naturel de changer à volonté l'ordre politique, la Révolution française fit de l'exception la règle, déchira le voile sous lequel le Parlement anglais dissimula sagement ses propres innovations constitutionnelles, et défia l'ensemble de la société politique européenne en rompant le lien entre tous les précédents et le passé politique récent ». Et Burke d'ajouter : « Nous ne faisons pas confiance au capital de raison détenu par l'homme du commun parce que nous le trouvons indigent et inadéquat ».

Pourtant, il n'y a rien de « libéral » dans ces observations de Burke. Elles sont au contraire une recette pour instaurer ce que Kant, dans *Qu'est-ce que les Lumières*, a nommé mise en tutelle ou servitude. Si les hommes et femmes ordinaires sont incapables de se gouverner eux-mêmes, le corollaire logique veut qu'ils aient besoin de gardiens ou de supérieurs pour les gouverner. Burke reproduit ici l'argument classique en faveur de l'assujettissement politique. Les « droits traditionnels des Anglais » ou les prérogatives de l'« ancienne Constitution », qu'il célèbre dans les *Réflexions* comme une alternative au droit naturel moderne, vont au mieux tant qu'on se trouve être Anglais. Si cependant, l'on se trouve être Français, Irlandais, Polonais ou Espagnol, leur applicabilité demeure sévèrement limitée. Comme Ph. Raynaud le remarque (p. 61), ce que Burke ne put comprendre est que, dans de tels contextes autoritaires, les termes de la liberté politique doivent être inventés de toutes pièces. À la différence de l'Angleterre, il n'existait pas dans les politisés

d'Ancien Régime d'« ancienne Constitution » sur laquelle se fonder avec confiance.

Peut-être le legs le plus influent de Burke fut-il sa critique de l'« abstraction » des droits de l'Homme. Burke croyait qu'une politique fondée sur l'abstraction – une révérence excessive pour les prétentions de la raison – est la recette du désastre. Pour commencer, la défiance envers la tradition lui est inhérente, ce qui dévalue celle-ci. Or, il est douteux, poursuit Burke, qu'une société puisse survivre très longtemps sans s'appuyer sur une tradition. De ce fait, quand des droits naturels déclarés éternels sont établis en opposition aux restrictions concrètes du droit positif, le résultat ne peut être que politiquement déstabilisateur. Cependant, comme Benjamin Constant l'a noté, en se risquant à un verdict absolu, prétendument valide pour tous les temps, sur la valeur du droit naturel, la critique de Burke elle-même adopte une perspective abstraite.

Le principal contradicteur de Burke, Thomas Paine, croyait fermement que la tradition elle-même était l'un des principaux obstacles à la liberté. Selon Paine, les traditions représentaient des *contextes de domination* profitant aux élites anti-démocratiques plutôt qu'au bien public. De ce point de vue, Paine percevait presque toutes les politisés traditionnelles comme illégitimes tant qu'elles n'avaient pas encore accédé aux « droits de l'Homme ». Il est néanmoins ironique que Burke, défenseur intrépide de l'indépendance américaine et critique précurseur du colonialisme britannique, ait été célébré outre-Rhin (par Rehberg et Gentz, parmi d'autres) comme le demi-dieu de la Contre-Révolution.

Dans ses chapitres conclusifs sur la critique socialiste des droits de l'Homme et sur le livre négligé de Simone de Beauvoir, *L'Amérique au jour le jour*, Ph. Raynaud examine l'évolution des critiques socialistes du libéralisme. On pourrait dire que l'effervescence de la Révolution française éveilla les libéraux britanniques de leur torpeur dogmatique. L'auteur le note, « un accord se fait donc, dans une grande partie des élites, sur l'idée qu'il est nécessaire d'imposer la généralisation du *marché* comme mode de régulation de l'économie et de la société ». Comme il le montre, Jeremy Bentham et Robert Owen revinrent au paradigme de la raison des Lumières pour contrôler les tendances centrifuges et anarchiques du libéralisme – la déchirure de la fabrique sociale déjà visible dans les premières

décennies du 19<sup>e</sup> siècle. Cependant, une autre figure clé de ces développements est Thomas Paine qui, dans *The Rights of Man*, insiste sur le droit à l'assistance publique (revenant par là sur l'orientation vers le laissez-faire de son influent pamphlet révolutionnaire, *Common Sense*). Par la suite, les arguments de ces trois figures devaient jouer un rôle essentiel dans le développement du socialisme anglais.

En France, Saint-Simon suivit un chemin similaire. Il inventoria l'immense vide culturel creusé en France par le déclin de la croyance – résultat direct de l'assaut frontal des Lumières contre le dogme et la superstition – et tenta de forger un succédané ou un produit de remplacement rationaliste. Selon lui, l'attaque des Lumières contre la croyance doit rencontrer un obstacle logique quand se pose la question d'établir une nouvelle autorité temporelle et spirituelle qui serve de base à une future société rationnelle. Anticipant Marx, Saint-Simon tenait que la clé d'un futur harmonieux se trouvait dans la réorganisation de la production et des rapports de propriété. Il souhaitait par conséquent voir les insuffisances du laissez-faire économique et de l'industrie moderne palliées au niveau de la *société* plutôt que de la *politique* (les excès politiques du gouvernement jacobin servirent toujours de repoussoir à sa vision). Nos quatre penseurs visaient à mettre en lumière le paralysisme central des droits de l'Homme : l'illusion que l'égalité devant la loi, ou égalité formelle, mènerait en fin de compte à l'égalité sociale réelle. Comme le remarque Ph. Raynaud, les politisés libérales contemporaines sont aujourd'hui toujours aux prises avec ce dilemme, et souvent de façon inepte.

L'un des principaux objets de l'étude de Ph. Raynaud est de reconstruire la lignée intellectuelle du libéralisme. Dans le cas français, le libéralisme atteignit son zénith dans les premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle avec Mme de Staël, Benjamin Constant et Alexis de Tocqueville. Néanmoins, l'évolution subséquente de la pensée politique française vit le libéralisme marginalisé par des tendances idéologiques concurrentes : républicanisme, marxisme ou différentes doctrines contre-révolutionnaires. L'auteur traite avec passion et éloquence de Montesquieu, Mme de Staël et Constant (pour quelque raison, Alexis de Tocqueville brille par son absence au

panthéon libéral de Ph. Raynaud) afin de considérer et explorer la question de l'actualité, ou de la pertinence contemporaine, du libéralisme. Quel rôle peut-il jouer dans la culture politique française ? Comment peut-il contrer ou déplacer les idéologies concurrentes, gauchisme, étatsisme, républicanisme ?

Dans sa « Préface », Ph. Raynaud se demande avec raison si le libéralisme est encore pertinent dans un âge de globalisation, dans lequel les vertus politiques du libéralisme sont inflexiblement subordonnées aux contraintes de laissez-faire économique. Il se demande tristement comment on peut défendre avec bonne conscience une conception de la liberté qui, dès le début, refusa d'accorder la liberté aux femmes et (au moins dans le cas américain) aux esclaves. Une telle situation démontre que traiter sérieusement de la « liberté » est dans le même mouvement reconnaître qu'elle n'est jamais acquise une fois pour toutes. Au contraire, elle s'apparente à ce que Sartre appelait un « projet », une « vérité à faire ».

*Trois Révolutions de la liberté* est une étude exemplaire d'histoire comparée des idées. Le point de vue de l'auteur rappelle profondément la perspective « atlantique » adoptée par R. R. Palmer dans son classique de 1959. Peu de penseurs politiques ont aujourd'hui la capacité de traiter avec autant d'aisance des trois traditions politiques en question, dans leur extrême diversité. Ph. Raynaud le démontre de façon convaincante : l'histoire de la liberté moderne a été écrite dans des langages multiples<sup>1</sup>.

**Richard Wolin -**

The Graduate Center, City University of New York

**Bacot (Paul) - La construction verbale du politique.**

*Études de politologie lexicale.* - Paris, L'Harmattan, 2011 (Langue & Parole). 174 p. Bibliogr.

L'auteur de cet ouvrage compte parmi les enseignants-chercheurs qui, tout en s'inscrivant en science politique (Paul Bacot est professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Lyon), ont développé leurs activités de recherche autour de questions liées aux langages et aux discours. En effet, P. Bacot anime le séminaire d'onomastique politique du

1. La traduction de ce compte rendu est de Jean Leca, que la *RFSP* remercie.

pôle Langages et pensée politiques de l'UMR Triangle à Lyon (Action, discours, pensée politique et économique) et il a pris, en 2005, le relais de Pierre Fiala dans la direction de la revue *Mots*. *Les langages du politique*, dont il a codirigé plusieurs dossiers (« Chrononymes. La politisation du temps », « Dire la démocratie aujourd'hui », « Les métaphores spatiales en politique... »). Dans un récent numéro de cette même revue *Mots*, consacré à « Trente ans d'étude des langages du politique (1980-2010) » (n° 94, décembre 2010), P. Bacot établit une riche bibliographie consacrée à l'onomastique politique : y apparaît clairement la fécondité d'une perspective interdisciplinaire – incluant la linguistique, notamment dans ses ramifications sémantiques – pour éclairer les questions de noms de personnes, de lois et de traités, de sommets et conférences, de périodes et d'événements, d'organisations et de groupes, d'instances exécutives ou consultatives, de politiques publiques, de territoires, de lieux, de populations...

C'est dans le cadre de cette configuration disciplinaire originale qu'il faut situer ce livre en sept subdivisions, considérées comme autant d'« études de politologie lexicale ». Chacune d'entre elles avait déjà fait l'objet d'une publication, mais dans des supports épars, motif qui a conduit l'auteur à opérer le rassemblement qui est publié aujourd'hui. Le point commun de ces études est qu'elles illustrent des modalités de la « construction verbale du politique », pour reprendre le titre de l'ouvrage, s'appuyant toujours sur le postulat d'une étroite imbrication du « parler » et de l'« agir » en politique.

La première subdivision part d'une expression que certains travaux francophones de sociologie politique ont relativement naturalisée : celle de « volatilité électorale ». P. Bacot s'empare du lexique qui participe à la dénomination de ce phénomène et souligne les enjeux d'homonymie et de polysémie qui s'y rattachent : la « volatilité électorale » fait de l'électeur ainsi caractérisé un être versatile, évanescant, fugace, volage, inconstant, peut-être inconstant (ce que ne désignent pas de la même façon d'autres dénominations concurrentes, telles que « instabilité électorale », « mobilité électorale », ou « nomadisme électoral »).

La seconde étude porte sur le recours aux mots de l'espace pour rendre compte, dans le vocabulaire politique, de la conflictualité sociale. Le corpus retenu est constitué de travaux de politologues parus entre 1994 et 2000 (traités de sociologie politique, en particulier). Il s'en dégage l'existence de trois types d'espaces politiques : l'espace idéal (caractérisé par des positions absolues tout autant que par le changement, permettant ainsi d'exprimer aussi bien la « droite » ou l'« extrémisme » que le « report » ou le « revirement »), l'espace concurrentiel (« échiquier », « arène » ou « lice » renvoient avant tout à la compétition), l'espace institutionnel (« Matignon » ou « décentralisation », par exemple, désignent des espaces de distribution du pouvoir). L'auteur s'intéresse ensuite aux figures de la verticalité présentes dans ce corpus, telles qu'elles permettent d'exprimer la domination ou encore la construction (« redescendre » dans sa circonscription, être un-e candidat-e « parachuté-e »...).

Une troisième subdivision est consacrée au mot « surprise » en référence à la « surprise électorale », pour reprendre le titre d'un ouvrage dirigé par Olivier Dabène, Michel Hastings et Julie Massal<sup>1</sup>, auquel P. Bacot avait contribué. L'auteur y analyse les traits sémantiques de « surprise », dans la perspective d'aider à mieux saisir le jeu discursif des acteurs observés lorsqu'ils évoquent une « surprise électorale », tout autant que de faciliter la maîtrise de cette expression par les politologues qui voudraient l'intégrer à leur terminologie. L'étude des différentes acceptions de « surprise », observables y compris dans « grève-surprise », « invité-surprise » ou « pochette-surprise », montre les traits d'imprévision, de soudaineté et d'offensive, mais aussi d'émotion, auxquels le terme est à même de renvoyer.

Dans la quatrième étude, P. Bacot s'intéresse au modèle des organisations partisans proposé par Richard Katz et Peter Mair (1995), notamment à travers la façon dont ce modèle est dénommé. Il repère que le syntagme anglais « *cartel party* » est généralement traduit en français par l'expression « parti cartel » (ou « parti-cartel »), alors même que la formulation francophone la plus adaptée serait sans doute « parti de cartel », « parti en cartel », voire « parti cartelisé ». En effet, pour Katz et Mair, il s'agit de

1. Olivier Dabène, Michel Hastings, Julie Massal (dir.), *La surprise électorale. Paradoxes du suffrage universel (Colombie, Équateur, France, Maroc, Suède, Turquie...)*, Paris, Karthala, 2007.

pointer un état particulier du système des partis, regroupés en cartels, et secondairement d'identifier les conséquences de cette organisation sur ses composantes. Bien entendu, l'idée de P. Bacot n'est pas d'instruire un procès en orthonymie, mais d'observer la situation du point de vue de la politologie lexicale, par exemple en soulignant la mémoire discursive dont, dans l'univers discursif français, le terme « cartel » est grevé (« cartel des gauches », « cartel des non »...). Ainsi, « l'usage du même mot, indifféremment en anglais et en français, peut donc poser problème. Là où le francophone entendra "alliance électorale", l'anglophone entendra "entente anti-concurrentielle" » (p. 74).

C'est le terme de « multilatéralisme » qui retient l'attention de P. Bacot dans une cinquième subdivision, tant pour ses emplois dans le discours savant que pour ses apparitions dans celui des acteurs politiques et médiatiques. L'étude du terme passe par l'observation des dérivés de la série (« multilatéral », « multilatéralisme »...) et de quelques concurrents plus ou moins antonymiques (« plurilatéral », « bilatéral », « unilatéral »...). Chemin faisant, l'auteur montre combien ces termes, sans pourtant être chargés d'une axiologie manifeste, sont fortement politisants, « au sens où ils concourent à la construction d'un clivage matriciel dessinant l'opposition de deux camps : celui de l'universalité, du consensus, de l'entente, de l'ouverture vs celui du particularisme, du conflit, de la querelle, du repli ». Le « multilatéralisme » se voit ainsi porteur d'un horizon idéologique positivement investi, « entraînant dans son sillage la paix, la liberté, les droits, la solidarité, la démocratie, la sécurité, etc. ».

C'est ensuite aux noms des institutions parlementaires internationales régionales à compétence sécuritaire que P. Bacot s'intéresse (Forum interparlementaire des Amériques, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Parlement panafricain...). Ces instances, dont le développement est spécialement vif depuis la fin du vingtième siècle, présentent en effet des régularités et des caractéristiques dénomminatives qui méritaient d'être relevées. En particulier, la référence à un « parlement » (substantif), et plus encore à une dimension « parlementaire » (adjectif), est particulièrement notable par contraste avec une réalité souvent éloignée de la définition classique d'un parlement (par défaut tant de représentativité que de pouvoir). L'auteur y discerne une « stratégie

d'affichage » (p. 141) et une aspiration à la légitimité dans le contexte d'un supposé « déficit démocratique ».

Dans un certain prolongement, le volume se clôt par une étude de l'agronyme comme discours argumentatif : l'auteur s'y intéresse à la légitimation par la dénomination, dans le cas particulier des noms d'assemblées parlementaires, nationales mais aussi internationales. Après avoir souligné quelques-unes des particularités des noms d'assemblées parlementaires (par exemple leur statut le plus souvent constitutionnel), P. Bacot s'intéresse au fait que les dénominations mettent en avant différentes fonctions (la fonction législative, représentée dans le « Corps législatif » de l'An III ou dans l'Assemblée législative » de la Deuxième République, semble ainsi en déclin) et, surtout, s'appuient sur des types de légitimité variés : légitimité de l'action par la parole ou par le conseil, ou encore légitimité de l'assemblée à travers celle de ces membres (représentatifs, nobles et/ou sages). Cette septième étude, à sa manière plus circonscrite, vient ainsi enrichir la réflexion suscitée par des travaux d'ampleur déjà remarqués, tels que celui de Nicolas Roussellier sur *Le Parlement de l'éloquence* (1997) ou celui de Jean-Philippe Heurtin sur *L'espace public parlementaire* (1999).

Il ne reste plus qu'à souhaiter que *La construction verbale du politique*, écrite dans un style simple et clair, apporte sa pierre à l'édifice des échanges entre la science politique et les approches lexicales du politique et du social.

Alice Krieg-Planque -

Université Paris-Est Créteil, Céditec

**Lafargue de Grangeneuve (Loïc) - L'État face aux rave-parties. Les enjeux politiques du mouvement techno.** - Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2010 (Socio-logiques). 170 p. Glossaire. Bibliogr.

On aurait pu penser que rien *a priori* ne destinait le mouvement techno à retenir l'attention, d'abord des institutions politiques, ensuite des politistes. En combinant, d'une part un style musical, et d'autre part l'organisation de *raves* ou *free parties*, c'est-à-dire des fêtes gratuites en marge des clubs et discothèques dédiés à la commercialisation de la musique, la techno apparaît avant tout comme une pratique se réclamant de la « contre-culture ». Initiés par des *travellers* exaltant une vie nomade et



« bohème », les *rave-parties* attirent un public juvénile bien plus large et pourraient d'ailleurs être considérées comme l'un des plus récents moratoires de la jeunesse. Initialement, le mouvement techno se développe donc à distance des institutions du marché et de l'État... très loin, par conséquent, de la politique. C'est pourquoi le principal mérite de l'ouvrage de Loïc Lafargue de Grangeneuve réside dans la fine description des processus qui ont placé les *rave-parties* au cœur d'un ensemble complexe de politiques publiques. Le soin apporté à ces descriptions est tel que l'ouvrage, loin d'être focalisé sur le mouvement techno en soi, offre plutôt au lecteur une remarquable occasion de se frotter à l'analyse processuelle de l'action publique. L'hétérogénéité des protagonistes et des préoccupations, la multiplicité des niveaux de décision, la variabilité des alliances, les conflits entre normes simultanément poursuivies par l'État, et bien plus encore les réajustements que dictent les effets pervers de l'action constituent une grille d'analyse indispensable pour rendre compte des multiples revirements qui ont marqué l'attitude des autorités politiques à l'égard des *rave-parties* entre 1990 et 2002. Financée par l'INHES (Institut national des hautes études de sécurité), la recherche a bénéficié d'un accès privilégié aux services de l'État chargés, en fonction des mots d'ordre du moment, de réprimer ou d'encadrer ces inopportuns regroupements festifs. De fait, de nombreux extraits d'entretiens apportent de précieux éclairages, notamment sur les contradictions auxquelles les agents de l'État ont pu être parfois confrontés.

Par-delà la seule chronologie des revirements successifs de la politique visant à maîtriser le développement des *rave parties*, l'ouvrage explicite avant tout en quoi ces dernières constituent un « problème public » composite et difficile à gérer. À l'échelle locale, ce sont avant tout les riverains et élus municipaux qui, dans une logique NIMBY (*Not in my backyard*) désormais bien connue, s'insurgent contre les fâcheuses nuées de *teufeurs* qui convergent vers des terrains souvent non concédés (le terme *teufeurs* désigne les adeptes de techno et de « teufs », fêtes en verlan). Par ailleurs, pour les professionnels des boîtes de nuit, la gratuité et l'absence de contraintes fiscales revendiquées par le mouvement techno constituent une concurrence déloyale. À ces griefs s'ajoute le fait que les *free parties* puissent donner lieu à la circulation et à la consommation de substances illicites. Ainsi, alors qu'elles auraient pu, en tant que

pratiques artistiques et culturelles, relever de la compétence du ministère de la Culture, les *rave-parties* sont rapidement envisagées comme l'un des objets quasi exclusifs du ministère de l'Intérieur.

Pour autant, cette assignation à la politique sécuritaire ne semble pas avoir facilité les velléités de contrôle du phénomène manifestées par les pouvoirs publics. Dans les années 1990, sous les auspices de la Mission de lutte antidrogue, une circulaire interdit toutes formes de *raves*. Un premier effet pervers se manifeste à travers la multiplication de *free parties* illégales se réfugiant dans une clandestinité des plus propices aux risques auxquels la circulaire entendait pourtant remédier. Dans les années qui suivent, les pouvoirs publics prennent donc le parti non plus d'interdire, mais d'encadrer le phénomène. En 2001, la législation soumet les rassemblements de plus de 250 personnes à un régime de déclaration préalable sous peine, en cas d'infraction, de saisie du matériel de sonorisation. Si la mesure décourage effectivement les petites *free parties*, elle incite dans le même temps les adeptes de la techno à des rassemblements illégaux de trop grande ampleur pour que les forces de l'ordre puissent prendre le risque d'une quelconque intervention répressive. En 2002, le ministère de l'Intérieur se propose donc d'encadrer ces regroupements massifs qu'il ne peut manifestement pas empêcher. Il s'efforce ainsi de favoriser l'institutionnalisation de représentants du mouvement techno en vue de l'organisation de teknivals officiels où, durant plusieurs jours, les promoteurs de la contre-culture festoient sous la tutelle des services de l'État. Toutefois, ces rassemblements de plusieurs milliers de personnes présentent vite de nombreux inconvénients. À partir de 2005, les pouvoirs publics s'appliquent donc plutôt à favoriser les *raves* de tailles plus modestes et commodes à gérer. Dans cette optique, des médiateurs, souvent liés au mouvement techno, sont chargés auprès des préfetures de mettre fin aux réticences que le régime de déclaration préalable suscite, aussi bien du côté des *teufeurs* que des administrations déconcentrées et des collectivités locales. Dans le même temps, sur le terrain, la politique à l'égard des *raves* alimente de nombreuses tensions en ce qui concerne la consommation de drogue. Entre répression, prévention et réduction des risques, les controverses et hésitations sont d'autant plus vives que, là encore, les autorités ne peuvent

ignorer les effets pervers que la réglementation engendre parfois.

Ainsi, à l'heure où les pouvoirs publics sont confrontés à des apéros géants répondant à l'invitation des réseaux sociaux, l'ouvrage de L. Lafargue de Grangeneuve rend remarquablement compte des difficultés inhérentes aux tentatives de contrôle de rassemblements massifs qui, par leur nature festive inédite, ne peuvent que défer les routines administratives visant à assurer « l'ordre public ».

**Christophe Traïni -**

Sciences Po Aix-en-Provence, IUF

**Pons (Xavier) - Évaluer l'action éducative.**

*Des professionnels en concurrence.* - Paris, PUF, 2010

(Éducation & société). 194 p. Bibliogr.

Annexes méthodologiques.

Dans l'ouvrage issu de sa thèse, *Évaluer l'action éducative*, Xavier Pons s'intéresse aux pratiques et aux savoir-faire des évaluateurs des politiques éducatives en France depuis 1958. Il ne s'agit pas d'un livre supplémentaire sur les usages de l'évaluation de ces politiques publiques dans lequel l'auteur fournirait des prescriptions, mais d'une étude de science politique centrée sur les connaissances que produisent les évaluateurs et sur l'influence, réelle ou non, de ces savoirs sur les politiques éducatives.

X. Pons adopte dans sa recherche une « approche empirique inductive » pour comprendre les pratiques des évaluateurs. Il ne part donc pas d'une définition *a priori* de l'évaluation mais analyse les méthodes des évaluateurs, leurs pratiques quand ceux-ci disent évaluer. Pour parvenir à cela, l'auteur a mobilisé différentes sources présentées dans le premier chapitre. Faisant preuve d'une grande rigueur sociologique, il expose à plusieurs occasions les conditions d'obtention, les limites et les biais ainsi que la façon dont il a traité ses sources. Une annexe méthodologique concernant les entretiens est fournie en fin d'ouvrage. N'ayant pu obtenir l'autorisation d'observer les évaluateurs au travail, l'auteur a contourné cette difficulté en rassemblant 98 entretiens, la littérature professionnelle des évaluateurs (notamment des rapports), des archives et des statistiques, afin de reconstituer l'histoire et les dynamiques concurrentielles entre les groupes professionnels chargés de l'évaluation en France de 1958 à 2008. X. Pons se penche en

particulier sur les « évaluateurs institutionnels nationaux », à savoir l'Inspection générale et les statisticiens du ministère de l'Éducation nationale, sans négliger pour autant les « évaluateurs latents » dont la fonction officielle principale n'est pas d'évaluer l'éducation (en particulier la Cour des Comptes, l'INRP, l'OCDE).

L'auteur remarque qu'en l'absence d'une politique éducative d'évaluation claire et stabilisée (chapitre 2), il existe en France une concurrence entre ces professionnels officiels qui fait évoluer cette politique publique depuis les débuts de la Cinquième République en alternant ainsi plusieurs « sciences de gouvernement » (chapitre 3). X. Pons retrace la dynamique à l'œuvre sur cinquante ans : jusqu'aux débuts des années 1990, l'évaluation des politiques éducatives est dominée par les corps d'inspection qui maîtrisent ce qu'il nomme « l'art de l'extrapolation empirique ». Ce savoir-faire propre aux inspections leur permet de généraliser les pratiques observées sur le terrain (chapitre 5). Puis, la concurrence entre inspecteurs et statisticiens du ministère, porteurs de la « science du constat chiffré », est observable jusqu'au ministère de Claude Allègre (chapitre 6). Depuis 1997, aucun groupe professionnel ne domine véritablement l'évaluation (chapitre 7). L'auteur montre même que de nouveaux évaluateurs apparaissent depuis 2005, en raison de la priorité accordée à l'évaluation des politiques publiques par les gouvernements successifs.

Même si l'administration de la preuve est parfois un peu excessive, la démonstration minutieuse de X. Pons permet de mieux cerner les évolutions morphologiques des principaux groupes d'acteurs évaluateurs, ainsi que les dynamiques et les concurrences. Le tableau de synthèse de la page 172 résume les différentes « sciences de gouvernement » relatives à l'évaluation des politiques éducatives sous la Cinquième République. On peut regretter toutefois que l'auteur comme parfois les rôles joués par les individualités au sein des groupes et dans la concurrence entre acteurs collectifs. Les groupes professionnels peuvent sembler à certains moments désincarnés. En outre, l'auteur, qui n'explique pas suffisamment le choix de l'année 1958 comme point de départ à son étude, minore parfois le poids du politique dans les transformations de ces groupes professionnels.

L'intérêt majeur de ce livre est de combler une lacune dans la littérature sociologique des

politiques éducatives en étudiant les évaluateurs comme catégories d'acteurs participant aux processus de décision. En s'intéressant au plus près aux pratiques des groupes professionnels ainsi qu'à leurs effets réels sur les politiques éducatives, la démonstration de X. Pons permet de relativiser les discours politiques, scientifiques et militants relatifs à l'évaluation éducative. En effet, l'auteur conclut que nous n'observons pas une nouvelle gestion publique de l'évaluation, qui perturberait profondément les politiques éducatives et leurs acteurs, mais plutôt une permanence et une rationalisation de sciences de gouvernement anciennes.

**Patricia Legris -**

Université de Reims (IUFM), LERP

**Hess (Frederick M.) - *The Same Thing Over and Over. How School Reformers get Stuck in Yesterday's Ideas.* - Cambridge, Harvard University Press, 2010. XIV + 286 p. Index.**

« La folie, c'est de faire la même chose à maintes reprises tout en s'attendant à un résultat différent à chaque fois »<sup>1</sup>. La citation est d'Albert Einstein et elle résume l'impasse dans laquelle se trouve le gouvernement américain au sujet de la réforme de l'éducation. Depuis la publication des résultats du rapport *A Nation at Risk* en 1983 par la Commission nationale pour l'excellence dans l'éducation, sous la présidence de Ronald Reagan, jusqu'au discours de Barack Obama le 10 mars 2009, le constat de l'inadéquation entre un système éducatif en déclin et les ambitions économiques, scientifiques et géopolitiques du pays semble faire l'unanimité. Les réponses pour redresser le système et faire en sorte que l'école réponde à des objectifs d'égalité d'accès, de qualité, d'efficacité et d'innovation semblent beaucoup moins consensuelles. Le documentaire de Davis Guggenheim, « *Waiting for Superman* », tourné en 2010 à Washington D.C. à la suite du bras de fer qui a opposé Michelle Rhee, l'alors *Chancellor* du District of Columbia Public Schools System of Washington, D.C, et les syndicats des enseignants, donne un aperçu des controverses autour des sujets les plus sensibles : l'évaluation de l'efficacité des enseignants, la mesure des performances,

l'arbitrage entre décentralisation et égalité des chances.

Frederick M. Hess, politiste de formation et chercheur pour le *think tank* américain AEF<sup>2</sup>, entend par cet ouvrage rappeler et mettre en perspective historique les termes d'un tel débat qui agite, depuis plus d'un quart de siècle, élus, syndicats, partis politiques et administrations, sans que cela débouche sur une réforme profonde et durable. En dépit d'un triplement de la dépense publique depuis les années 1970, l'école américaine ne produit toujours pas les résultats attendus ni en termes qualitatifs ni quantitatifs.

Au lieu de repenser de façon libre l'ensemble du système et ses fondements, les acteurs se sont jusqu'à présent repartis entre défenseurs de l'ancien modèle, censé incarner les valeurs du service public, et réformateurs, qui ont cherché à appliquer à l'enseignement primaire et secondaire des recettes issues de la gestion des entreprises des années 1990, souvent dépassées et inadaptées aux spécificités du secteur et aux évolutions technologiques et démographiques du nouveau siècle. L'affrontement idéologique entre les deux approches a déplacé le débat et a plongé les objectifs attendus de l'école dans une sorte d'oubli collectif. En voulant changer et sauvegarder le système tout à la fois, ses institutions et ses bureaucraties, les différents camps ont perdu de vue la discussion sur les raisons qui justifient une réforme. L'école doit-elle continuer d'être un lieu de transmission de valeurs américaines ou doit-elle encourager la diversité intellectuelle ? Doit-elle former à des savoirs académiques ou à des compétences employables sur le marché du travail ? C'est à partir de ces réponses qu'il sera possible de repenser le rôle des enseignants, leur formation, l'évaluation de leur travail et la fixation de leurs objectifs.

En se positionnant ainsi par rapport à un modèle qui serait à préserver ou à réformer, les acteurs ne sont pas parvenus à se libérer des héritages du passé et tournent presque en rond, sans voir que le contexte mondial a changé et que les solutions proposées sont inadaptées. Pour F. M. Hess, ancien enseignant du secondaire et auteur de nombreux ouvrages, articles et rapports sur les politiques éducatives américaines, les États-Unis sont ainsi devenus moins compétitifs face

1. « *The definition of insanity is doing the same thing over and over again and expecting different results.* ».

2. American Enterprise Institute for Public Policy Research (<<http://www.aei.org>>).

aux puissances émergentes comme la Chine ou l'Inde qui, moins prisonnières des réussites d'autrefois, n'ont pas hésité à penser et à mettre en œuvre des modèles radicalement nouveaux, afin de préparer les générations futures aux besoins du pays et du marché.

Si le livre est plus proche du pamphlet politique qui, d'un ton provocateur, renvoie dos-à-dos les positions démocrates et républicaines en les considérant comme également stériles et inefficaces, il fournit néanmoins tous les éléments pour comprendre les débats actuels aux États-Unis et la difficulté à trouver des terrains d'entente. Les différentes mesures proposées depuis des années (notamment en matière de gouvernance, d'évaluation des enseignants, de mécanismes de bonus et d'augmentation au mérite, de financement par les *School vouchers*, de soutien au développement des *Charter schools*<sup>1</sup> comme alternative aux écoles publiques, de recrutement de proviseurs en dehors du corps enseignant, d'école virtuelle et de pédagogies alternatives) sont intervenues, par touches impressionnistes, sur un édifice qui est resté intact et dont F. M. Hess appelle à la restructuration en profondeur.

**Alessia Lefébure** -  
Sciences Po Paris, CSO

**Beaud (Olivier) - *Les libertés universitaires à l'abandon***. - Paris, Dalloz, 2010 (Les sens du droit. Débat). 346 p. Bibliogr.

**A**utant le dire d'emblée : une vieille amitié me lie à Olivier Beaud ; lui et moi savons avoir des divergences sur certains aspects du sujet qu'il traite. Poursuite de notre dialogue, ce compte rendu ne prétend donc pas à l'impartialité scientifique. L'ouvrage est singulier et important. Dès lors, il suscite la discussion.

Singulier, il l'est à plus d'un titre. D'abord, O. Beaud est un juriste. Or, les juristes étudient rarement l'université, sans doute parce qu'ils craignent de manquer de recul scientifique. Même si les réformes récentes ont levé cette inhibition (cf. notamment, la série d'articles publiés par la *Revue de droit public*), le livre d'O. Beaud comble une lacune. Ensuite, ce livre se présente dès l'introduction comme un ouvrage de recherche, un manuel et un livre polémique. Moins honnête,

moins compétent et moins adroit, un autre auteur aurait autodétruit son propos par ce cumul inhabituel des genres. O. Beaud réussit à le pratiquer sans se contredire. Ce livre est important. Son principal apport est une construction doctrinale de la notion de la liberté universitaire (plutôt que des « libertés universitaires » de son titre) ou *academic freedom*, qui n'avait jamais été faite de cette manière en France. Le sous-titre de l'ouvrage est explicite : « Pour une reconnaissance pleine et entière de la liberté académique ». O. Beaud récuse l'interprétation dominante de la décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1984 (due à l'influence du doyen Vedel, qu'il cite beaucoup) : cette interprétation n'apporte à l'indépendance des professeurs d'université que des garanties procédurales dont la jurisprudence ultérieure a montré l'insuffisance. Pour lui, la liberté universitaire doit être conçue et pratiquée comme une liberté publique, qui régit l'exercice du métier universitaire et justifie un statut spécifique de fonctionnaire adopté par la loi (et non par décret comme actuellement). Il en bâtit le contenu substantiel : liberté de recherche, liberté d'enseignement et liberté d'expression ; dans cette perspective, l'indépendance devient une garantie statutaire de ces libertés et les franchises universitaires, une garantie institutionnelle.

La thèse est puissante, pédagogique et habile. Elle est une démonstration juridique, dont un non-juriste peut d'ailleurs avoir du mal à saisir immédiatement la nouveauté et la subtilité. Elle s'appuie sur la réflexion théorique de l'auteur, sa connaissance des exemples américain et allemand et son expérience militante (il a joué un rôle important dans la contestation de la LRU, au printemps 2009). O. Beaud la met au service d'un programme politique : promouvoir le respect de la liberté académique telle qu'il la construit et combattre les évolutions récentes qui la contredisent (en particulier l'omnipotence des présidents d'université).

« Réquisitoire » et « plaidoyer » (comme le qualifie sa conclusion), l'ouvrage est impressionnant et discutable, au sens où il appelle non des critiques (encore que son propos me paraisse parfois excessif, par exemple envers l'arrêté du 6 août 2004 relatif aux études doctorales) mais la discussion. Partageant l'idéal qu'il définit et nombre de ses réserves envers la « gouvernance » issue de la

1. Écoles publiques gérées par un organisme privé indépendant.

LRU, je m'interroge sur le réalisme de sa vision dans l'université actuelle. Comment concrètement mettre en œuvre la liberté académique dont il rêve ? Quelles en sont les limites ? Comment la concilier avec les nécessités de l'administration universitaire, sauf à abandonner celle-ci à des *managers* extérieurs ? L'auteur nous le dit peu. Et je ne suis pas certain que tous les universitaires soient capables ou désireux de faire l'usage exigeant de la liberté pour laquelle il se bat.

En « Épilogue » (chapitre 8), l'ouvrage critique durement la décision 2010-20/21 QPC du 6 août 2010 dans laquelle le Conseil constitutionnel juge constitutionnelles, sous quelques réserves, les dispositions de la LRU que lui avait soumises le Conseil d'État. Il était déjà publié lorsque, se fondant précisément sur la décision du Conseil constitutionnel, le Conseil d'État a jugé le 15 décembre 2010 que le jury local de recrutement des professeurs et des maîtres de conférences est le comité de sélection et non le conseil d'administration, ce qui affaiblit rétrospectivement l'un des principaux griefs d'O. Beaud contre la LRU et, sur le fond, va dans le sens qu'il souhaite. Mais c'est certainement insuffisant pour le satisfaire. Car retirer un peu de son venin au système semble très en deçà de l'ambitieuse refondation qu'il prône.

**Didier Truchet -**

Université Paris II-Panthéon Assas

**Belorgey (Nicolas) - *L'hôpital sous pression. Enquête sur le « nouveau management public ».***

Paris, La Découverte, 2010 (Textes à l'appui/Enquêtes de terrain). 336 p. Annexes.

Ce passionnant ouvrage tiré d'une thèse de sociologie porte sur quelques traductions concrètes du plan dit « Hôpital 2007 », lancé en France en 2002 et visant à réduire les dépenses de santé *via* différents outils et dispositifs managériaux. Il repose sur une considérable enquête de terrain menée durant près de quatre ans et mêlant fort judicieusement des scènes observées *in situ*, à l'hôpital ou au sein de sociétés de conseil, des entretiens (au nombre de 110), ainsi qu'un questionnaire, utilement reproduit en annexe. L'auteur manie avec talent l'art du suspense, ponctuant chaque chapitre par des mises en intrigue haletantes et levant les énigmes au fil de l'ouvrage. Sa méthode d'exposition est également remarquable. Le lecteur suit ainsi les parcours et

les activités de plusieurs individus, issus du personnel soignant ou administratif et des cabinets d'audit, dont les propos sont restitués de manière fort vivante et analysés avec minutie et subtilité.

La singularité et le grand intérêt de cette approche se situent dans le regard de Nicolas Belorgey. Il parvient en effet à conjuguer l'analyse des processus de réformes et celle des cibles qu'ils visent (soit le personnel hospitalier et les patients). Il étudie ainsi tous les chaînons d'une politique publique, de sa conception aux conséquences de sa mise en œuvre. C'est d'ailleurs le plan suivi par l'ouvrage : la première partie, « Réformer ? », est consacrée à la tutelle ministérielle qui édicte les normes, sa politique, ses « intermédiaires » (qui occupent des fonctions administratives et gestionnaires, tels que les consultants ou les administrateurs des hôpitaux), et la seconde, « Être réformé », suit la mise en œuvre des réformes du point de vue des contextes où elles s'appliquent, ainsi que des groupes qu'elles concernent au premier chef (soient les soignants et les patients).

L'aspect le plus remarquable de l'ouvrage tient sans doute à la façon dont l'auteur élabore une critique efficace et constructive de l'intervention des consultants dans le secteur hospitalier en rentrant dans la « boîte noire » des professionnels. Il prend leurs statistiques et leurs diapositives *power-point* au sérieux, décortique leurs données, revient sur les omissions, les approximations et le caractère arbitraire des choix effectués. Par la confrontation de l'observation directe et des données informatisées (*via* les logiciels qui enregistrent des informations sur le parcours des patients au sein des services d'urgence), l'auteur produit une analyse édifiante qui donne tout son sens à une approche sociologique et qualitative face à l'obsession quantitativiste des consultants qui négligent la dimension médicale et sociale au profit d'une perspective strictement managériale. Du fait de la précarité de leurs contrats, de la concurrence qu'ils subissent et de leur faible légitimité dans le secteur hospitalier, ces consultants, explique l'auteur, sont dans une démarche qui « hypertrophie la valorisation de soi par rapport au travail de fond accompli » (p. 104). Il démonte ainsi les fausses évidences sur lesquelles reposent leurs recommandations et leur oppose un contre-diagnostic dont les conclusions sont diamétralement différentes : plus la productivité augmente au sein des services d'urgence du fait de la pression managériale, plus la qualité des soins baisse, avec un taux de retour augmentant corrélativement à la réduction du

temps de passage des patients. Le croisement des données lui permet, en outre, de montrer combien les « chances de succès » d'un patient dépendent de ses origines sociales, de son parcours, ou de son passé en tant que malade. Il conclut de façon tout à fait convaincante que les réformes managériales produisent des soins « bas de gamme » et viennent renforcer les inégalités sociales dans le domaine hospitalier, les catégories défavorisées apparaissant comme leurs premières victimes.

L'auteur s'applique par ailleurs à creuser ce que les professionnels mettent derrière cet « art mystérieux » de la « conduite du changement », en analysant les techniques des consultants pour convaincre leurs interlocuteurs. Il décrit de manière fort instructive la mise en scène de la persuasion et la fabrication du « sentiment de l'inéluctable ». On pourra néanmoins déplorer qu'aux côtés de cette analyse des visées stratégiques et commerciales des consultants, rien ne soit dit sur le sens de leur action au sein d'un secteur dominé de la consultance, à savoir le milieu hospitalier. Au-delà des discours différenciateurs et caricaturaux de certains d'entre eux, qui assimilent l'hôpital à l'industrie automobile, qu'est-ce qui distingue ces consultants du secteur hospitalier de leurs homologues œuvrant pour le secteur privé ? Par-delà l'instrumentalisation du critère de la « qualité des soins », dans quelle mesure ces consultants s'approprient-ils le langage des « soignants » et, plus généralement, celui du service public, afin de légitimer leurs interventions ?

On pourra également regretter que le titre même de l'ouvrage soit faiblement informé dans l'introduction. Le « nouveau management public » est en effet très vaguement défini et présenté de manière trop uniforme et désincarnée. De même, il aurait été utile que les réformes récentes, et notamment le plan Hôpital 2007 au cœur de l'ouvrage, soient plus précisément replacées dans le contexte général de l'histoire des réformes hospitalières, notamment pour mettre davantage en évidence leurs traits distinctifs. L'auteur évoque des « réformes spécifiquement managériales » sans préciser ce qui permet effectivement de les qualifier comme telles ou de les considérer comme « spécifiques » (des réformes de la gestion hospitalière ont existé avant, notamment en 1958 (p. 17), l'agence qu'il étudie voit ses origines remonter « au moins aux années 1960 » (p. 42), la thématique de l'« hôpital-entreprise » est en cours depuis les « années 1970 » (p. 18) et les réformes managériales à l'hôpital

datent des « années 1980 »). De quand, dès lors, date cette préoccupation managériale au sein de l'hôpital public en France ? Depuis quand y raisonne-t-on en termes comptables ? Quelle est la nature de cette rupture ? Dans la même veine, l'auteur donne très peu d'éléments relatifs au rôle du politique dans ces réformes. On apprend finalement peu de choses sur les donneurs d'ordre, les décisions prises en amont, les commandes passées à l'agence ou les liens entre celle-ci et le cabinet du ministre de la Santé, par exemple.

Au-delà de ces critiques qui ne retirent rien à la qualité de l'ouvrage, on pourra enfin souligner quelques-uns des convaincants résultats de l'auteur qui montre, tour à tour, comment les indicateurs de performance (comme les temps d'attente et de passage aux urgences) font l'objet d'appropriations multiples, autorisant l'adhésion de catégories d'acteurs variés, chacune pour des raisons différentes ; ou combien ces outils managériaux permettent aux « fractions dominées de la profession médicale » d'interroger les hiérarchies traditionnelles de leur métier ; ou encore comment les réformateurs entendent traduire les problèmes de moyens en problèmes d'organisation, faisant ainsi reposer sur le personnel la responsabilité des difficultés rencontrées à l'hôpital.

Derrière les discours managériaux sur le nécessaire retrait de l'État, conclut Nicolas Belorgey, c'est au « renforcement du contrôle étatique sur les établissements hospitaliers » que l'on assiste aujourd'hui.

**Julie Gervais -**

Université Paris I-Panthéon Sorbonne, CRPS-CESSP

**Lalanne (Michèle) - *Sociologie des risques domestiques. Des accidents invisibles ?* - Paris, Lavoisier/Éditions Tec & Doc, 2010 (Sciences du risque et du danger). 200 p. Bibliogr. Annexe. Index.**

**E**n prenant pour point de départ un fait établi statistiquement et pourtant méconnu – les 19 000 décès qui se produisent chaque année suite à des accidents de la vie courante – ce livre propose une approche sociologique des risques des activités domestiques routinières qui vise à rendre compte des raisons d'une quasi-invisibilité publique. Au premier abord, l'objet choisi, en tant qu'il ressortit au domaine privé, ne semble pas devoir faire l'objet d'une approche politologique. Il s'agit en effet d'aborder « les dangers et les risques involontaires et imprévus que court

chacun des membres d'une maisonnée en réalisant une activité privée impliquant une action physique et physiologique, qu'il s'agisse de se déplacer, de cuisiner ou de bricoler » (p. 12). Or, le fait dérangeant au plan taxinomique s'avère également stimulant au regard de la recherche. En effet, toute l'originalité épistémologique de l'approche consiste dans la question de savoir pourquoi ces accidents et ces risques, pourtant avérés *ex post*, n'ont jamais été réellement perçus et ne font pas l'objet d'un déchiffrement en termes de problème public. Du coup, à l'instar du verre grossissant propre à l'observation des états morbides (p. 13), un tel programme de recherche nous permet de rendre compte de manière négative de la dynamique « normale » propre à l'émergence d'un problème public en la comparant à une dynamique alternative « orpheline » consacrant au contraire son absence.

Au vrai, ces risques ont bien une existence sociale dans la mesure où ils sont répertoriés et comptabilisés et vu qu'ils font même quelquefois l'objet de campagnes de prévention (par exemple, contre l'intoxication au monoxyde de carbone, la chute des personnes âgées ou les brûlures des enfants). Mais, au contraire des risques causés par les accidents de voiture, par exemple, ils ne sont pas « labellisés ». Ce faisant, ils témoignent d'une forme du social intéressante parce que non facile (p. 12). À travers l'analyse des perceptions, d'une part, et des dispositifs techniques de fabrication des statistiques des accidents domestiques et de la vie courante, d'autre part, M. Lalanne met en évidence la manière dont se construisent la reconnaissance et la qualification en tant que risque domestique et le processus psychosocial d'oubli qu'elles induisent.

Tout d'abord, l'analyse de la perception sociale du risque révèle la prévalence d'une interprétation fataliste qui diminue la moralisation (responsabilité, imputabilité) au profit d'une naturalisation des risques domestiques. Il s'opère une disqualification sociale des risques qui s'explique par la stigmatisation des comportements ratés de la vie quotidienne : « Tout se passe comme si l'individu qui chute et perd pied dans des circonstances fortuites, tombait de rang [...] » (p. 43). Puis, dans le même ordre d'idées, l'hypothèse cardinale retenue par l'auteure est que « les conventions de quantification ont exclu de l'espace public les causes de mortalité par traumatisme non intentionnel, contrairement aux causes de mortalité intentionnelles d'origine

criminelle » (p. 68). Ainsi s'opère, de manière apparemment objective et neutre, une distribution performative entre les bonnes morts et les mauvaises, contre lesquelles il convient de lutter.

En s'appuyant de manière approfondie sur les travaux d'Alain Desrosières, l'auteure décrit les conventions qui irriguent le travail de quantification des causes de décès et qui se distinguent de toute mesure objective puisque « le cadre classificateur retenant des causalités et en excluant d'autres » est également tributaire de « représentations mentales communes portées par un langage commun [...] » (p. 68). À nouveau, en permettant le passage d'une mise en nombre à une mise en variable, ces conventions privilégiant la formulation « accidents de la vie courante » ou « traumatisme non intentionnel » contribuent à naturaliser une catégorie d'accident. Elles accentuent la place réservée au pathologique et, du même coup, font obstacle à toute action de prévention possible des milieux professionnels et des politiques. Ce faisant, c'est donc l'impensé statistique qui explique l'invisibilité sociale.

Pourtant, si le contexte national est bien caractérisé par la faiblesse du processus de reconnaissance publique (faible impact du Livre blanc sur les risques d'accidents de la vie courante), en revanche c'est à l'échelle internationale (OMS) et européenne (CE) que se cristallise une véritable prise de conscience publique susceptible d'aboutir à une inscription sur l'agenda politique national et local. D'une part, le document sur les traumatismes dans la région européenne de l'OMS en 2005 contribue positivement à la définition et à l'identification des traumatismes non intentionnels. De l'autre, le projet ANAMORT (analyse de la mortalité par traumatisme dans les pays de l'Union européenne), adopté par la Commission européenne en 2004, vise à améliorer la mesure statistique des risques dans les différents pays en appliquant une approche coûts-bénéfices en vue de diminuer les dépenses de santé et donc de garantir la sécurité comme la productivité. Au final, c'est donc une approche rationalisée et gestionnaire construite autour du principe « *Facts as basis for action* », dont l'approche est de même nature que celle qui prévaut au plan national, qui contribue non plus à dissimuler, mais cette fois à avaliser la reconnaissance politique des accidents domestiques comme problème public.

Le livre stimulant de M. Lalanne a le grand mérite d'ouvrir une discussion pleine d'implications sur l'invisibilité comme matière sociale

spécifique et pertinente à analyser, et sur l'articulation entre les domaines privé et public propre à « la condition de l'homme moderne » (Arendt) qu'il convient plus, désormais, d'observer et d'expliquer que de déplorer.

**David Smadja -**

Université Paris Est-Marne-la-Vallée

**Bruno (Anne-Sophie), Geerkens (Éric), Hatzfeld (Nicolas), Omnès (Catherine), dir. -**  
***La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles).*** - Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011 (Pour une histoire du travail). 308 p. Bibliogr.

La santé au travail constitue un objet d'étude qui permet de mobiliser diverses sciences sociales, chacune apportant une approche ou un regard particulier. Nous trouvons ainsi en France plusieurs travaux récents qui lui sont consacrés, dans une perspective politique, sociologique ou historique, avec des chercheurs tels qu'Emmanuel Henry, Jean-Noël Jouzel, Marc Lorient, Paul-André Rosental, Catherine Omnès, etc. Issu de deux colloques et d'un programme de recherche financé par l'ANR, le livre dirigé par Anne-Sophie Bruno, Éric Geerkens, Nicolas Hatzfeld et Catherine Omnès enrichit de nouveau notre compréhension de la santé au travail en s'interrogeant sur les continuités et les ruptures que nous pouvons observer sur cet objet depuis deux siècles. Sa lecture permet de nous rendre compte de la permanence de trois enjeux. Tout d'abord, la santé au travail constitue un espace social concurrentiel dans lequel s'affrontent des intérêts divers, tant publics que privés, tant individuels que professionnels ou organisationnels. Les préférences de chaque acteur sont instables et évoluent en fonction des événements, des innovations ou des positions prises par les autres acteurs. Ensuite, les intérêts de ces acteurs dans cet espace sont presque systématiquement polarisés autour d'une opposition entre ceux qui privilégient la sécurité et la santé des personnels et ceux qui les soumettent à des objectifs de productivité et de compétitivité économiques. Cette dichotomie santé vs économie forme la trame des premiers chapitres, et notamment de celui sur les hygiénistes au 19<sup>e</sup> siècle et leur « ambiguïté » face à la question de la santé des ouvriers. Enfin, nous observons sur la longue durée le maintien d'une

profonde asymétrie des rapports de force dans ce champ en faveur des employeurs. Cette asymétrie est même sanctionnée dans un premier temps par des dispositifs législatifs – la loi de 1898 sur les accidents du travail déléguant la santé au travail aux employeurs tout en créant un système d'assurance collectif qui limite la responsabilité financière de chacun d'entre eux – et institutionnels – les faibles moyens dont est dotée l'Inspection du travail à travers l'histoire limitant son action.

L'introduction de l'ouvrage représente sans doute la partie la plus intéressante pour les politistes et sociologues en ce qu'elle tente de tracer plusieurs lignes de cohérence dans la foisonnante littérature internationale sur la santé au travail. Nous retrouvons ainsi des régularités sociales importantes quel que soit le pays considéré, par exemple dans les « stratégies de contournement des employeurs » vis-à-vis de leurs obligations envers leurs salariés. Ces stratégies prennent trois formes : le déni du problème de santé, la résistance à l'intervention publique et la minimisation des coûts économiques (p. 21). Les auteurs insistent également sur les différents critères qui président à la visibilité/invisibilité des atteintes à la santé des travailleurs, amenant une reconnaissance ou non des maladies professionnelles (p. 33 et suiv.).

L'ouvrage comprend quatorze chapitres organisés autour de trois parties générales. La première partie traite de la production de savoirs sur la santé des travailleurs et aborde notamment le cas des hygiénistes dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Ces derniers déroulent un discours ambigu : tout en alertant sur les conditions sociales ouvrières, ils défendent le développement industriel et dégage les entreprises de leurs responsabilités dans la mauvaise santé de leurs salariés. Le cas des mécanographes, étudiés par Cédric Neumann, complète ce constat en illustrant comment l'enjeu de la santé au travail de ces professionnels est éclipsé par les dimensions de productivité économique et de rendement.

La deuxième partie porte sur les politiques de prévention engagées par des entreprises. Un des éléments communs qui se dégage des différentes études de cas concerne les stratégies de contournement déployées par les employeurs pour ne pas reconnaître les maladies professionnelles, voire durcir les critères d'éligibilité aux indemnités. Cependant, les contributions



montrent également que certains industriels ont mis en place des structures internes pour prévenir les accidents du travail et même chercher à diffuser les bonnes pratiques auprès d'organisations professionnelles (l'UIMM en France) et internationales.

Enfin, les chapitres de la troisième partie s'intéressent davantage aux partenaires sociaux et à la manière dont ils sont venus à se mobiliser pour faire reconnaître l'origine professionnelle d'une maladie ou pour obtenir une législation plus favorable aux travailleurs, ou au contraire à résister à un mouvement de reconnaissance ou à un compromis négocié. Ils montrent notamment comment les syndicats se sont progressivement comparés de ces problématiques.

Au final, ce livre constitue une bonne analyse historique des enjeux de la santé au travail sur deux siècles, mais souffre en définitive des défauts de ses qualités et ce, à deux niveaux. Au premier, il ne comporte pas de réelle mise en perspective théorique permettant une montée en généralité à partir de cas singuliers, sauf une fois encore dans l'introduction générale qui cherche à dresser, à partir de la littérature scientifique, plusieurs régularités sociales et historiques. Au second, il ne contient pas de comparaison où des situations nationales sont analysées point par point : les chapitres portant sur des cas étrangers au cas français ne remettent pas ceux-ci en perspective avec celui-là, et inversement. Partir de ces deux points permettrait de construire une

réflexion plus riche sur l'objet interdisciplinaire qu'est la santé au travail.

**Thibault Bossy -**

Université Bordeaux 2 Segalen, Centre Émile Durkheim

**Lascoumes (Pierre), dir. - Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité.** - Paris, Presses de Sciences Po, 2010 (Fait politique). 284 p. Bibliogr.

La publication de *Favoritisme et corruption à la française* intervient dans le contexte de l'éclatement de l'affaire Woerth-Bettancourt et de polémiques mettant en cause différents acteurs politiques, notamment pour les excès de leur train de vie ministériel (affaires Joyandet et Blanc). Elle précède de peu une nouvelle loi réformant la transparence financière de la vie politique (paquet électoral du 14 avril 2011) et toute une effervescence politico-médiatique autour de la question des conflits d'intérêt née en partie du récent scandale du Médiateur<sup>1</sup>. Cette recherche en phase avec l'actualité, dirigée par Pierre Lascoumes, s'intègre à un ensemble plus large (et parfois plus ancien) de publications de ce chercheur qui fait figure de meilleur spécialiste français sur ces questions<sup>2</sup>.

Le point de départ de cette enquête collective est assez proche d'autres travaux anglo-saxons<sup>3</sup> : comment expliquer le décalage observable entre l'expression d'une condamnation massive de la corruption par les citoyens et, dans le même temps, le soutien et la tolérance dont ils peuvent

1. L'ouvrage de Martin Hirsch (*Pour en finir avec les conflits d'intérêts*, Paris, Stock, 2011) a depuis donné chair à cet enjeu. Une commission dirigée par Jean-Marc Sauvé destinée à prévenir ces conflits a même été installée et son rapport (« Pour une nouvelle déontologie de la vie publique », rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêt dans la vie publique, remis au président de la République le 26 janvier 2011) devrait prochainement déboucher sur un texte de loi sur la question : <<http://www.acteurspublics.com/files/Projetloideontologie.pdf>>. Depuis, les ministres ont aussi mis en ligne des déclarations d'intérêt (il est vrai bien maigres).

2. Notamment *Élites irrégulières, essai sur la délinquance d'affaires*, Paris, Gallimard, 1997 ; *Corruptions*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999 ; et *Une démocratie corrompible. Arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Paris, Seuil, 2011 ; avec Odette Tomescu-Hatto, « French Ambiguities in Understanding Corruption : Concurrent Definitions », *Perspectives on European Politics and Society*, 9 (1), avril 2008, p. 24-38 ; avec Philippe Bezes, « Percevoir et juger la "corruption politique". Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science politique*, 55 (5-6), octobre-décembre 2005, p. 757-786 ; et « les formes du jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 59 (1), 2009, p. 109-147 ; avec Thierry Godefroy, Gilles Favarel-Garrigues, *Les sentinelles de l'argent sale. Les banques aux prises avec l'anti-blanchiment*, Paris, La Découverte, 2009.

3. Par exemple Oskar Kurer, « Why Do Voters Support Corrupt Politicians ? », dans Arvind K. Jain (ed.), *The Political Economy of Corruption*, New York, Routledge, 2001 ; Luigi Manzetti, Carole J. Wilson, « Why Do Corrupt Governments Maintain Public Support ? », *Comparative political studies*, 40 (8), août 2007, p. 949-970 ; et Barry S. Rundquist, Gerald S. Strom, John G. Peters, « Corrupt Politicians and their Electoral Support : Some Experimental Observations », *American Political Science Review*, 71 (3), septembre 1977, p. 954-963.

faire preuve à l'égard de celles ou ceux que ces « comportements déviants » tentent ? En ce sens, cette enquête est donc une contribution française aux controverses internationales qui animent et orientent les débats sur ces questions de perception de l'intégrité, de l'éthique et de la probité. Les réponses apportées par l'ouvrage présentent toutefois un caractère original, tant du point de vue des méthodes mobilisées que des facteurs explicatifs mis en avant. Sont en effet mis en relation « le système de valeur des personnes enquêtées ainsi que leur conception de la politique [et] leurs opinions sur la corruption et les atteintes à la probité publique » (p. 77), le tout dans le cadre d'un dispositif de recherche associant approches quantitatives et qualitatives, adossé à trois enquêtes monographiques conduites sur des municipalités contrastées, des *focus groups* faisant réagir des populations socialement homogènes d'enquêtés à des scénarios de situations déviantes, et un questionnaire conduit auprès de 2 028 personnes interrogées en face-à-face (sur la base de quatre grands modules comportant au total 71 entrées permettant d'identifier leur système de normes et de valeurs, leur perception du politique et leur niveau de participation politique, leurs réactions à des situations d'atteinte à la probité, et enfin touchant les caractéristiques sociodémographiques des personnes interviewées).

Ce livre explore « la contradiction entre une forte réprobation de la corruption » et « une tolérance élevée des atteintes à la probité dans les rapports de proximité » en posant comme hypothèse de départ l'absence « d'unanimité morale ou normatif en ce domaine » et l'inexistence « d'acte "corrompu" en soi » (p. 91). L'enjeu est de parvenir à mettre en évidence « la diversité des représentations sur la probité publique », d'en proposer l'explication en évaluant l'ampleur prise par des « conflits de normes et de valeurs » mis en relation avec les propriétés sociales des individus enquêtés. L'objectif est aussi de « comprendre comment s'organise la zone de qualifications "grises" [Heidenheimer], où le niveau de tolérance est en pratique le plus important et l'incertitude sur la réaction sociale la plus élevée » (p. 91).

Cinq perceptions sociales de la probité et donc aussi cinq groupes émergent des enquêtes. Les tolérants optimistes (32,2 % de l'échantillon)

considèrent « les atteintes à la probité comme un phénomène sociologiquement "normal" » ; certains d'entre eux sont toutefois tolérants sauf à l'égard de la finance (18,3 %), d'autres bienveillants excepté envers l'entreprise (13,9 %). À l'opposé se dressent les dénonciateurs pessimistes (23,3 %) pour lesquels la corruption est un phénomène « important et grave ». Entre ces deux pôles, deux groupes numériquement importants occupent une position ambivalente : les pragmatiques inquiets (27,1 %) qui réprovent « le favoritisme tout en considérant que globalement les atteintes à la probité ne constituent pas un problème majeur », et les réprobateurs réalistes (17,4 %) représentatifs d'une « culture de l'arrangement à la française »<sup>1</sup> qui, s'ils « considèrent que les atteintes à la probité sont un phénomène important », n'en font pas moins preuve de tolérance « à l'égard du favoritisme et des passe-droits ». En toile de fond se profilent en fait plusieurs définitions de la probité publique (p. 105-106). Et ce tableau confirme les résultats d'autres enquêtes sur la plus grande tolérance des Français à l'égard de certains manquements à la probité publique ou privée (p. 104-105).

Sans doute retrouve-t-on dans les données, d'un côté, des dénonciations de la corruption émanant de groupes sociaux défavorisés témoignant d'un « phénomène de décrochage vis-à-vis du lien politique » et, de l'autre, des formes de tolérance émanant de groupes sociaux mieux établis. Pour autant, l'objet à saisir est bien « multidimensionnel et les segments sociaux ne perçoivent pas les questions de probité et de corruption de manière unique » : selon les professions, le niveau de diplôme et les revenus, « des représentations sociales s'organisent en systèmes d'attitudes complexes et composites ».

L'enquête ne se limite pas à cette exploration de la complexité des liens entre des jugements sur la probité et des clivages sociaux (chapitres 2). La variété des comportements corrompus (chapitre 3), le genre (chapitre 6), les relations à l'argent (chapitre 7) et le rapport à la mise en visibilité des manquements à la probité (chapitre 8) sont également appréhendés. Les perceptions de la probité sont en outre articulées aux représentations que se font les personnes enquêtées des élus et des politiques plus généralement, qu'il s'agisse par exemple de leurs devoirs ou des

1. Yves Mény, *La corruption de la République*, Paris, Fayard, 1992.

qualités de celles et ceux qui occupent ces fonctions (chapitre 4). D'autres développements montrent comment l'appréhension de la corruption se module en fonction des attaches partisans et permettent de tracer des tableaux très nuancés, à l'image de celui des sympathisants du Front national qui, « plus sévères et plus dénonciateurs dans leurs représentations de la corruption au sein de la classe politique [...], peuvent être aussi plus laxistes et plus tolérants que les autres dès l'instant où ils intègrent l'acte de corruption dans le cadre d'une action sociale et d'échange de services » (chapitre 5).

La richesse des analyses présentées au fil de ces chapitres permet en tout cas de comprendre comment le système politique français s'est finalement accommodé de ces dénonciations de la corruption des élites politiques. L'enquête dessine en effet les contours de critiques dont les formes et intensités sont extrêmement variées et fragmentées. Elle permet de mettre en évidence des électeurs qui, face aux multiples visages de la corruption, hésitent constamment entre tolérance et indignation : une situation finalement peu propice à la prise au sérieux par les élites politiques de la mauvaise image qu'ont d'eux leurs concitoyens ; un constat qui les incite peu à mettre en place des institutions et politiques effectivement dédiées à la prévention et à la lutte contre la corruption.

**Éric Phélippeau -**

Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, ISP

**Forsé (Michel), Galland (Olivier), dir. - *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale.*** - Paris, Armand Colin, 2011 (Sociétales), 280 p. Annexe.

L'ouvrage présente les premiers résultats de l'enquête « Perception des inégalités et sentiment de justice » (PISJ). Menée par une équipe de sociologues, sous la direction de Michel Forsé et Olivier Galland, elle a été rendue possible grâce au financement conjoint de l'Institut de France (Fondation Simone et Cino Del Duca) et de l'Académie des sciences morales et politiques

et réalisée par l'Institut de sondage Lavalie (GfK-ISL) en septembre-octobre 2009. La passation du questionnaire dure près d'une heure ; administré en face-à-face auprès d'un échantillon par quotas de 1 711 personnes représentatives de la population adulte résidant en France métropolitaine, il explore toutes les facettes du rapport objectif et subjectif aux inégalités. Il s'agit des inégalités relatives aux ressources disponibles (revenu, patrimoine), aux conditions de vie (accès au soin, au logement, à l'éducation) et aux caractéristiques des enquêtés (sexe, âge, origine). Les questions d'opinion classiques voisinent avec des petites histoires faisant réagir à des situations concrètes d'injustice ou d'inégalité. Des indicateurs tirés des grands projets comparatifs comme l'European Values Survey (EVS), l'International Social Survey Programme (ISSP), ou d'autres enquêtes françaises (Insee, DREES<sup>1</sup>) permettent de mettre le cas français en perspective.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les inégalités sociales se sont accentuées à partir des années 1980. La France, jusqu'ici relativement épargnée, connaît depuis dix ans une envolée spectaculaire des très hauts revenus<sup>2</sup>, accentuée par la crise mondiale. Le livre dirigé par M. Forsé et O. Galland vient donc au bon moment explorer la perception des inégalités, les conceptions du juste et de l'injuste qui les sous-tendent, et les politiques publiques souhaitées, thèmes qui correspondent aux trois parties de l'ouvrage. On en retiendra trois enseignements.

L'enquête met en lumière une hypersensibilité française aux inégalités, que notaient déjà des études antérieures<sup>3</sup>. Sur une échelle de perception allant de « inégalités pas fortes du tout » (note 1) à « très fortes » (note 10), le score moyen attribué aux 12 types d'inégalités retenues frôle 7. Il atteint un niveau record de 8 pour les inégalités de revenu, dont les trois quarts de l'échantillon pensent qu'elles vont augmenter dans les cinq ans qui viennent. Une majorité d'interviewés juge également que ces inégalités sont insupportables. Sur une échelle allant de 1 (« elles sont toujours acceptables ») à 10 (« jamais acceptables »), le score

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministères de la Santé et du Travail).  
2. OCDE, *Croissance et inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, octobre 2008 ; Julie Solard, « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », dans Insee, *Les revenus et les patrimoines des ménages*, Paris, 2010, p. 45-64 ; et Camille Landais, « Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ? », Paris, School of Economics, juin 2007.  
3. Louis Chauvel, « Tolérance et résistance aux inégalités », dans Hugues Lagrange (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, PUF, 2006, p. 23-40.

moyen frôle 7,5. Si les inégalités les moins acceptées concernent l'accès aux soins, au logement, ainsi que les discriminations liées au sexe et à l'origine, le sentiment que les écarts de revenu sont trop importants reste dominant : 89 % de l'échantillon estiment qu'il faudrait « réduire les différences entre les revenus importants et les revenus faibles ». Cette position est confirmée par l'écart systématique observé entre les revenus attribués par les interviewés à un certain nombre de professions, allant de l'ouvrier non qualifié en usine au P.-D.G. ou à une star du football, et les revenus à leurs yeux souhaitables. Au total, une majorité de répondants (58 %) a le sentiment de vivre dans une société « plutôt injuste ».

Le second constat est celui de la cohérence des jugements exprimés, en particulier dans le domaine des revenus. Les personnes interrogées témoignent d'une assez bonne connaissance de la réalité économique, elles estiment correctement le montant du SMIC ou l'éventail des salaires. Leurs critères de jugement mettent en œuvre les principes fondamentaux de la justice distributive, le triptyque besoins/mérites/égalité. Pour 95 % d'entre elles, une société juste doit garantir à chacun la satisfaction des besoins de base (logement, nourriture, habillement, santé, éducation). Une certaine différenciation des revenus est toutefois jugée nécessaire pour plus des deux tiers, tenant compte des efforts individuels accomplis au travail (95 % d'accord), des mérites individuels (85 %) ou des talents personnels différents (84 %). Les répondants se conforment ainsi implicitement au principe du « maximin » au cœur de la théorie de la justice comme équité formulée par John Rawls, qui fait des inégalités socio-économiques en faveur des plus démunis les seules qui soient acceptables. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il contredit les conclusions d'expériences antérieures menées sur des échantillons non représentatifs (p. 251).

Troisième enseignement, c'est à l'État que la majorité des personnes interrogées fait confiance pour la correction de ces injustices, les hommes plus encore que les femmes, avec le sentiment qu'il ne le fait pas assez. Sur une échelle

d'interventionnisme économique graduée de 1 à 10, six interviewés sur dix donnent une note égale ou supérieure à 7, autant sont en faveur d'une hausse du RMI/RSA, les deux tiers pensent que le niveau des impôts des personnes à haut revenu devrait être augmenté.

Les 23 chapitres du livre font un ensemble clair et pédagogique. Tableaux et graphes sont bien choisis, les références bibliographiques sont à jour et, en annexe, on peut se reporter au texte exact des questions avec les fréquences. On regrettera seulement que les dimensions politique et psychologique soient si peu abordées. La stabilité de l'ordre politique repose sur un minimum de cohésion économique et sociale. Platon déjà le soulignait : « Si un État veut éviter la désintégration sociale, il doit veiller à ne tolérer aucune augmentation de l'extrême pauvreté comme de l'extrême richesse dans quelque partie que ce soit du corps social, parce que l'une comme l'autre conduit au désastre »<sup>1</sup>. La crise économique et financière ouverte par les *subprimes* et la faillite de Lehman Brothers aggrave les écarts, fait grimper le chômage et incite les gouvernements, à des degrés divers, à adopter des plans d'austérité (gel des dépenses publiques, hausses d'impôts). Ce contexte pourrait avoir un impact politique déstabilisateur dans des démocraties attachées à l'égalité et à la justice sociale. L'enquête, dont le terrain commence un an après la crise, pouvait permettre de le vérifier. Or, curieusement, elle ne comporte qu'un seul indicateur politique *stricto sensu*, le positionnement sur l'axe gauche-droite. Ni le potentiel protestataire (grèves, manifestations de rue), ni la proximité partisane, ni les intentions de vote si des élections avaient lieu demain, ne sont pris en compte et c'est bien dommage.

L'enquête fait aussi l'impasse sur la psychologie des inégalités. Par exemple, elle ne comprend pas d'indicateur des émotions. Pourtant, celles-ci (colère, anxiété, enthousiasme...) forment le soubassement des raisonnements et des comportements politiques<sup>2</sup>. L'indignation morale contre ce qui est perçu comme une injustice partagée est le ressort émotionnel de base des mobilisations collectives. De même, les travaux sur les orientations à la dominance sociale<sup>3</sup>, ou sur la

1. Platon, *Les Lois*, cité dans Tony Atkinson, Michel Glaude, Lucile Olier (dir.), *Les inégalités économiques*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 18.

2. Voir William Gamson, *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

3. Voir notamment Jim Sidanius, Felicia Pratto, Shana Levin, « Social Dominance Theory and the Dynamics of Intergroup Relations : Taking Stock and Looking Forward », *European Review of Social Psychology*, 17, 2006, p. 271-320.

discrimination intergroupes, auraient pu être utilement mobilisés pour comprendre la genèse des jugements sur les inégalités, notamment celles qui tiennent au genre et à l'âge, au-delà des considérations sur la justice distributive.

Ces remarques sont moins des critiques que des incitations à aller plus loin. On ne peut que recommander la lecture de cet ouvrage passionnant, qui balaie bien des idées reçues, et attendre la suite avec impatience, puisque l'enquête par questionnaire est assortie d'une enquête qualitative à base d'entretiens semi-directifs, qui devrait prochainement faire l'objet d'un second livre.

**Nonna Mayer** -  
CNRS, Sciences Po Paris, CEE

**Labat (Séverine) - La France réinventée. Les nouveaux bi-nationaux franco-algériens. Une identité transmémoirelle.** - Paris, Éditions Publisud, 2010. 274 p. Annexes. Bibliogr.

Contrairement à ce que suggère le titre de l'ouvrage, Séverine Labat ne traite pas de la double nationalité au sens juridique, mais des nouvelles figures de la double appartenance socioculturelle à la France et à l'Algérie. En effet, l'objet central de ce livre est bien l'analyse des motivations à l'obtention de la nationalité française par des Algériens nés Français, en Algérie, avant l'indépendance (selon la procédure de la « réintégration »), puis par des Algériens demandant, au terme de quelques années de séjour en France, la *naturalisation*. Il s'agit donc d'aborder dans quelles conditions l'acquisition de la nationalité française peut être conçue, pour ces Algériens, comme « un acte volontaire tirant les conséquences de cette double appartenance » (p. 122). L'accélération du phénomène est d'ailleurs statistiquement mesurable, les naturalisations annuelles passant de 287 à 6 270 entre 1985 et 2008, tandis que les réintégrations passent, au cours de la même période, de 1 646 à 6 179 – avec, dans les deux cas, des pics en 1994, puis entre 1999 et 2001, c'est-à-dire respectivement au temps des violences liées à la guerre civile algérienne, puis au moment des politiques de réconciliation nationale et des émeutes en Kabylie.

Dans ces conditions, c'est d'abord l'histoire de la construction nationale algérienne qui fournit

une première grille de lecture du phénomène. Construite, dès l'indépendance, autour des deux valeurs centrales que sont l'islam et la résistance à l'occupant – l'islam conjurant sous la domination coloniale le risque de dépersonnalisation des « Algériens », la nation algérienne est instrumentalisée par un régime autoritaire qui interdit d'en discuter les fondements. Lorsque la crise pétrolière des années 1980 prive l'État d'une clientèle qui vit d'espoirs d'ascension sociale et de redistribution de la rente pétrolière, le mouvement islamiste resocialise la jeunesse défavorisée dans le cadre d'une communauté des fidèles (« *oumma* ») non ajustée à l'appartenance à un territoire : produit d'un mouvement de contestation populaire, le Front islamique de salut (FIS) vise à s'approprier l'un des piliers de la construction nationale, l'islam. Dès lors, suite à l'interruption du processus électoral, la violence des islamistes comme celle de l'État favorisent le délitement du lien national. D'autant que le président Bouteflika convoque la religion pour renforcer la légitimité d'un régime qui ne peut plus mobiliser la seule « famille révolutionnaire » : les dirigeants algériens ont bien créé les conditions d'une « transgression » du lien national.

La transgression concerne d'abord les immigrés, autrefois contrôlés par l'État algérien *via* l'Amicale des Algériens en Europe, émanation du parti unique, alors que l'Algérie considérait l'émigration vers la France comme un mal nécessaire mais temporaire. Tandis que peu d'Algériens demandent la naturalisation pendant les Trente Glorieuses, leur attachement à l'Algérie se mêle progressivement à leur francisation, leurs enfants étant nés en France et les possibilités de travail en Algérie demeurant limitées. L'impossible retour de l'émigré-immigré<sup>1</sup> rend compte de l'installation définitive des anciens immigrés en France, tandis que leurs enfants, qui y sont nés, font valoir leur droit à la citoyenneté. D'où la « bi-nationalité » instrumentale *via* la naturalisation des immigrés : elle correspond à la possibilité de bénéficier d'une citoyenneté sociale et politique dans le pays où sont nés et vivent leurs enfants. Reste que la « bi-nationalité » est également *expres-sive*, essentiellement pour les élites algériennes de culture francophone (universitaires, médecins, journalistes, magistrats, policiers...) qui fuient le pays dans les années 1990. Socialisés dans les écoles françaises, issus des classes moyennes lettrées

1. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

et urbanisées, et bénéficiant de qualifications professionnelles, ils réinventent dans l'ancienne métropole une France des droits de l'Homme jamais transplantée en Algérie à l'heure coloniale, à laquelle ils adhèrent massivement au moment du déploiement de la violence arbitraire en Algérie. En quête d'une francisation avortée dans l'Algérie coloniale, ils rationalisent leur transgression en faisant de la naturalisation le produit d'un processus « naturel », tout en mentionnant leur appartenance à la « famille révolutionnaire » algérienne. Outre le fait qu'il souligne la plasticité des constructions identitaires<sup>1</sup>, un tel bricolage mental articule « identité algérienne » et « nationalisme culturel français » assumé. Au temps où les États nations ne constituent plus les référents stables, où se fabriquent les sentiments d'appartenance par le seul jeu de la coupure entre le national et l'étranger, la « bi-nationalité » *expressive* des Algériens francisés peut ainsi être analysée comme l'un des marqueurs de la déterritorialisation des identités à l'heure de la globalisation<sup>2</sup>.

Éric Savarese -  
Université de Nice

**Smith (Paul) - *The Senate of the Fifth French Republic*.** - Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009 (French Politics, Society and Culture Series). 226 p. Bibliogr. Index.

Après avoir consacré une vaste somme de mille pages au Sénat français depuis la Troisième République<sup>3</sup>, l'historien britannique Paul Smith revient sur le sujet en présentant une courte synthèse centrée sur la Chambre haute sous la Cinquième République. Grand spécialiste du sujet, l'auteur est un des principaux artisans du renouveau de l'histoire politique française. Accessible et clair, ce texte, dont on peine à trouver l'équivalent en langue française, va à l'essentiel<sup>4</sup>. À raison, l'auteur met en avant le constant défi d'autojustification auquel fait face le Sénat depuis 1958. C'est bien l'impossible apaisement de la controverse sénatoriale qui fait la particularité de cette institution et oblige ses partisans à donner des gages de son

utilité. À cet égard, la première moitié de l'ouvrage, centrée sur l'histoire du Sénat, apporte des éléments intéressants. Si la période de crise des années gaulliennes est bien connue, le livre, en abordant également les trente dernières années, met en avant certaines évolutions de cette lutte continue du Sénat pour exister. Deux éléments sont particulièrement saillants. D'une part, la décentralisation offrit un argument relativement imprévu aux sénateurs en leur permettant de présenter leur assemblée comme la Chambre des collectivités territoriales. P. Smith montre bien la part de contingence et de calcul qui présida à l'évolution de la droite sénatoriale sur cette question : les opposants à la loi Defferre de 1982 devinrent les chantres de la décentralisation vingt ans plus tard. Au final, l'épisode laisse penser que le Sénat joua un rôle clé dans la déjacobinisation de la droite française. D'autre part, avec la dissolution ratée de 1997 et la cohabitation de longue durée qui s'en suivit, le Sénat revêtit un intérêt stratégique nouveau aux yeux du président Chirac et de la droite parlementaire. Cette proximité du président et de la Chambre haute, d'autant plus forte que l'héritage gaulliste s'estompait, se manifesta d'ailleurs par l'accession d'un sénateur à Matignon en 2002. Si ces développements sur la période actuelle sont les bienvenus, on conviendra cependant que le recul manque pour valider la thèse d'un retour de l'institution sénatoriale depuis une dizaine d'années, en faveur de laquelle P. Smith semble pencher.

La seconde partie de l'ouvrage se révèle très complète sur l'élection des sénateurs et la composition du Sénat. Elle éclaire bien les fondements de la prime conservatrice et rurale dans la sélection de ces élus d'élus. Le lecteur appréciera notamment la mise en perspective historique des données. Qu'il s'agisse des élections sénatoriales, de la présence des femmes, de la composition socioprofessionnelle de l'assemblée ou même du taux de mortalité des sénateurs, l'auteur compare la période actuelle aux précédentes républiques. Au total, l'impression de continuité est frappante. Les développements sur l'activité et l'organisation de la Chambre sont en revanche assez sommaires.

1. Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

2. Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2005.

3. Paul Smith, *History of the French Senate*, vol. 1 : *The Third Republic, 1870-1945* et vol. 2 : *The Fourth and Fifth Republics, 1945-2004*, Lampeter, Edwin Mellen Press, 2005 et 2006.

4. Les rares synthèses en français sont datées : Jean Mastias, *Le Sénat de la V<sup>e</sup> République. Réforme et renouveau*, Paris, Economica, 1980 ; le numéro 44 de la revue *Pouvoirs* en 1988 ; et le « Que sais-je ? » de Jacques Baguenard, *Le Sénat*, Paris, PUF, 1997.

L'ouvrage laisse ainsi sur sa faim concernant l'activité législative du Sénat, ce qui est d'autant plus regrettable que l'imputation d'un certain conservatisme a nourri le procès en légitimité instruit à l'encontre du Palais du Luxembourg. La question de l'utilisation stratégique de ses prérogatives, notamment le pouvoir de retardement souligné par les *legislative studies*, est ainsi délaissée au profit d'une chronique un rien bienveillante des présidences de l'institution. Au-delà de l'affichage d'une vocation décentralisatrice, il semble par exemple que l'influence des sénateurs vis-à-vis des réformes territoriales de ces dix dernières années vise plutôt à préserver le *statu quo*.

Cette synthèse, nécessaire et précieuse, gagnerait à être complétée par un retour sur les activités actuelles de la Chambre qui soit plus informé des théorisations du bicamérisme.

**Olivier Rozenberg -**  
Sciences Po Paris, CEE

**Briegel (Françoise), Farré (Sébastien), dir. -**  
**Rites, hiérarchies.** - Chêne-Bourg, Éditions Georg,  
2010 (L'Equinoxe). 284 p.

C'est à un voyage original dans l'espace et surtout dans le temps que nous convie cet ouvrage consacré à « la permanence des pratiques rituelles à des époques et dans des milieux culturels très différents » (p. 13) et aux « multitudes de formes de rituels dans les sociétés contemporaines » (p. 16). Pas moins de 18 jeunes chercheurs romands en histoire moderne et en histoire contemporaine ont en effet participé à cet ouvrage à la suite de journées d'études organisées en novembre et en décembre 2007.

Original dans le temps (et dans une moindre mesure dans l'espace, l'ouvrage adoptant un regard essentiellement helvético-centré), ce voyage l'est assurément : les contributions traitent notamment de la critique du rituel de la messe chez les premiers réformés neuchâtois (G. Gross), des réparations pénales (F. Briegel), des cérémonies de l'information (M. Cicchini) et du cérémonial diplomatique (F. Brandli) dans la Genève du 18<sup>e</sup> siècle, des rites entourant la procédure de nomination à l'Institut de France (M. Canabal) et des pratiques d'assermentation de la gendarmerie neuchâtoise (P. Hebeisen) dans la première moitié du siècle suivant, des célébrations du Premier Mai et du Premier Août en Suisse à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle

(M. Halle) et, plus récemment, des rituels frankistes (M. C. Rodriguez), des pratiques rituelles de l'Association Suisse-URSS pendant la guerre froide (M. Gillabert) et de celles des organisations de la Nouvelle Gauche romande d'après 1968 (N. Pereira).

Si l'ouvrage atteint son objectif initial de montrer la diversité des pratiques rituelles dans le monde moderne et contemporain, ce n'est toutefois pas une nouvelle découverte en soi et c'est ailleurs que se situe son véritable mérite. L'originalité de cet ouvrage réside, en effet, dans l'exercice stimulant auquel se sont livrés ses auteurs, dont la plupart ne travaillent pas dans leurs recherches courantes sur le symbolique, consistant justement à revisiter leurs objets de recherche à travers cet angle. Plusieurs résultats, témoignant d'un souci analytique et empirique, sont ainsi convaincants, parmi lesquels les contributions de M. Cicchini, P. Hebeisen, M. Halle, M. C. Rodriguez et N. Pereira, en particulier.

Mais ce qui fait la force de cet ouvrage en est également une des grandes faiblesses. On regrettera, en effet, l'absence, dans la plupart des contributions, de références théoriques sur le symbolique et les pratiques rituelles explicitant l'angle d'analyse choisi par l'auteur et témoignant, au passage, d'un souci conceptuel préalable à l'analyse. Dans ce contexte, l'absence d'une définition du rite – même minimale, étant donné la polysémie de la notion – servant de cadre commun à l'ensemble des auteurs – et que ne pallie malheureusement pas la présentation, davantage historiographique que véritablement théorique et trop générale, faite dans l'introduction de l'ouvrage – se fait d'autant plus remarquer. Car, indépendamment des variations dans le temps et dans l'espace précédemment soulignées, l'objet d'étude de cet ouvrage est *in fine* particulièrement hétérogène, le rite étant considéré tantôt dans son acception restrictive le réservant à des situations particulières, voire d'exception (par exemple, le « serment de fidélité », p. 74) tantôt dans une acception très extensive, voire métaphorique (par exemple, « le "rituel de l'information" », p. 206, à propos du circuit de production et de réception de l'information). Certaines contributions s'éloignent d'ailleurs du rite pour traiter, plus largement, du symbolique, que ce soit dans sa dimension emblématique (cf. l'intéressante contribution de Y. Wherli consacrée aux projets de drapeaux pour la Société des nations) ou dans sa dimension patrimoniale (cf. le chapitre d'A. Doglia relatif aux

monuments commémoratifs dans le Japon de l'après-guerre).

Une autre déception vient de la dualité de l'objet d'étude, annoncée d'emblée dans le titre : l'ouvrage traite des rites et des hiérarchies. Si la mise en relation de ces deux notions fait éminemment sens en raison des liens de parenté qui les unissent<sup>1</sup>, le traitement séparé que leur réserve l'ouvrage a en revanche de quoi surprendre. On notera ainsi le déséquilibre entre les deux premières parties de l'ouvrage (« Légitimer par le rituel », 7 contributions, et « Entre innovation et permanence : la plasticité des rituels », 6 contributions) et sa troisième partie « Hiérarchies » comprenant quatre contributions traitant de hiérarchies... sans lien (direct) avec des pratiques rituelles. Si les chapitres consacrés à la hiérarchie que donnent à voir les photographies prises dans l'entreprise Suchard de la fin du 19<sup>e</sup> siècle au milieu du 20<sup>e</sup> siècle (R. Huguenin), à la hiérarchie structurant le monde du livre de l'Ancien Régime (F. Inderwildi) ou encore à la hiérarchie dans la Résistance intérieure française (C. Rossé) sont de grande qualité, on continue néanmoins de s'interroger sur leur place dans un ouvrage consacré aux pratiques rituelles.

Au final, cet ouvrage, qui satisfera le lecteur éclectique, ne tient cependant que partiellement ses promesses initiales. L'ajout d'un chapitre conclusif, tissant des liens entre les contributions, aurait certainement permis de ramasser le tout et de donner une cohérence à l'ensemble.

**Antoine Mandret-Degeilh** -  
Sciences Po Paris, CEE

**Malandain (Gilles) - L'introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration.** - Paris, Éditions de l'EHESS, 2011 (En temps & lieux). 336 p.

Issu d'une thèse de doctorat en histoire, ce livre est consacré à l'assassinat du duc de Berry, héritier du trône de France, à sa sortie de l'Opéra à Paris le 13 février 1820. C'est l'habileté de l'historien à exploiter un riche corpus documentaire qui transforme cet épisode en partie oublié en « observatoire privilégié sur la

France de la Restauration » (p. 9). Regrettons simplement, et pour ne pas y revenir, qu'il faille attendre la page 113 pour l'indispensable mise au point historiographique. Quoi qu'il en soit, loin d'être un exercice de pure érudition réservé aux spécialistes de la période, ce livre s'inscrit avec bonheur dans les débats actuels sur la prise en compte de l'événement par les sciences sociales<sup>2</sup>.

Les sources disponibles sur l'assassinat du duc de Berry donnent à voir un ensemble d'expériences individuelles de l'événement s'inscrivant dans des temporalités spécifiques : la stupeur des témoins et de tous ceux qui convergent vers la scène du crime, l'effusion et le choc causé par le régicide, les allégations et les conjectures qui inscrivent le geste de Louvel dans la logique du complot. Face aux appels à la vengeance des ultras, au « spectre de la Terreur blanche » (p. 45) et à la propagation de folles rumeurs, le ministre Richelieu est d'ailleurs contraint de prendre des mesures d'exception. Vient ensuite le temps des hommages où l'image du prince mourant et magnanime est transformée en figure héroïque. Rapidement, l'opinion des élites se cristallise autour de deux interprétations antagonistes. Les ultraroyalistes adhèrent sans retenue à la thèse du complot alors que les libéraux s'en tiennent à celle du geste individuel. Cette « contre-lecture » (p. 91) libérale de l'événement insiste sur la nature monstrueuse de Louvel, « celle d'un animal politique qui n'a pas lieu d'être » (p. 93). La monarchie restaurée vit cependant alors une véritable embellie : la naissance du duc de Bordeaux, fils du prince assassiné est célébrée comme un miracle divin, alimentant l'imaginaire dynastique.

Le procès de l'assassin qui s'ouvre devant la Cour des pairs est le second temps fort de l'événement. Étudiant les différents aspects de l'enquête, G. Malandain s'attache à restituer le fonctionnement de la machine judiciaire. « Entourée d'un flou juridique qui trahissait son caractère fondamentalement politique » (p. 135), la procédure n'empêche pas les magistrats concernés de s'opposer sur les motivations de Louvel, jusque dans les comptes rendus qu'ils font du procès. L'analyse du travail des enquêteurs est assurément un des points forts de l'ouvrage. Elle donne à voir la multitude des témoignages, des

1. Cf. à ce sujet, par exemple, Yves Déloye, Claudine Haroche, Olivier Ihl (dir.), *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, 1996.

2. Voir, à titre d'exemple et sur un tout autre objet, Boris Gobille, « L'événement 68. Pour une socio-histoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2, mars-avril 2008, p. 321-349.



dénonciations et des polices parallèles qui agitent alors la société française. « Tout un peuple d'employés et d'obligés des ultras hante ainsi l'enquête » (p. 176), note G. Malandain dans son étude de cette galerie de personnages qui, pour la plupart, ne souhaitent qu'attirer l'attention sur eux... Dans ces conditions, le travail de la police judiciaire consiste d'abord à « déjouer les fictions dont elle se nourrit » (p. 184). Le zèle des enquêteurs est certes stimulé par la force de l'événement, mais ils éprouvent néanmoins les plus grandes difficultés à se déprendre de leurs certitudes et de la domination symbolique qui sous-tend la relation d'enquête.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse des usages populaires de l'événement. Défilent ainsi, sous la plume de l'auteur et dans le cahier d'illustrations, les différents portraits du régicide, les nombreux suspects pris dans le filet de l'enquête et de la hantise royaliste vis-à-vis de

la trahison bonapartiste, les multiples propos jugés séditieux et les rumeurs « indomptables » (p. 281). Les traces écrites des multiples interrogatoires auxquels a été soumis Louvel permettent de compléter ce portrait. Même s'il maîtrise mal l'écrit, cet « enfant de la Révolution » (p. 241) fait preuve d'un intérêt et d'une connaissance singulière des questions politiques. C'est sans doute le patriotisme qui constitue le point d'ancrage de sa trajectoire biographique : « Loin de se croire un "fanatique", Louvel a voulu mourir en défenseur de la patrie déshonorée » (p. 246). Rapidement acquise, sa condamnation à mort est suivie immédiatement de son exécution qui a lieu le 7 juin 1820 devant une foule nombreuse. Le condamné fait preuve d'une grande fermeté qui lui vaudra un temps de figurer dans le panthéon des héros républicains. Le 20<sup>e</sup> siècle sera néanmoins pour lui le temps de l'oubli.

**Christophe Voilliot -**

Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, GAP